



**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG**

**Siège Central :
Luxembourg, 1, Place de Metz**

R.C.S. Luxembourg No B 30775

Etablissement public autonome, institué par la loi du 21 février 1856 (Mémorial 1, No 6, du 10 mars 1856) et régi par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée (Mémorial A, No 16 du 28 mars 1989)

Comptes consolidés audités 2023

TABLE DES MATIERES

PAGES

DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE	6
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	31
COMPTES CONSOLIDES AUDITES	39
Bilan consolidé au 31 décembre 2023	40
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023	42
Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2023	43
Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023	44
Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2023	46
NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES	49
1 INFORMATION GENERALE	50
2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES	51
2.1 Respect des principes comptables	51
2.2 Principe de consolidation	54
2.3 Transactions en monnaies étrangères	57
2.4 Jugements et estimations comptables	58
3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE	59
3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	59
3.2 Classification et évaluation des instruments financiers	59
3.3 Opérations bancaires	69
3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres	85
3.5 Marché interbancaire	86
3.6 Immobilisations corporelles	87
3.7 Immobilisations incorporelles	88
3.8 Les contrats de location	89
3.9 Avantages au personnel	90
3.10 Provisions	93
3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg	94
3.12 Impôts différés	95
4 NOTES AU BILAN	96
4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	96
4.2 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit	97
4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle	99
4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	101
4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	102
4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	103
4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	106
4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	107
4.9 Parts mises en équivalence	107
4.10 Nantissement de titres	109

4.11	Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles	110
4.12	Instruments dérivés	110
4.13	Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	116
4.14	Immobilisations corporelles à usage propre	117
4.15	Immobilisations corporelles de placement	118
4.16	Immobilisations incorporelles	120
4.17	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	120
4.18	Impôts : Actifs et passifs d'impôts	121
4.19	Autres actifs	123
4.20	Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit	123
4.21	Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle	124
4.22	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	124
4.23	Emissions de titres	125
4.24	Provisions	126
4.25	Autres passifs	128
4.26	Provisions liées aux avantages du personnel – Plan de pension à prestations définies	128
4.27	Plus- ou moins-valeur de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur	131
4.28	Transactions avec les parties liées	132
4.29	Honoraires du réviseur d'entreprises agréé	134
4.30	Contributions et frais directs en rapport avec les instruments et mécanismes mis en place par l'Union Bancaire Européenne	134
4.31	Éléments de hors-bilan	135
5	NOTES AU COMPTE DE RESULTAT	136
5.1	Résultat d'intérêts	136
5.2	Revenu de valeurs mobilières	137
5.3	Commissions	137
5.4	Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	137
5.5	Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	138
5.6	Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	138
5.7	Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	138
5.8	Résultat sur opérations de couverture	138
5.9	Résultat de change	139
5.10	Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	139
5.11	Autres résultats nets d'exploitation	139
5.12	Frais de personnel	139
5.13	Autres frais généraux administratifs	140
5.14	Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	140
5.15	Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	140
5.16	Corrections de valeur sur immeubles de placement	140
5.17	Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles	141
5.18	Corrections de valeur nettes sur risques de crédit	141
5.19	Provisions	141
5.20	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	142
5.21	Charge d'impôt	142
5.22	Rendement des actifs	143
6	GESTION DES RISQUES	144
6.1	Politique de gestion des risques	144
6.2	Gouvernance de la gestion des risques	145
6.3	Principaux risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée	151
6.4	Analyse de l'adéquation en capital et en liquidité	193
7	INFORMATION SECTORIELLE	195
7.1	Les activités du Groupe	195
7.2	Règles de répartition et produit net bancaire	196

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

**DECLARATION SUR LA CONFORMITE
DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

31 décembre 2023

Luxembourg, le 27 mars 2024

Concerne : **Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion consolidés conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2008**

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2023, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et du groupe de sociétés incluses dans les comptes consolidés pris dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle-même et le groupe BCEE sont confrontés.

Pour le Comité de direction

Doris Engel
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma
Directeur Général
Président du Comité de direction

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE
31 décembre 2023

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE DU GROUPE SPUERKEESS

2023: une désinflation qui se matérialise

William Telkes
Chief Economist Spuerkeess

Au début de l'année 2023, nombreux étaient ceux qui étaient encore très prudents dans leurs projections économiques. En effet, le contexte économique était loin d'être favorable avec une croissance de l'activité toujours freinée par des turbulences économiques et géopolitiques. À cela s'ajoute des rigidités au niveau de l'inflation qui ont incité les principaux banquiers centraux à poursuivre leur resserrement des politiques monétaires et ce tout particulièrement sur la première partie de l'année.

Dans cet environnement, la croissance de l'économie mondiale s'affiche en ralentissement. Selon les prévisions de janvier du Fonds monétaire international (FMI), la croissance de l'économie mondiale devrait passer de 3,5% en 2022 à 3,1% en 2023. Économies avancées et économies émergentes ont cependant connu des trajectoires très contrastées. Même si certaines fragilités (dette publique et privée élevée, crise immobilière, ...) ont pesé sur le rebond post-pandémie de la Chine, les pays émergents ont fait preuve d'une forte résilience. Dans ses dernières estimations, le FMI anticipe une croissance pour 2023 proche de celle de 2022, soit 4,1%, pour l'ensemble de ces pays.

Pour la plupart des pays développés, le tableau a été un peu plus sombre avec une activité en net recul par rapport à 2022. Avec un taux de croissance attendu à seulement 0,5% par la Banque centrale européenne (BCE) pour 2023, on peut même parler d'une croissance atone pour l'ensemble de la zone euro. L'Allemagne aura notamment déçu en ne jouant pas son rôle de locomotive. Dans ce contexte économique mondial, le Luxembourg n'échappe pas à la tendance générale. Selon sa dernière note de conjoncture de décembre, le STATEC table même sur une légère récession avec une baisse du PIB d'environ -1%, résultant, entre autres, d'une conjoncture très défavorable dans les services non financiers et de la construction. Parmi les pays développés, les États-Unis font figure d'exception et ce malgré les craintes apparues en début d'année sur le système bancaire. En grande partie soutenue par une demande des ménages forte et un marché de l'emploi dynamique, l'économie américaine s'est montrée plus résiliente que la plupart des économies européennes. La Réserve fédérale américaine (Fed) table sur une croissance de l'activité proche de 2,6% pour 2023.

Au courant de l'année 2023, ce ralentissement économique s'est accompagné d'une désinflation, c'est-à-dire une baisse du taux d'inflation, qui s'est progressivement matérialisée. Alors que les premiers mouvements de désinflation étaient encore assez timides à la fin du premier semestre, cette désinflation s'est accélérée par la suite. Ainsi, par exemple en zone euro, les chiffres de Eurostat montrent que l'inflation est passée d'un peu plus de 8,5% (en glissement annuel) au début de l'année 2023 à un peu moins de 3% en décembre dernier. Même si cette désinflation s'est installée un peu plus tardivement que ce qu'anticipaient les analystes, elle montre que le durcissement monétaire mené par les principaux banquiers centraux fonctionne. Il en résulte qu'au cours de la seconde moitié de l'année, aussi bien la Fed que la BCE ont décidé de ne pas poursuivre leur resserrement monétaire et de maintenir inchangés leurs taux directeurs. Ces évolutions des politiques monétaires ont nourri les espoirs d'une prochaine modération du resserrement monétaire, lesquels se sont reflétés sur l'évolution favorable des marchés financiers en fin d'année.

Un assouplissement monétaire semble donc se profiler à l'horizon 2024. Cependant, il est difficile de prédire avec certitude la date du premier assouplissement monétaire. L'évolution de l'inflation et de la conjoncture économique au cours des prochains trimestres sera déterminante. N'oublions pas que l'année 2024 sera également riche en échéances électorales, dont les répercussions peuvent être diverses et importantes. Ainsi, dans ce contexte incertain, la Fed et la BCE restent très prudentes quant au moment d'ajuster leur politique monétaire.

Retail & Professional Banking

« La collaboration entre nos services « Retail & Professional Banking », « Private Banking », « Corporate Banking » et « Institutional Banking » distingue Spuerkeess de la concurrence. Forts d'un réseau de plus de 50 agences bancaires et de 400 agents qualifiés, nous sommes « leaders » dans le financement immobilier et le choix privilégié des nouveaux clients au Luxembourg. Ainsi, nous offrons un encadrement bancaire complet. »

Claude Hirtzig
Head of Retail & Professional Banking

Le poste du « Head of Retail & Professional Banking » comprend la supervision et la direction des opérations Retail de la Banque, ainsi que le développement et la mise en œuvre des stratégies commerciales y relatives. L'objectif de Spuerkeess est de comprendre les besoins et les désirs de nos clients, dans un pays multiculturel. Nous accompagnons notre clientèle dans la réalisation de leurs projets en étant disponibles pour les résidents du Luxembourg et de la Grande Région, que ce soit au niveau de notre réseau des agences ou de notre application bancaire, reconnue comme étant la plus performante du pays.

Cette augmentation, plus importante que prévue, des taux d'intérêt a affecté, de manière certaine, l'activité d'investissement de la clientèle, mais a surtout eu un impact significatif sur la production des prêts hypothécaires. Le marché immobilier a ainsi fortement souffert en 2023, avec une baisse des demandes dépassant, par moment, les 50% par rapport à l'année précédente. Il est important de noter que l'année 2022 avait déjà été marquée par un recul de la nouvelle production de prêts en raison d'une première hausse des taux. Alors que nous avons activement proposé des prêts à taux fixe pendant toutes les années de taux d'intérêts historiquement bas, cette approche a clairement porté ses fruits en protégeant nos clients contre les fortes hausses de taux récentes.

Face à ces circonstances et pour assurer notre position de « leader » sur le marché « Retail » au Luxembourg, nous avons souhaité nous concentrer sur l'aide aux clients potentiellement impactés par la hausse des taux d'intérêt afin de nous assurer qu'ils soient en mesure de faire face à l'augmentation des coûts de leurs prêts immobiliers. Ainsi, nous avons déployé de nombreux efforts pour contacter, de manière proactive, notre clientèle affectée par la hausse des taux d'intérêt. Notre objectif a été d'expliquer les raisons et les conséquences de cette augmentation des coûts de financement, de proposer des alternatives et de rechercher des solutions, en particulier pour les clients en possession d'un crédit-relais. La panoplie d'outils disponibles pour ajuster les prêts existants à la nouvelle donne a ainsi été pleinement utilisée.

Un autre objectif majeur atteint en 2023 a concerné l'acquisition de nouveaux clients. Le nombre de personnes physiques devenant clients pour la première fois a ainsi augmenté de plus de 20%, atteignant un nouveau record pour la Banque. L'« Onboarding » se fait toujours essentiellement en agence, mais nous visons à améliorer constamment nos outils d'« Onboarding » digital via S-Net. Sur nos canaux d'agence et de « Web Banking », nous nous efforçons de proposer, dès le début, un équipement bancaire adéquat, correspondant aux besoins de nos nouveaux clients, qu'ils soient encore écoliers, débutants professionnels ou nouveaux arrivants au Luxembourg.

Notre troisième objectif majeur a consisté à poursuivre le développement de nos produits et de nos partenariats afin de compléter notre gamme de produits avec des services et des outils complémentaires aux offres bancaires classiques. Nous avons ouvert notre première agence en co-branding avec LALUX. Cette initiative est l'un des nombreux exemples illustrant comment notre Banque s'engage dans des partenariats pour offrir la meilleure expérience client possible. Parallèlement, nous avons également engagé des démarches pour établir de nouveaux partenariats, notamment dans le domaine du leasing opérationnel de véhicules, afin de proposer à notre clientèle une alternative au financement par prêt personnel

Nos objectifs :

- Travailler avec sérieux et engagement pour aider nos clients à réaliser leur rêve d'accession à la propriété
- Continuer de recevoir tous les clients résidant au Grand-Duché et dans la Grande Région, ainsi que ceux qui souhaitent s'y établir
- Développer nos produits et partenariats pour mieux servir nos clients

Nos résultats :

- Nouveau record pour les nouvelles ouvertures de relations clients en 2023
- Des milliers de clients contactés individuellement et de manière proactive afin de les accompagner dans un contexte de hausse des taux

Nos défis :

- Apporter notre pierre à la relance du marché immobilier luxembourgeois
- Accompagner la clientèle dans le cadre des nouveaux mécanismes de soutien à la transition énergétique

Nos solutions :

- Développer la proximité avec la clientèle en mettant en place des solutions de « Daily Banking », de prêt et de placement accessibles sur tous les canaux digitaux et en agence
- Maintenir un niveau élevé de qualité parmi les conseillers afin d'assister nos clients dans la réalisation de leurs besoins bancaires
- Offrir à nos clients des offres de placement monétaire adaptées, présentant des rémunérations attrayantes, tant au niveau des comptes d'épargne et dépôts à terme qu'au niveau des alternatives telles que les EMTN

Private Banking

« 2023 a été une **excellente année** en termes de performance. Nous avons su apporter une plus-value pour nos clients en matière de **gestion d'actifs**, malgré un contexte économique et géopolitique compliqué. »

Alain Uhres
Head of Private Banking

En tant que responsable de l'activité Private Banking, ma fonction consiste à assurer la fourniture d'un ensemble de services destinés à la clientèle privée fortunée. Ces services comprennent notamment les placements monétaires, tous les services d'investissement (exécution d'ordres sur titres, conseil en investissement et gestion discrétionnaire), ainsi que les financements. Je travaille avec mes collègues en tant qu'animateur commercial pour une quarantaine de chargés de relation en Private Banking et nous sommes responsables d'une vingtaine de personnes chargées de s'occuper des investissements, de la coordination, du support, des rapports et de la gestion des événements.

Au début de l'année, nous nous sommes fixé plusieurs objectifs. Le premier était d'établir une équipe dédiée au financement au sein du service Private Banking. Le deuxième objectif était de mettre en place une nouvelle segmentation de la clientèle. Enfin, nous souhaitons élargir la gamme de nos produits en matière d'investissement.

Après une année 2022 particulièrement difficile en termes de performance sur les marchés financiers, le bilan 2023 a été très positif et ce, malgré les contraintes liées aux problèmes géopolitiques. Alors que 2022 était marquée par une baisse simultanée des marchés des actions et des obligations, 2023 a été marquée par un rebondissement de ces marchés. En ce qui concerne les défis, nous avons remarqué la surperformance de certaines méga-capitalisations, tandis que les investissements durables ont été moins soutenus que d'autres investissements. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt par les banques centrales a fortement incité nos clients à transférer leurs liquidités vers des comptes à terme. Par ailleurs, les marchés étaient favorables à l'émission de nouveaux types de produits structurés. Enfin, il convient de mentionner le recrutement interne de quelques spécialistes en matière de financements.

Dans l'ensemble, nous pouvons dire que 2023 a été une excellente année pour le service Private Banking de Spuerkeess. L'augmentation des taux d'intérêt a été favorable pour la marge d'intérêt et la bonne performance de nos solutions d'investissement s'est traduite par une augmentation des commissions. Les avoirs totaux ont ainsi connu une croissance de 11,65%.

Pour conclure, en raison de l'évolution des taux d'intérêt, les avoirs en compte courant et en compte d'épargne ont fortement diminué au profit du compte à terme qui a enregistré une augmentation des avoirs de plus de 166%.

Nos objectifs :

- Élaboration d'une nouvelle segmentation pour le Private Banking
- Création d'une équipe de financement au sein du service Private Banking
- Expansion de la gamme des produits du Private Banking

Nos résultats :

- Croissance des avoirs totaux de 11,7%
- Croissance des avoirs en comptes à terme de 166,8%
- Croissance des avoirs en titres de 5,0%

Nos défis :

- Augmentation des taux d'intérêt
- Performances divergentes entre secteurs

Nos solutions :

- Stimuler le compte à terme
- Introduire de nouveaux produits structurés
- Accroître la visibilité de notre service Private Banking
- Améliorer nos processus

Corporate Banking

« La **réorganisation des métiers commerciaux** réalisée en 2023 nous a permis de mieux appréhender les besoins de nos clients professionnels, ce qui s'est traduit par un **meilleur service à cette clientèle** »

Nobby BRAUSCH
Head of Corporate Banking

L'élément-clé de l'exercice 2023 fut sans doute la flambée des taux d'intérêt et ses répercussions sur l'économie en général et les entreprises du secteur immobilier en particulier. La forte baisse de la demande de la part des particuliers a freiné abruptement l'activité de toute la chaîne de valeur du secteur immobilier, des architectes et bureaux d'ingénieurs aux agences immobilières, en passant par les entreprises de construction et les entreprises de parachèvement, sans oublier les promoteurs et autres services annexes. Une baisse du chiffre d'affaires et/ou du carnet de commande, combinée à une forte hausse de la charge d'intérêts à supporter a fini par peser lourdement sur la trésorerie de nombreuses entreprises. Nos équipes commerciales ont suivi leurs clients de près afin de réduire au maximum l'incidence négative de la dégradation de l'environnement économique sur la marche des affaires par la mise en place de solutions de financement sur mesure.

Malgré cette situation difficile, la Banque n'a pas perdu de vue les tendances fondamentales telles que la digitalisation et la transition énergétique.

L'enrichissement de l'offre de services digitaux, ainsi que le développement des services destinés aux PME, font partie des ambitions de la Banque. Dans le cadre de la stratégie « Spuerkeess 2025 », S-Net Business s'inscrit pleinement dans cette vision. Ce nouveau logiciel vise, en effet, à offrir aux clients professionnels de la Banque une nouvelle solution de banque en ligne, répondant à leurs besoins transactionnels ainsi qu'à leurs besoins en gestion de trésorerie, en reporting et en gestion des accès. Le lancement de cette nouvelle solution est prévu pour l'année 2024.

Consciente de son rôle en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), la Banque continue de sensibiliser, accompagner et soutenir les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et plus largement dans leur prise en compte de toutes les thématiques ESG.

En interne, le projet le plus important a été la réorganisation des différentes équipes commerciales. Un des objectifs poursuivis est de pouvoir faire face à la complexification croissante des métiers de nos clients professionnels. La spécialisation des chargés de relation nous permet de mieux appréhender les besoins de cette clientèle afin de mieux les servir.

Nos objectifs :

- Réorganisation du métier Corporate Banking
- Poursuite de la digitalisation de nos processus

Nos résultats :

- Hausse des encours financements de 8,6 %

Nos défis :

- Impacts de la hausse des taux sur les entreprises
- Transition énergétique / changement climatique

Nos solutions :

- Développement de nouvelles applications digitales (S-Net Business)
- Spécialisation des Conseillers selon les différents segments de clients
- Renforcement de partenariats (Etika, Energieagence)

Expats Services

« En 2023, nous avons renforcé notre image de marque en tant que référence bancaire pour les nouveaux arrivants au Luxembourg. Grâce à une collaboration étroite entre le service « Expats Services », nos agences et les services de support, nous avons démontré notre engagement pour une expérience client d'excellence. »

Simone van Schouwenburg
Expats Services Manager

Chaque année, le Grand-Duché accueille un nombre croissant de cadres étrangers de diverses origines. Afin de faciliter la transition de ces nouveaux arrivants, Spuerkeess a mis en place un service bancaire dédié. Depuis janvier 2020, notre service « Expats Services » a lancé avec succès des initiatives visant à cibler notre clientèle internationale aux besoins spécifiques. En tant que premier point de contact pour les cadres s'installant au Luxembourg, Spuerkeess propose une gamme de services essentiels tels que l'ouverture de comptes bancaires avant l'arrivée, le transfert de fonds et la coordination avec des partenaires externes tels que les assureurs ou les opérateurs télécoms, les acteurs immobiliers et les agences de « relocation ». Notre objectif principal est de positionner Spuerkeess comme la banque de référence pour les expatriés.

Pour l'année 2023, nous avons établi plusieurs objectifs en collaboration avec la Direction. Un des objectifs était d'augmenter la visibilité du service « Expats Services », visant à positionner la Banque en tant que référence sur le marché des expatriés, en renforçant notre présence au sein de la communauté internationale. En parallèle, nous avons travaillé à faire connaître en interne l'offre de services dédiés aux expatriés, afin de sensibiliser les collègues aux défis auxquels les expatriés sont confrontés et de mettre en avant l'existence d'une gamme de services spécifiques au sein de la Banque. La création de nouveaux partenariats représente notre stratégie qui vise à établir des liaisons avec des prestataires de services complémentaires enrichissant ainsi l'offre dédiée aux expatriés. En 2023, cette démarche auprès de nouvelles sociétés nous a aidés à sensibiliser les entreprises établies au Luxembourg à l'offre « Expats Services », facilitant ainsi l'intégration de leurs nouveaux collaborateurs. De même, le développement du « cross-selling » a permis à d'autres départements de la Banque d'offrir leurs services à une clientèle haut-de-gamme. Ces initiatives commerciales font partie d'une approche proactive visant à répondre aux besoins spécifiques des expatriés et à renforcer la position de Spuerkeess en tant que partenaire privilégié pour cette clientèle internationale.

Au cours de l'année, nous avons mis en place des solutions telles que des ateliers entre les différentes équipes du service de relocalisation. De plus, nous avons reconnu l'importance de maintenir et d'entretenir les relations existantes avec nos partenaires apporteurs, renforçant ainsi la stabilité et la confiance dans ces collaborations stratégiques. L'organisation d'événements de sensibilisation en collaboration avec diverses organisations a permis d'apporter des ajustements rapides de l'offre en fonction de l'analyse concurrentielle et de collaborer avec d'autres départements tels que le Private Banking. Les agents de relocalisation ont contribué à une progression du nombre d'ouvertures de compte pour l'année 2023. Cette évolution met en avant l'importance de nos partenariats externes, soulignant leur valeur ajoutée par rapport à nos actions en communication et en marketing.

Nos objectifs :

- Accroître le nombre de partenaires apporteurs afin de faciliter l' « Onboarding » des nouveaux arrivants
- Accentuer notre communication interne et promouvoir le « Cross-selling »

Nos résultats :

- Nous avons gagné en notoriété parmi nos confrères
- 600 demandes de « Onboarding » via nos divers partenaires Expat

Nos défis :

- Être réactifs et nous mettre à la place des arrivants
- Rester compétitifs avec notre offre pour répondre aux besoins de plus en plus pointus
- Maintenir les relations existantes avec nos partenaires apporteurs Expat

Nos solutions :

- Accroître la visibilité de notre service Expat lors d'évènements divers dédiés à la communauté internationale
- Développer les services des agences bancaires dédiées aux expatriés
- Diversifier notre offre de services avec nos partenaires Expat

Transformation numérique

« Grâce à nos efforts, notre application mobile **S-Net** est devenue synonyme de **banque en ligne** dans le langage courant de la place. »

Christophe Medinger
Deputy Head of Business Unit Digitalisation

En 2023, Spuerkeess a lancé une nouvelle ère de projets de digitalisation, marquée par une dynamique sans précédent. Ces initiatives se concrétisent par une série de développements au sein de notre plateforme d'« Online Banking » S-Net, introduisant de nouvelles fonctionnalités à forte valeur ajoutée. Ces avancées comprennent notamment la numérisation des prêts immobiliers (permettant aux clients d'accélérer le processus et, s'ils le désirent, d'éviter les déplacements en agence), ainsi que l'automatisation complète des prêts étudiants.

Nous avons également porté une attention particulière à l'expérience des nouveaux clients, en particulier ceux qui sont déjà détenteurs de produits Luxtrust. Un processus d'« Onboarding » rapide a ainsi été mis en place, garantissant une intégration fluide et instantanée dans notre univers numérique.

Un défi majeur s'est présenté en ce qui concerne l'amélioration de l'expérience numérique de nos clients professionnels. En réponse, nous lancerons début 2024 une application dédiée, S-net Business, conçue spécifiquement pour répondre aux besoins particuliers de nos clients « entreprises ». Cette application offrira l'expérience haut de gamme caractéristique de notre plateforme de banque en ligne destinée au grand public : S-Net.

Face à la complexité croissante du domaine informatique, notre service informatique est confronté au défi de répondre à des besoins spécifiques en matière de digitalisation. C'est dans cette optique que notre Banque a décidé de s'entourer de partenaires techniques stratégiques. Nous pouvons citer parmi eux, i-Hub pour le processus « Know Your Customer » (KYC) et Luxhub pour les solutions liées à « l'Open Banking ».

Cependant, la transformation digitale apporte également son lot de nouveaux risques, une réalité que notre Banque reconnaît pleinement. C'est pourquoi une série de mesures proactives ont été mises en place pour protéger nos clients des fraudes numériques. Par ailleurs, conscients des enjeux, nous encourageons nos clients à abandonner l'usage du Token au profit de la solution Luxtrust Mobile, une démarche visant à renforcer l'authentification sécurisée dans un futur proche. Nous croyons fermement qu'un client satisfait des technologies à sa disposition et rassuré par la sécurité de celles-ci est un client qui demeure fidèle à notre Banque.

Nos objectifs :

- Améliorer et étendre la variété de nos produits accessibles via les canaux numériques
- Créer une solution numérique autonome pour notre clientèle professionnelle
- Fidéliser les clients avec une solution numérique

Nos résultats :

- Nous avons dépassé le cap des 300.000 utilisateurs sur S-net
- App Store (Apple) : La note de l'application S-net Mobile est passée de 3,8 à 4,3 (sur 5 points possibles d'après la grille officielle de l'App Store)
- Plus de 5,4 millions de connexions par mois à S-Net (4,6 mio en 2022)

Nos défis :

- Protéger les clients contre la fraude et les arnaques à travers des moyens technologiques et éducatifs
- Améliorer l'expérience numérique de nos clients et employés

Nos solutions :

- Numériser l'octroi des prêts immobiliers pour les clients via S-net
- La numérisation totale du prêt étudiant
- Passage progressif à la solution Luxtrust Mobile
- Un processus de « Digital Onboarding » plus rapide pour les clients Luxtrust

L'intelligence artificielle dans la Banque

« En 2023, notre priorité était de favoriser l'adhésion à la « data intelligence », de promouvoir l'**intelligence artificielle**, et d'intégrer ces avancées de manière harmonieuse dans nos processus existants. L'**acculturation** a joué un rôle clé pour atteindre nos objectifs data. »

Rachid M'Haouach
Deputy Head of Business Unit Data Management

Les données et l'intelligence artificielle sont des moteurs de l'économie mondiale et constituent un véritable levier d'efficacité pour notre Banque.

Chez Spuerkeess, nous avons choisi de placer ces évolutions technologiques au cœur de notre transformation, mettant ainsi en œuvre de multiples usages pour mieux servir nos clients, assister nos collaborateurs, gagner en efficacité, évaluer les risques et sécuriser nos opérations, ainsi que pour proposer les meilleurs services.

Notre approche technologique met avant tout l'accent sur l'humain, avec un plan de formation ambitieux et d'acculturation de nos collaborateurs. Sur le volet technologique, une plateforme dédiée est mise en œuvre en se basant sur les meilleures solutions du marché. Une stratégie de gouvernance des données est également déployée pour maîtriser et sécuriser ce patrimoine.

La rationalisation des outils de traitement des données joue un rôle crucial dans l'exécution de notre stratégie. Cela accélère la convergence de nos plateformes technologiques pour faciliter la création de valeur et le partage de nos actifs informationnels. Cette démarche nous conduit à mettre en place une plateforme « Data Intelligence » et « Data Analytics » pour soutenir nos collaborateurs dans la réalisation de nos objectifs en matière de données.

En 2023, l'utilisation de l'intelligence artificielle s'est considérablement étendue, générant 180 points de données grâce à l'IA ou à des analyses avancées, par rapport à 93 en 2022. Actuellement, nous avons 15 modèles d'intelligence artificielle en production, contre six à la fin de 2022.

À titre d'exemple, nous avons collaboré avec le département « Loan & Credit Management » pour mettre en place un outil basé sur l'intelligence artificielle. Cette solution renforce notre dispositif de gestion du risque de crédit en identifiant et catégorisant de nouveaux facteurs de risque. L'objectif est d'anticiper les éventuelles difficultés financières futures, permettant ainsi la prise de mesures opportunes dès que possible.

La valorisation des données et l'exploitation de l'intelligences artificielle sont donc au cœur de notre système d'information afin de gagner en compétitivité dans le domaine financier et technologique actuel.

Nos objectifs :

- Positionner l'intelligence artificielle comme une technologie socle au sein de notre Banque
- Accélérer la prise de décision grâce à la « Data » et l'intelligence artificielle
- Améliorer l'efficacité opérationnelle par l'automatisation
- Améliorer l'expérience client par la personnalisation

Nos résultats :

- Renforcement du dispositif de gestion du risque de crédit
- Offres sur mesures pour notre clientèle
- Automatisation efficace des tâches répétitives
- Acculturation de plus de 60 employés à la « Data Intelligence »

Nos défis :

- Répondre aux évolutions des réglementations sur l'exploitation des données et de l'intelligence artificielle
- Intégrer l'intelligence artificielle de façon harmonieuse dans les processus existants
- Attirer les meilleurs talents face à la pénurie de compétences spécialisées

Nos solutions :

- Intégration progressive et harmonieuses des technologies dans nos processus
- Acculturation des employés à la « Data » et l'intelligence artificielle
- Mise en place d'une plateforme « Data Analytics » moderne
- Animation de communautés internes pour fédérer l'innovation

La fiscalité

« Les défis liés à la fiscalité peuvent varier en fonction des pays, de la *classification fiscale de la clientèle* ainsi que des structures économiques. Les lois fiscales peuvent être complexes et difficiles à interpréter. Toutefois, nous souhaitons toujours garantir une *conformité sans faille* dans leur application envers notre clientèle. »

Marilène Marques
Deputy Head of Business Unit Legal Governance

La Business Unit « Legal Governance », au travers de sa division « Support Fiscal », a pour mission d'assurer la bonne classification fiscale de notre clientèle, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, et de veiller à la mise en place des déclarations d'échanges automatiques d'informations à destination des juridictions participant à la Norme Commune de Déclaration (communément connue sous l'acronyme CRS) et « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA) pour les personnes qualifiées de « US person ». Nous accompagnons également notre clientèle de personnes physiques en leur fournissant un relevé fiscal adapté aux règles fiscales de leur pays de résidence, leur permettant ainsi de remplir plus facilement leur déclaration d'impôt.

La fiscalité auprès d'une banque peut prendre plusieurs formes en fonction des clients, de leur résidence fiscale, des transactions, des produits financiers et des services impliqués. Notre objectif principal est la conformité fiscale, c'est-à-dire nous conformer aux lois fiscales en vigueur. Cela inclut une surveillance réglementaire des obligations fiscales nationales et internationales, ayant un impact sur la classification fiscale de notre clientèle ou la taxation des instruments financiers détenus par nos clients. La transformation numérique de Spuerkeess nécessite également des ajustements dans la manière dont nous gérons les données fiscales et nos processus.

Les défis en matière de fiscalité peuvent évoluer en fonction des changements dans les politiques gouvernementales, de l'évolution économique européenne et mondiale, ainsi que des avancées technologiques. Les lois fiscales peuvent être complexes, changeantes et difficiles à interpréter. La Banque doit rester attentive aux mises à jour fiscales, notamment en ce qui concerne la fiscalité luxembourgeoise, la fiscalité européenne, les directives de l'UE et les conventions de l'OCDE, le droit étranger relatif à la taxation des valeurs mobilières, ainsi que tout changement ayant un impact sur la classification fiscale de la clientèle ou la taxation des instruments financiers détenus par les clients de notre Banque.

Nous utilisons des systèmes informatiques dédiés permettant l'établissement automatisé des déclarations d'échange d'informations avec l'administration fiscale, ainsi que la production des rapports commerciaux. Nous collaborons avec des experts internes et externes pour appréhender la veille juridique en matière fiscale et sa mise en application, afin d'identifier, limiter et réduire les risques pouvant découler des nouvelles réglementations fiscales, et mettons en place des politiques et processus de conformité robustes.

La combinaison de connaissances spécialisées, de conformité rigoureuse, d'adaptabilité face aux changements législatifs et technologiques, ainsi que l'approche responsable envers notre clientèle, nous permet d'avoir une gestion efficace des défis.

Nos objectifs :

- Suivre les négociations sur la fiscalité nationale, européenne et internationale
- Exploiter la technologie pour une gestion efficace des données fiscales
- Améliorer les processus de documentation fiscale pour les rendre plus digitaux

Nos résultats :

- Classification fiscale de l'ensemble de la clientèle des personnes physiques et morales
- Production de relevés fiscaux adaptés aux résidences fiscales de la clientèle personnes physiques
- Production de déclarations fiscales à destination de plus de 70 juridictions

Nos défis :

- Anticiper et nous adapter aux réglementations fiscales
- Adapter les applications informatiques de suivi de reporting réglementaires et commerciaux aux changements législatifs

Nos solutions :

- Collaboration avec des experts de la fiscalité
- Participation aux groupes de travail avec les experts fiscaux de la place financière
- Accompagnement informatique dédié aux besoins des reportings fiscaux

L'employeur de choix

En 2023, nous avons mis l'accent sur notre « Workforce of the future » en transformant notre service des ressources humaines d'un simple support opérationnel en un véritable partenaire des métiers, contribuant ainsi à la vision stratégique de la Banque et consolidant notre position en tant qu'employeur de choix.

Sandra Schengen
Deputy Head of HR & People Management, Corporate Psychologist

En 2023, Spuerkeess a remporté le premier prix dans l'étude « Employer Brand Research 2023 » de Randstad qui la qualifie d'employeur de choix offrant un environnement de travail agréable, des opportunités de carrière intéressantes, une sécurité d'emploi à long terme, tout en étant conscient de sa responsabilité sociétale.

Le résultat de cette enquête a montré que les efforts entrepris répondent pleinement aux attentes des candidats potentiels et qu'il faudra continuer dans cette voie.

En effet, les défis sont multiples. Afin d'attirer les meilleurs talents, Spuerkeess doit être en mesure de fournir un environnement de travail enrichissant et inclusif, centré sur une expérience employé plaisante, depuis le processus de recrutement et l'« Onboarding » à travers tout le parcours professionnel jusqu'à la transition vers la retraite, en veillant à assurer le développement continu des compétences et à préserver le bien-être de ses collaborateurs.

L'évolution du monde de travail entraîne des changements importants au sein des ressources humaines des banques. La main-d'œuvre de l'avenir est de plus en plus axée sur les compétences numériques, l'adaptabilité et la créativité. Pour rester compétitifs, nous devons nous adapter à ces changements. En 2023, nous avons mis en place un programme de gestion des talents visant à accompagner les collaborateurs dans leur développement professionnel en leur proposant non seulement un encadrement individuel mais aussi en les intégrant dans des réflexions stratégiques à propos de sujets tels que « People empowerment », « Workforce of the future », « Risk culture » ou encore « Spuerkeess as a Transition Enabler ». Ce programme favorise le développement des compétences transversales, l'engagement des collaborateurs et la rétention des talents.

Toujours préoccupés par l'amélioration des conditions de travail et la réduction des risques psychosociaux, nous avons lancé en mai 2023 une auto-évaluation consacrée au recensement du niveau d'énergie, visant à identifier les leviers d'action pour la santé mentale et physique. Sur base des résultats collectifs, un programme de santé a été proposé à tous les employés pour préserver leur bien-être et soutenir leur résilience.

Dans cette optique Spuerkeess a signé en mars 2023 la « Luxembourg Women in Finance Charter » initiée par le Ministère des Finances et l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg (ABBL), visant à rendre le secteur financier luxembourgeois plus inclusif et à promouvoir la représentation des femmes à tous les niveaux. Cet engagement confirme notre volonté de suivre une trajectoire cohérente et complète les initiatives internes telles qu'une campagne d'image et une conférence inspirante en faveur d'un leadership diversifié.

En septembre 2023, Spuerkeess a également rejoint l'initiative du Pacte national « Entreprise et Droits de l'Homme » du Ministère des Affaires étrangères et européennes qui vise à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre d'une diligence raisonnable dans leur chaîne de valeur.

Pour conclure, conscients des enjeux, nous avons déjà entamé en 2022 les premiers travaux préparatoires, notamment la mise en place d'une cartographie des risques en matière des droits de l'Homme dans les processus de ressources humaines, d'achats et d'activités bancaires, ainsi que l'établissement d'une feuille de route à réaliser jusqu'en 2025.

Nos objectifs :

- Augmenter la représentation de femmes dans les postes à responsabilités
- Garder un bon niveau de résilience et d'énergie parmi les collaborateurs
- Soutenir et renforcer l'employabilité grâce à la formation continue

Nos résultats :

- + 2,9% de femmes dans des postes à responsabilité hiérarchique (+1,9% en 2022)
- +19% d'heures de formation suivies en 2023 par rapport à 2022
- 3.700 demandes d'embauche, +80% par rapport à 2022

Nos défis :

- Attirer, développer et retenir les talents
- Affirmer notre culture d'entreprise
- Assurer un environnement de travail attrayant

Nos solutions :

- Poursuivre nos efforts en matière de « DEI » - Diversité, Égalité et inclusion
- Développer et vivre nos valeurs au quotidien
- Promouvoir notre « Employer brand »

NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Afin de garantir une gestion efficace des risques à tous les niveaux, nous avons mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense. Les entités opérationnelles exercent le rôle de première ligne de défense alors que les départements Risk Management et Compliance assurent la deuxième ligne de défense dans le modèle de gouvernance de la Banque. Le département Audit Interne représente la troisième ligne de défense. La charte de contrôle interne développée par les trois fonctions de contrôle interne définit les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du contrôle interne de la Banque : identification et gestion des risques dans la première ligne de défense, supervision permanente et périodique de la gestion des risques dans la deuxième et troisième ligne de défense.

La promotion d'une culture saine des risques est un autre pilier important de notre politique de gestion des risques. Tout le personnel de la Banque participe ainsi activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels la Banque est ou pourrait être exposée. Spuerkeess adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne.

La Banque recense chaque année les risques auxquelles elle est exposée via le « Processus d'Identification et d'Évaluation des Risques » (PIER) et se munit d'un profil de risque « défensif » qui est défini dans son « Risk Appetite Framework » (RAF). Le RAF inclut les indicateurs des grandes catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'opérer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques de Spuerkeess. Les niveaux des risques auxquels la Banque est exposée sont mesurés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est défini par le biais de niveaux de surveillance fixés pour les différents indicateurs et transposés dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess. Les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) permettent de s'assurer que la Banque dispose de la capitalisation et de la liquidité nécessaires pour assurer la poursuite et le développement de ses activités. La gestion des risques est encadrée par différents groupes de travail et comités, ceci aussi bien au niveau du Comité de direction qu'au niveau du Conseil d'administration. La note 6 des comptes annuels décrit plus en détail l'organisation et la gestion des risques au sein de Spuerkeess.

RISQUES FINANCIERS

RISQUE DE CRÉDIT

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur par le département « Loan & Credit Management ». La qualité du débiteur est reflétée par une notation qui entre directement dans le dispositif de gestion du risque de crédit. Elle constitue l'un des paramètres clés pour la mise en place des limites ou l'accord de nouveaux financements. Le service « Enterprise Risk Management » du département « Risk Management » est en charge de l'élaboration des modèles internes de notations. Le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management », en tant que deuxième ligne de défense, produit des analyses et rapports sur le risque de crédit dans les différents sous-portefeuilles de la Banque. Dans le domaine des crédits à l'économie du pays, les décisions sont prises par différents comités de crédit en fonction de l'encours global du client. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille des prêts et crédits de Spuerkeess. Le risque de crédit est apprécié en fonction de la solvabilité générale et de la capacité de remboursement du client, ainsi que de l'existence de garanties réelles. En ce qui concerne les engagements internationaux, l'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « Investment grade » hors notation BBB-. Au niveau des entités non financières, la priorité est accordée aux contreparties des pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et systémique et d'un contrôle régulier, sur base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. Suite à l'obligation d'effectuer des transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale « Central Counterparty Clearing » (CCP) d'après la réglementation « European Markets Infrastructure Regulation » (EMIR) qui vise à diminuer le

risque de contrepartie bilatéral, nous avons choisi de travailler pour ce volet via des membres directs, appelés « clearing brokers ».

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de taux d'intérêt ou IRRBB (« Interest Rate Risk in the Banking Book ») est le principal risque de marché auquel la Banque est exposée. Ces dernières années, le service ALM du département « Global Markets » a développé des modèles analysant le comportement de la clientèle qui permet d'évaluer le risque de taux d'intérêt lié à l'activité de la Banque. Ces modèles sont aujourd'hui implémentés dans un outil qui permet de gérer le risque de taux d'intérêt sur la base de métriques dédiées et en respectant un cadre de limites définies. Le respect de ces limites est contrôlé par la première ligne de défense ; le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management », en tant que deuxième ligne de défense, assure la supervision de ce dispositif. La volatilité des taux d'intérêt et les impacts de cette situation sur la gestion du risque de taux restent un défi majeur pour la Banque.

Un autre risque de marché matériel pour la Banque concerne le risque de valorisation des participations de la Banque. Ce risque est suivi et mesuré par une approche de « Value-at-Risk » (VaR).

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré par le département « Global Markets » en respectant le cadre de limites défini dans le RAF. La gestion du risque de liquidité est supervisée par le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management », en tant que deuxième ligne de défense. De par sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédent de liquidités. La Banque opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie et une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement suivie par le Comité ALM.

RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques climatiques et environnementaux sont considérés comme des facteurs aggravants (« risk driver ») des autres catégories de risques (surtout financiers). La Banque a ainsi défini certains indicateurs et limites pour encadrer le risque de réputation et le risque de crédit liés au risque de transition. De plus, la Banque continue l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans le cadre de la gestion des risques de la Banque en implémentant des approches de quantification de ces risques. L'absence de données représentatives est un des principaux défis dans ce contexte.

RISQUES NON-FINANCIERS

RISQUE OPÉRATIONNEL

Les rôles et responsabilités de la première ligne de défense ainsi que ceux de la deuxième ligne de défense sont mis en évidence dans la charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque opérationnel. Des risques opérationnels peuvent se matérialiser à travers toutes les activités de la Banque. En tant que première ligne de défense, tout le personnel a donc la responsabilité de gérer ces risques. Le service « Non-Financial Risk Management » du département « Risk Management » assume le rôle de deuxième ligne de défense. Nous visons à diminuer le risque opérationnel par une amélioration constante des processus et des structures organisationnelles. Pour faciliter ces initiatives, la Banque est en train de migrer vers un outil GRC (« Gouvernance, Risk and Compliance ») pour coordonner les RCSA (« Risk and Control Self Assessment »), gérer les incidents et faire le suivi des plans d'action.

RISQUES INFORMATIQUES ET CYBER

En tant que première ligne de défense, le département Informatique est responsable de la gestion des risques IT et « Cyber » de la Banque. La supervision de la gestion des risques IT et « Cyber » est assurée par le service « Non-Financial Risk Management » du département « Risk Management ». L'« Information Security Officer », au sein du service « Non-Financial Risk Management », est en charge du pilotage de la sécurité informatique, est rattaché hiérarchiquement au chef du département Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct au « Chief Risk Officer », membre du

Comité de direction. Cette organisation de la gestion des risques IT et « Cyber » permet à la Banque d'opérer dans les limites définies dans le « Risk Appetite Framework » (RAF). L'analyse des risques liés aux projets et changements informatiques ainsi que l'analyse des incidents informatiques sont des processus importants pour la gestion des risques IT, tant au niveau de la première que de la deuxième ligne de défense.

RISQUE DE MODÈLE

Toute entité de la Banque qui développe des modèles internes génère du risque de modèle et doit gérer ce risque en tant que première ligne de défense. La gestion du risque de modèle est supervisée par le service « Non Financial Risk Management » du département « Risk Management ». Ce rôle de supervision est exercé à travers des processus de validation initiale et périodique des modèles de la Banque. Les activités de validation sont planifiées et organisées dans un plan de validation et suivent les principes repris dans la « Politique de gestion du Risque de Modèle ». Un « Groupe de Travail Modèles » réunit mensuellement toutes les parties prenantes intervenant dans le domaine des modèles de la Banque.

RISQUE AML/FT

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (AML/FT) est une préoccupation constante de Spuerkeess et constitue une priorité au quotidien.

La déclinaison des obligations professionnelles applicables à Spuerkeess s'appuie sur un « Appétit au risque AML/FT » conservateur (revu annuellement et approuvé par le Conseil d'administration puis communiqué à l'ensemble du personnel de la Banque) et le déploiement d'un dispositif robuste défini en fonction d'une approche fondée sur les risques applicable à tous les clients de la Banque.

Ce dispositif couvre également la prévention contre les abus de marchés à savoir les délits d'initiés et les manipulations de marché ainsi que le respect des « sanctions & embargos ». Dans ce cadre, Spuerkeess applique strictement les mesures restrictives prévues par l'Union Européenne. Spuerkeess respecte également certaines dispositions réglementaires de juridictions étrangères en matière de sanctions financières eu égard aux relations d'affaires en place avec des banques correspondantes.

La mise en œuvre des procédures et contrôles AML/FT est une responsabilité partagée entre les directions commerciales et le service « AML Office » (constituant la première ligne de défense) et le service « Financial Crime and Compliance » (au sein de la « Compliance », deuxième ligne de défense). La ségrégation entre la gestion et la supervision du risque AML/FT a pu être renforcée à travers la création du service AML Office dont le rôle consiste à assurer les tâches de « Know Your Customer » et « Know Your Transaction » pour tous les clients de la Banque. Au niveau du département « Compliance », le service « Financial Crime Compliance » (FCC) est en charge d'encadrer les risques AML/FT en définissant les standards applicables, de conseiller les autres métiers de la Banque, d'analyser les dossiers qui sont portés à sa connaissance, de former ou s'assurer de la formation des employés et, in fine, de superviser la gestion du risque par la première ligne de défense via la mise en place et l'exécution de son plan de contrôle.

Enfin, la Banque coopère activement avec les autorités luxembourgeoises responsables de l'AML/FT et FCC est leur interlocuteur désigné. Aussi, FCC analyse des dossiers présentant des soupçons d'AML/FT et effectue les déclarations de soupçon ou se charge de répondre aux autorités compétentes, à savoir – en fonction des typologies de soupçons – la Cellule de renseignement financier, le Ministère des finances et/ou la CSSF.

RISQUE DE CONDUITE ET PRÉVENTION DES FRAUDES INTERNES

Chaque employé s'engage au respect strict du Code de Conduite dès son entrée en service. Ce Code est complété et mis à jour annuellement. Spuerkeess a confié la supervision du risque de fraude interne et externe à un « Fraud Protection Officer » chargé de définir les standards et les bonnes pratiques et qui coordonne le dispositif de prévention sur les 2 lignes de défense.

Le maintien de standards élevés en matière de déontologie et de bonne conduite professionnelle et une gestion efficace du risque de fraude interne nécessitent un dispositif de prévention et un dispositif de contrôle assurés par le service « Conduct & Controls » du département « Compliance » qui sensibilise le personnel au respect du Code de Conduite, y compris la problématique des conflits d'intérêts.

Des contrôles visant la détection d'écarts de conduite, des fraudes ainsi que les enquêtes internes sont menés au sein du service « Conduct & Controls ». De même, ce service analyse les remontées de soupçons d'origine interne (agences, services) et externe (réclamations des clients visant un employé Spuerkeess).

DATA PROTECTION

La protection des données à caractère personnel de nos clients, de notre Personnel et de nos fournisseurs est au cœur des préoccupations de Spuerkeess. Le « Data Protection Officer », au sein du département « Compliance », s'emploie à régulièrement sensibiliser l'ensemble du Personnel à cette thématique incontournable et participe à la gouvernance des projets, dans l'objectif de garantir le « Data Protection by Design » au niveau de chaque nouveau produit ou service. Des suivis et contrôles réguliers et des procédures détaillées, largement communiquées, permettent d'assurer la détection de tout risque dans le domaine et la proposition de mesures correctrices rapides, le cas échéant. La collaboration et le contact avec la CNPD est du ressort exclusif du « Data Protection Officer ».

RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET RÉPUTATION

Le risque de sanction peut se matérialiser par une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire suite au non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières alors que le risque de réputation et de dommage à notre image de marque découle de rumeurs négatives, de scandales, de litiges ainsi que du prononcé d'une sanction.

Pour prévenir, gérer et atténuer ces risques, la fonction « Compliance » procède à une veille réglementaire selon un modèle fédéré qui permet de responsabiliser les différents acteurs et de dissocier les fonctions de vérification (2ème ligne de défense) des fonctions opérationnelles (1ère ligne de défense).

AUTRES RISQUES

GESTION ET SUIVI DES RISQUES INHÉRENTS À L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Spuerkeess s'est dotée des procédures et des systèmes de contrôle nécessaires à l'établissement et au suivi de l'information financière. Afin d'assurer la qualité et l'exhaustivité de l'information financière, Spuerkeess procède quotidiennement au suivi des mouvements sur les comptes internes, surveille les principales composantes du compte de résultat incluant la marge d'intérêt, les commissions et les frais généraux et vérifie l'exhaustivité des informations reçues des différentes applications informatiques qui se trouvent en amont du système d'information comptable. Spuerkeess procède mensuellement à des réconciliations de soldes sur comptes d'attente, sur comptes de proratisation des intérêts et autres comptes internes.

En ce qui concerne les exercices d'évaluation des positions détenues en portefeuille ou de détermination des corrections de valeur sur actifs présentant des indications de dépréciation, un échange permanent a lieu entre les différentes équipes et lignes de défense concernées. Depuis l'entrée en application de la norme IFRS 9, le modèle de dépréciation des actifs financiers est basé sur la reconnaissance des pertes attendues. Le calcul est réalisé sur base mensuelle.

Au-delà des contrôles purement comptables, Spuerkeess assure un suivi régulier de la rentabilité commerciale par client, par produit et par métier et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction prend connaissance des performances des différents métiers de la Banque via le « Management Information System » (MIS). De même, il analyse et valide, sur base mensuelle, la situation financière ainsi que le suivi du budget des dépenses.

AUTRES ACTIVITES

Les autres activités regroupent les activités de « back office » et de support qui jouent un rôle essentiel dans le soutien des objectifs stratégiques et de développement de la Banque. Les activités de « back office » permettent de traiter les volumes croissants d'opérations de paiement, d'opérations de crédit et d'opérations sur titres en provenance des services commerciaux et assurent le contrôle ainsi que la sécurité du traitement de ces opérations, conformément aux législations en vigueur. Nous poursuivons nos efforts d'amélioration des systèmes et des processus pour nous adapter à l'évolution des marchés et augmenter notre efficacité. Les activités de support couvrent des domaines très variés tels que les

finances de la Banque, le domaine juridique et réglementaire, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

ACTIVITÉS « BACK-OFFICE »

La Business Unit « Payments » coordonne et gère les activités en relation avec les services de paiements dans le domaine des virements, « direct debits », cartes de débit, cartes de crédit, Payconiq, cash, packages bancaires, comptes courants, comptes d'épargne et dépôts. Ceci comprend également le « case management » en cas de demandes clients (informations, réclamations, fraudes). Elle gère également les relations et les contrats avec les prestataires externes, les systèmes de paiement inter-bancaires et les schémas de paiement. Elle assure le support métier pour les canaux électroniques tels que S-Net, Multiline, Payconiq. Elle joue le rôle de « Registration Office » pour l'émetteur de certificats Luxtrust. Par ailleurs, elle est en charge du printing et de l'envoi des reportings papier, de la mise en gestion électronique des documents papier issus de l'activité journalière ainsi que du courrier.

Le département « Securities & Markets Operations » assure plusieurs activités complémentaires qui peuvent être classées en six catégories. Ainsi, nos équipes s'occupent du volet « Post Trade » des opérations du Capital Market (p.ex. Settlement, Deliveries, Corporate Action, Custody, Tax services), du volet « Post Trade » des opérations sur les marchés financiers (Produits Dérivés, Forex, Repo, Money Market). De plus, le département est en charge des reportings transactionnels réglementaires (MIFIR, EMIR, SFTR, ...), de la gestion du réseau de la Banque (Network Management) ainsi que de la réconciliation cash & titres. Pour conclure, le département assure aussi la gestion de la base valeurs titres de la Banque et offre un service aux émetteurs de titres.

Le département « Loan & Credit Management » joue le rôle de première ligne défense en matière de gestion du risque de crédit. Il est responsable de la mise à jour de la Politique de gestion du risque de crédit de Spuerkeess. Le département est impliqué dans les processus inhérents à l'octroi et au suivi des produits de prêts et de crédits aux particuliers, aux entreprises, au secteur public et aux institutionnels ainsi que dans la gestion du risque de crédit du portefeuille d'investissement international « Global Credit Investments » de Spuerkeess.

Concernant les processus de prêts et crédits, le département élabore les propositions de vue sectorielle et de limites de risque de crédit, il assure l'évaluation des sûretés immobilières et mobilières proposées en garantie, il analyse les demandes de financement et participe aux décisions d'octroi de crédit, selon les pouvoirs qui lui sont attribués par le Comité de direction de Spuerkeess. Il assure également la mise en place contractuelle des dossiers, leur suivi ainsi que leur révision périodique. Le département est en charge de la coordination du monitoring du risque de crédit, des propositions de provisions ainsi que de la production et de l'analyse des indicateurs agrégés et des rapports de risque de crédit.

Concernant les activités du portefeuille d'investissement international, le département est responsable des propositions de limites de concentration, de l'analyse du risque de crédit des investissements proposés par la salle des marchés ainsi que du suivi des risques sectoriels et des risques associés aux expositions détenues dans le portefeuille d'investissement.

Le département « Innovation & Project Management » a comme mission la gestion de l'Innovation ainsi que la gestion des projets transversaux stratégiques et réglementaires de la Banque. Le volet Innovation comprend principalement l'introduction des « New Ways of Working », la mise en place d'un « Knowledge Management » et du « User Experience Design » (UX design). La maintenance, et principalement l'évolution de notre tool d'« Internet Banking » S-Net Mobile et S-net Desktop, constitue une autre tâche de notre équipe Innovation. L'équipe du « Project Management » se consacre aux sujets transversaux et prioritaires pour la Banque. L'optimisation des processus de travail de la Banque ainsi que la mise en place d'une gouvernance projet efficace au niveau Banque (incluant un outil de gestion de projets) occupent une partie de cette équipe. L'autre partie de l'équipe se compose de « Project Managers » qui coordonnent des portefeuilles de projets et gèrent des programmes et projets transversaux stratégiques ou réglementaires.

LES PARTICIPATIONS

Répondant à l'une de ses missions légales qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines, Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle appuie par ailleurs la création et le développement d'entreprises ayant un intérêt national.

Depuis 1989, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40% du groupe La Luxembourgeoise S.A. Après le rachat en 2021 d'une partie des actions détenues par une autre banque de la place, Spuerkeess détient désormais 25,35% du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est membre fondateur et le plus important actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018 dont elle détient 32,50% du capital.

Spuerkeess détient, depuis décembre 2022, une participation de 20% dans i-Hub, une start-up lancée par POST Luxembourg et qui est spécialisée dans l'automatisation des processus AML/KYC.

Début décembre 2023, Spuerkeess a participé, à hauteur de 30%, à la création de LuxConstellation S.A., une Joint-Venture où s'associent les six acteurs majeurs des services financiers au Luxembourg pour créer un réseau commun de guichets automatiques et de distributeurs de billets à l'horizon 2025.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de la société SES S.A. qui est un des leaders mondiaux dans le domaine de la communication globale par satellite. La Banque détient une participation à hauteur de 10,88% du capital social de SES S.A., sous forme d'actions de la catégorie B. Ces actions de catégorie B attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». De plus, Spuerkeess détient des Fiduciary Depositary Receipts (FDR) cotés en bourse et convertibles en un nombre équivalent d'actions A de SES, suivant une participation à hauteur de 1,28% du capital social de SES S.A. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En termes de droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de la catégorie B accorde un droit à un dividende à hauteur de 40% du dividende versé au titre d'une action de la catégorie A de SES S.A..

Dans le secteur des transports aériens, Spuerkeess détient une participation de 21,81% dans le capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., qui est active dans les domaines de navigation aérienne, tour opérateur, manutention de cargo et catering, et une participation de 10,91% dans le capital de Cargolux Airlines International S.A., qui est l'une des plus grandes compagnies aériennes tout-cargo du monde.

La Banque détient également une participation de 12% dans le capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois qui est le leader sur le marché de l'énergie au Luxembourg.

Dans le cadre de la reprise en 2021 de l'intégralité des activités industrielles de Paul Wurth S.A. par SMS Group (à travers l'acquisition par SMS des participations respectives détenues par l'État luxembourgeois, la SNCI et Spuerkeess dans le capital de Paul Wurth S.A.), les activités immobilières de Paul Wurth S.A. ont été transférées à Paul Wurth Real Estate S.A.. Spuerkeess continue de détenir une participation à hauteur de 10,98% dans Paul Wurth Real Estate S.A. et contribuera ainsi au développement et à la viabilisation des biens immobiliers détenus par cette société sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

De par sa participation de 11% dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable et par bail emphytéotique, Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur à l'accession à la propriété immobilière d'un logement pour besoin personnel.

Outre ces participations d'envergure, Spuerkeess contribue au développement économique non seulement du pays, mais également de la Grande-Région par la prise de participations mineures dans des sociétés luxembourgeoises et transfrontalières. Il s'agit notamment de EUREFI S.A. pour les entreprises de la région limitrophe avec 8,76% de son capital investi par la Banque. Au niveau européen, Spuerkeess est l'unique institution financière du Luxembourg détenant une participation dans le Fonds Européen d'Investissement (FEI), établissement faisant partie du groupe de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et soutenant des PME à travers toute l'Europe via l'émission de garanties bancaires. Par ailleurs, le FEI, et plus particulièrement le Groupe BEI, s'est fixé des objectifs ambitieux pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, qui représente également un des deux piliers majeurs de la stratégie de développement durable de Spuerkeess.

Le détail des parts détenues dans les entreprises associées et dans les filiales est présenté à la note 4.9 des annexes aux comptes annuels 2023.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis l'exercice 2017, Spuerkeess publie un rapport non financier en conformité avec les normes GRI (« Global Reporting Initiative ») qui détaille la stratégie et les activités de Spuerkeess en matière de développement durable. Tous les détails sur la transition énergétique de la Banque sont publiés dans ce rapport consacré au développement durable.

LES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE SPUERKEESS AU 31 DECEMBRE 2023

Le Groupe Spuerkeess se compose de Spuerkeess, Luxembourg en tant que maison mère d'une part, et des sociétés consolidées, soit par intégration globale, soit par mise en équivalence d'autre part. Le produit bancaire du Groupe atteint EUR 1.087,8 millions au 31 décembre 2023, en hausse de 340,8 EUR millions, ou de 45,6% par rapport à celui de l'exercice 2022.

La marge nette d'intérêt du Groupe progresse ainsi de 60,3%, soit EUR 294,4 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette progression reflète l'évolution commerciale des activités au cours des dernières années, ainsi que la hausse des taux d'intérêt qui a permis de reconstituer les marges sur les produits du passif bancaire et ceci pour l'ensemble de la clientèle. Pendant la période où la politique monétaire des banques centrales a conduit les taux directeurs en territoire négatif, plusieurs années de marges négatives ont été enregistrées sur une partie de ces produits. La hausse graduelle des taux directeurs au courant de l'année 2023 a permis à Spuerkeess de proposer une rémunération attrayante sur des produits tels que les comptes d'épargne et les dépôts à terme. Les opérations de refinancement à plus long terme de la BCE, connues sous le nom de « targeted longer-term refinancing operations » (TLTRO), qui visaient à soutenir l'activité des prêts bancaires pendant les années de crise, n'ont eu qu'un impact négligeable sur la marge d'intérêts en 2023. En effet, Spuerkeess a remboursé la dernière tranche des montants empruntés via ce mécanisme avant la fin du premier semestre 2023.

Le résultat sur commissions du Groupe est en baisse de 3,7% traduisant ainsi la réduction importante de la demande pour des prêts immobiliers dans un climat d'incertitude et de hausse des taux d'intérêt. L'évolution favorable des revenus sur opérations en comptes courants et autres dépôts de même que la progression des commissions d'administration d'OPC ont permis d'atténuer le repli des commissions.

Les revenus des participations du Groupe s'élèvent à EUR 45,6 millions fin 2023, soit une hausse de EUR 9,6 millions ou de 26,8% par rapport à l'exercice précédent, en raison de dividendes plus élevés perçus de la part de certaines participations stratégiques de la maison mère du Groupe.

Le résultat sur instruments financiers passe de EUR 2,7 millions fin 2022 à EUR 51,5 millions au 31 décembre 2023. L'augmentation de cette catégorie s'explique en grande partie par les gains latents sur les instruments financiers de couverture, classés comptablement comme détenus à des fins de transaction et les instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat suite à la volatilité des courbes de taux et des cours de change.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse et passent de EUR 11,3 millions à la fin de l'exercice 2022 à EUR 13,1 millions à la fin de l'exercice 2023. Par sa composition, cette rubrique est volatile et son évolution est majoritairement liée à des facteurs spécifiques non récurrents.

Spuerkeess a versé sa contribution au compartiment national du Fonds de Résolution Luxembourg (FRL) qui a été fusionné progressivement sur une période de 8 ans avec le fonds de résolution unique mis en place par le Mécanisme de Résolution Unique. Les deux contributions au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à EUR 35,0 millions.

Ainsi, les frais généraux totaux enregistrent une progression de 5,1%. La croissance des frais généraux trouve son origine essentiellement dans la croissance structurelle des salaires et du versement de tranches indiciaires en février, avril et septembre 2023. Les efforts continus d'optimisation des processus et de digitalisation ont permis d'accroître la productivité et de limiter la progression des frais généraux.

Le coût du risque exerce une influence significative sur l'évolution du résultat de Spuerkeess en 2023. Suite à une détérioration du contexte économique, la Banque s'est prémunie contre le risque de crédit par l'enregistrement de corrections de valeur et d'autres provisions à hauteur de EUR 132,7 millions par rapport à une dotation de EUR 62,1 millions actée en 2022. L'augmentation des provisions provient d'une part d'une hausse des expositions en défaut, du traitement prudent des expositions qui ont été restructurées pour aider les clients à redresser leur situation de détresse financière, et, d'autre part, d'une amélioration de nos modèles de détection et de quantification des risques de crédit.

Le Groupe Spuerkeess affiche, dès lors, pour l'exercice 2023 un résultat net de EUR 449,3 millions par rapport à un résultat net de EUR 373,1 millions un an plus tôt, soit une augmentation de EUR 76,1 millions ou de 20,4%. Cette performance, essentiellement attribuable à la progression dynamique du produit bancaire, est portée par la forte croissance de la marge d'intérêts sur les produits de dépôt de la clientèle.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

La somme bilantaire s'élève à EUR 56.184,4 millions au 31 décembre 2023, en hausse de EUR 103,0 millions par rapport au 31 décembre 2022.

À l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » diminue de EUR 2.960,0 millions à EUR 7.887,8 millions fin 2023, essentiellement en raison de la baisse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 40.039,2 millions, soit une réduction de EUR 1.087,1 millions par rapport au 31 décembre 2022. La diminution de cette rubrique est essentiellement liée à la baisse des dépôts du secteur public qui sont plus volatils.

Les dépôts des établissements de crédit sont en diminution de EUR 257,7 millions et affichent un encours de EUR 5.424,7 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts bancaires collatéralisés par des titres et les passifs reçus dans le cadre des opérations TLTRO III, les remboursements anticipés de liquidités qui avaient été prêtées par la Banque centrale européenne expliquant en partie cette évolution.

Les émissions de titres augmentent de EUR 1.026,8 millions pour se situer à EUR 3.837,5 millions fin 2023. Cette hausse fait suite à un recours plus prononcé aux programmes de refinancement de type « Euro Commercial Paper » (ECP) et « US Commercial Paper » (USCP) afin de diversifier davantage les sources de financement de la Banque.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 14.831,1 millions, en progression de EUR 1.244,9 millions par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution est liée à l'environnement de taux plus élevés qui a favorisé les opportunités d'investissement.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 430,9 millions, en baisse de EUR 59,8 millions par rapport au 31 décembre 2022. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être évalués au coût amorti et qui sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat. La diminution des encours s'explique par des remboursements de ce type de titres.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 755,1 millions, en baisse de EUR 137,6 millions par rapport au 31 décembre 2022, en raison de résultats d'évaluation orientée à la baisse de certaines participations.

Les parts mises en équivalence augmentent de EUR 60,5 millions à EUR 907,2 millions au 31 décembre 2023 en raison principalement de l'évolution favorable des résultats d'évaluation dans les secteurs d'activité concernés.

Par rapport au 31 décembre 2022, l'encours des placements auprès d'établissements de crédit est en hausse de EUR 1.786,7 millions pour s'établir à EUR 3.244,7 millions au 31 décembre 2023. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 26.967,7 millions au 31 décembre 2023 ; soit une augmentation de EUR 262,3 millions depuis le 31 décembre 2022. La hausse est portée par le développement des activités de prêts aux entreprises et au secteur public. Les encours prêts au logement ont, en revanche, connu une baisse en raison de l'impact de la hausse des taux d'intérêt sur la nouvelle production au cours de l'année 2023.

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés ou classés comme détenus en vue de la vente s'élèvent à EUR 0,9 millions au 31 décembre 2023. Ce montant concerne une participation détenue en vue de la vente dans le cadre d'un programme de rachat d'actions qui sera clôturé en 2024.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,80% contre 0,67% pour l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

Le total des capitaux propres du Groupe Spuerkeess attribuable à la maison mère s'élève à EUR 5.834,8 millions au 31 décembre 2023, contre EUR 5.631,4 millions fin 2022, soit une augmentation de 3,6%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 203,5 millions se décompose comme suit :

- une augmentation de la réserve de EUR 334,3 millions, après distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice 2022 et l'impact de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 d'une entité du Groupe ;
- une hausse du résultat de l'exercice 2023 de EUR 76,1 millions ;
- une baisse des écarts actuariels liés au fonds de pension du personnel de EUR 80,4 millions résultant de l'augmentation des taux actuariels ;
- une diminution de la réserve de réévaluation de EUR 133,6 millions, principalement de par la diminution de valeur des participations stratégiques ;
- une hausse de la différence de mise en équivalence de 21,6 millions ;
- une baisse des autres éléments de EUR 14,5 millions, résultant de plus-values moins élevées cette année, réalisées sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

En janvier dernier, le Fonds monétaire international (FMI) a relevé quelque peu ses prévisions de croissance pour l'économie mondiale. Selon ses analyses, une désinflation plus prononcée qu'anticipé et une croissance relativement résiliente devraient permettre d'éviter un scénario de hard landing de l'économie mondiale. D'ailleurs, le FMI souligne que les risques (hausseurs et baissiers) sur l'économie mondiale sont relativement équilibrés. Ainsi, le FMI relève sa prévision de croissance pour l'économie mondiale de 0,2 points de pourcentage et table désormais sur une croissance annuelle de l'ordre de 3,1%. Il convient cependant de noter que ce chiffre reste en dessous de la moyenne de long terme (3,8%). Cette meilleure performance attendue s'explique en grande partie par la résilience observée aux Etats-Unis et dans la plupart des économies émergentes. En revanche, les perspectives de croissance de la zone euro pour 2024 ont été abaissées par le FMI de l'ordre de 0,3 points de pourcentage. Pour 2024, l'institution anticipe une croissance de la zone euro de seulement 0,9%. L'inflation mondiale devrait quant-à-elle poursuivre son affaiblissement et passer de 6,8% en 2023 à 5,8% en 2024 selon les prévisions de janvier du FMI. Dans cet environnement, la croissance du Luxembourg devrait également rester faible et en dessous des moyennes de long terme, mais supérieure à celle de la zone euro dans sa globalité. En effet, selon les données prévisionnelles du STATEC, la croissance de l'économie luxembourgeoise (en volume) devrait se situer aux alentours de 2%, contre une moyenne de long terme de l'ordre de 3,2%. En ce qui concerne l'inflation, le STATEC s'attend à ce que celle-ci retombe en dessous des 3% (2,2% pour 2024).

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

En ce début d'année les banquiers centraux se montrent toujours très prudents dans leurs actions. Les dernières annonces de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont fortement réduit la probabilité d'une première baisse des taux au mois de mars 2024. Dans son sillage, la Banque centrale européenne (BCE) estime qu'une première baisse des taux est plutôt envisageable à partir du début de l'été, tout en soulignant que la désinflation se poursuit comme anticipé. Dans ce contexte, et comme en attestent les derniers indices PMI de la zone euro, le rebond de l'activité se fait attendre. Même si les derniers chiffres PMI montrent des signes d'amélioration, ceux-ci restent timides et suggèrent que l'activité demeure en zone de contraction. Cette moindre dynamique de l'activité se reflète aussi au Luxembourg au niveau de l'industrie et surtout de la construction. D'ailleurs, sur base de l'avis du Comité de conjoncture du 23 janvier 2024, le gouvernement luxembourgeois a pris la décision de déclarer certaines branches du secteur de la construction en crise pour une durée de six mois. Pour donner un nouveau souffle au secteur de la construction immobilière, le gouvernement luxembourgeois a annoncé plusieurs mesures de soutien. Ces différentes mesures devraient permettre non seulement d'améliorer l'accès à la propriété/location de logements, mais aussi favoriser l'investissement dans ce secteur. En date de ce rapport, ces événements n'ont pas d'impact notable sur la marche normale des affaires de Spuerkeess.

Luxembourg, le 27 mars 2024

Pour le Comité de direction

Doris Engel
Directeur
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma
Directeur Général
Président du Comité de direction

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE
31 décembre 2023

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Comité de direction,
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
1, place de Metz
L-1930 Luxembourg

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé du Groupe et sont repris dans les comptes annuels consolidés sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 6,4 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 167,2 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2023, ce processus a continué d'être impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans sa détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'évolution macro-économique et géopolitique et des incertitudes économiques y relatives qui impactent les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues, ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts, au processus de notation interne des clients « Corporate », à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie, au processus d'identification des encours à risque au sein du Groupe, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par le Groupe pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

De même, afin de répondre aux impacts de l'évolution macro-économique et aux incertitudes géopolitiques, nous avons revu la démarche du Groupe pour identifier et revoir la classification des secteurs d'activité à haut risque et la résultante sur les notations internes. Nos procédures ont notamment inclus un examen critique des secteurs identifiés à haut risque ainsi que des revues spécifiques effectuées par le Groupe des prêts et créances accordés aux entreprises de ces secteurs via leur stratégie intégrée portant sur des vulnérabilités spécifiques.

Nous avons également réalisé un suivi des crédits « Forbearance » et de l'évolution du volume des crédits en défaut afin de s'assurer que ces derniers soient reflétés dans les pertes de crédits attendues calculées.

Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs macro-économiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédits attendues.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la valorisation des collatéraux, ainsi que le suivi de ces derniers.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

Dépréciation des prêts hypothécaires au coût amorti pour la clientèle de détail

Les prêts hypothécaires envers la clientèle de détail représentent une activité clé du Groupe et sont repris dans les comptes annuels consolidés sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédits attendues. Ils affichent à l'actif du bilan une exposition nette de EUR 17,1 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 81,2 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédits attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2023 ce processus a continué d'être impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts hypothécaires de la clientèle de détail comme une question clé de notre audit à la fois en raison de leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, ainsi que du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'environnement de taux d'intérêts sur la population ayant souscrit des crédits à taux variables ou à taux fixes révisables, des incertitudes liées à l'évolution des prix des biens immobilier qui servent de garanties à ce type de crédits et des turbulences macro-économiques ayant pour effet une forte hausse de l'inflation qui impacte le pouvoir d'achat des emprunteurs. Tous ces événements ayant un impact sur les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts hypothécaires, au processus de notation interne des clients de détail, à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie incluant, au processus d'identification des encours à risque au sein du Groupe, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par le Groupe pour procéder à la catégorisation des prêts hypothécaires envers la clientèle de détail (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts hypothécaires via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour certaines de ces expositions en défaut.

Nous avons revu l'implémentation du modèle de notation interne, sa mise en place par le Groupe, les contrôles mis en place sur la valorisation des garanties immobilières prises par le Groupe dans le cadre des prêts hypothécaires ainsi que le système de réévaluation automatique des garanties hypothécaires.

Nous avons revu le suivi du choc de la hausse des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail et la construction de cette analyse, les hypothèses retenues par le Groupe ainsi que les paramètres utilisés (exposition, revenus et revenus disponibles, situation familiale, garanties, reste à vivre, etc.). Nous avons réalisé un test de contrôle sur le suivi des crédits-pont. Enfin nous nous sommes entretenus avec les responsables du service qui réalise le suivi des prêts hypothécaires afin de comprendre les mesures mises en œuvre par le Groupe et proposées à ses clients jugés les plus à risque par l'environnement de taux actuel.

En complément, à l'aide de notre outil d'analyse de données nous avons revu le portefeuille dans sa globalité et nous avons sélectionné un échantillon, sur base de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs, de prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail et nous avons réalisé un test de détail sur ce même échantillon.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels consolidés font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Le Comité de direction est également responsable de la présentation des comptes annuels consolidés conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, tel qu'amendé (le « Règlement ESEF »).

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous évaluons que les comptes annuels consolidés ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences du Règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 6 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes annuels consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la concordance des comptes annuels consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels consolidés. Pour le Groupe, il s'agit :

- Des comptes annuels consolidés préparés dans un format XHTML valide ;
- Du balisage XBRL des comptes annuels consolidés en utilisant la taxonomie de base et les règles communes en matière de balisage telles qu'établies dans le Règlement ESEF.

A notre avis, les comptes annuels consolidés du Groupe au 31 décembre 2023, identifiés comme R7CQUF1DQM73HUTV1078-2023-12-31-consolidated, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit et de compliance.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

Antoine Le Bars

Luxembourg, le 10 avril 2024

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

COMPTES CONSOLIDES AUDITES
31 décembre 2023

Bilan consolidé au 31 décembre 2023

ACTIF du Bilan en euros	Notes	01/01/2022	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	Retraité	
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	9.773.732.257	10.847.765.699	7.887.777.548
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	1.346.631.751	1.457.998.005	3.244.670.787
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	25.246.693.237	26.705.358.823	26.967.687.941
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	235.242.636	132.075.729	178.037.790
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	90.195.038	1.462.544.131	1.115.570.816
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	632.455.934	490.686.909	430.875.837
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	13.821.928.357	13.586.207.982	14.831.125.424
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	17.534.901	29.626.380	31.091.835
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	1.125.045.988	892.667.729	755.072.291
Parts mises en équivalence	4.9	667.572.239	846.683.867	907.201.359
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	156.504.244	-752.334.874	-488.436.242
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	257.157.451	241.057.335	232.899.258
Immobilisations corporelles de placement	4.15	10.430.664	11.343.967	10.643.297
Immobilisations incorporelles	4.16	34.200.035	40.995.209	47.321.022
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	4.17	-	-	919.434
Impôts courants	4.18	70.166.184	78.491.337	2.560.981
Impôts différés	4.18	26.057.864	-	-
Autres actifs	4.19	9.373.000	10.262.100	29.375.923
TOTAL de l'ACTIF		53.520.921.780	56.081.430.328	56.184.395.301

PASSIF du Bilan en euros	Notes	01/01/2022	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	Retraité	
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.20	6.934.711.998	5.682.385.528	5.424.710.317
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.21	36.906.630.696	41.126.287.235	40.039.164.316
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	129.935.940	294.865.180	285.193.752
Instruments financiers dérivés de couverture	4.12	827.678.271	307.181.440	399.928.461
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.22	165.001.798	131.633.032	169.491.843
Emissions de titres	4.23	2.793.469.938	2.679.078.951	3.668.005.029
Provisions	4.24	48.103.059	64.206.549	82.082.237
Autres passifs	4.25	33.982.358	38.362.362	89.917.467
Impôts différés	4.18	-	26.734.754	4.203.819
Provision liée aux avantages du personnel	4.26	367.952.878	96.253.102	183.854.377
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)		48.207.466.936	50.446.988.133	50.346.551.618

Bilan consolidé au 31 décembre 2023 (suite)

CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros	Notes	01/01/2022	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	Retraité	
Report sous-total PASSIF avant capitaux propres		48.207.466.936	50.446.988.133	50.346.551.618
Capital souscrit		173.525.467	173.525.467	173.525.467
Réserves consolidées		3.980.009.924	4.319.474.042	4.653.807.232
Autres éléments du résultat global		827.910.223	765.247.562	558.232.636
◦ Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	844.771.939	609.237.755	474.487.166
◦ Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	-371.100.157	-174.149.136	-254.572.242
◦ Différence de mise en équivalence		326.077.809	318.580.104	340.144.154
◦ Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	4.27	27.349.601	14.531.312	6.474
◦ Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	15.006	-2.956.580	-1.842.641
◦ Couverture de flux de trésorerie	4.12	796.025	4.107	9.725
Résultat de l'exercice		329.053.453	373.127.192	449.271.403
Sous-total capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		5.310.499.067	5.631.374.263	5.834.836.738
Participations ne donnant pas le contrôle		2.955.777	3.067.932	3.006.945
Total capitaux propres		5.313.454.844	5.634.442.195	5.837.843.683
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES		53.520.921.780	56.081.430.328	56.184.395.301

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	
Résultat d'intérêts	5.1	488.247.873	782.614.169
Revenu de valeurs mobilières	5.2	35.996.778	45.643.138
Commissions	5.3	200.738.671	193.303.544
RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS		724.983.322	1.021.560.851
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4	62.443	-1.145.473
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	-20.784.039	10.992.257
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	35.047.621	-11.419.433
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	-32.605.458	18.715.897
Résultat sur opérations de couverture	5.8	-6.403.336	13.638.513
Résultat de change	5.9	27.414.868	20.753.690
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	5.10	8.065.407	1.629.409
Autres produits d'exploitation	5.11	14.214.396	17.594.252
Autres charges d'exploitation	5.11	-2.940.934	-4.508.484
PRODUIT BANCAIRE		747.054.290	1.087.811.479
Frais de personnel	5.12	-256.197.262	-273.994.159
Autres frais généraux administratifs	5.13	-103.750.198	-112.168.600
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.14	-41.738.472	-34.989.578
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.15 5.16 5.17	-45.874.264	-49.412.651
RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX		299.494.094	617.246.491
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.18	-45.892.748	-121.486.311
Provisions	5.19	-16.232.740	-11.232.253
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5.20	182.490.382	48.158.925
RESULTAT AVANT IMPOTS		419.858.988	532.686.852
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.21	-56.026.836	-77.832.202
Impôts différés	5.21	11.506.558	-3.466.548
RESULTAT DE L'EXERCICE		375.338.710	451.388.102
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>			
- aux participations ne donnant pas le contrôle		2.211.518	2.116.699
- aux propriétaires de la maison mère		373.127.192	449.271.403

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2023

en euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
		Retraité	
RESULTAT DE L'EXERCICE		375.338.710	451.388.102
Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net		-31.549.555	-193.603.172
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	262.391.449	-107.145.093
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	4.9	-7.497.705	21.564.050
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	-220.718.245	-134.454.303
◦ <i>Variation des résultats d'évaluation</i>		-235.249.631	-134.398.077
◦ <i>Résultat réalisé sur ventes</i>		14.531.386	-56.226
Impact impôts différés et courants		-65.725.054	26.432.174
Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net		-3.763.503	1.119.556
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		-3.958.949	1.484.065
Couverture de flux de trésorerie		-1.055.045	7.484
Impact impôts différés		1.250.491	-371.993
Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts		-35.313.058	-192.483.616
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE		340.025.652	258.904.486
<i>dont part attribuable</i>			
- <i>aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		2.211.518	2.116.699
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>		337.814.134	256.787.787

Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2023

Pour l'exercice 2024, Spuerkeess prévoit la distribution de EUR 120 millions du bénéfice net de l'année 2023 à l'Etat luxembourgeois courant 2024.

En application du règlement CSSF 14-02 relatif à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation à la juste valeur dans les comptes statutaires, un montant de EUR 20.195.475 pour l'exercice 2023 et un montant de EUR 29.652.708 pour l'exercice précédent sont à considérer en tant que résultat non distribuable selon les dispositions de ce règlement.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
		Retraité		Retraité	Retraité		Retraité
Au 1er janvier 2022	173.525.467	3.883.953.142	827.910.223	329.053.453	5.214.442.285	2.955.777	5.217.398.062
Impact de l'application de la norme IFRS 17 pour les entités d'assurance	-	96.056.782	-	-	96.056.782	-	96.056.782
Au 1er janvier 2022 retraité	173.525.467	3.980.009.924	827.910.223	329.053.453	5.310.499.067	2.955.777	5.313.454.844
Affectation du résultat 2021	-	329.053.453	-	-329.053.453	-	-	-
Affectation du résultat 2021 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	27.349.601	-27.349.601	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2022	-	-	-	373.127.192	373.127.192	2.211.518	375.338.710
Distribution pour l'exercice 2021	-	-40.000.000	-	-	-40.000.000	-	-40.000.000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	196.951.021	-	196.951.021	-	196.951.021
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-238.505.771	-	-238.505.771	-	-238.505.771
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	-791.917	-	-791.917	-	-791.917
Différence de mise en équivalence	-	22.298.674	-7.497.705	-	14.800.969	-	14.800.969
Résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	14.531.312	-	14.531.312	-	14.531.312
Autres	-	762.390	-	-	762.390	-2.099.363	-1.336.973
Au 31 décembre 2022 retraité	173.525.467	4.319.474.042	765.247.562	373.127.192	5.631.374.263	3.067.932	5.634.442.195

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Comptes consolidés au 31 décembre 2023

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
Au 1^{er} janvier 2023	173.525.467	4.319.474.042	765.247.562	373.127.192	5.631.374.263	3.067.932	5.634.442.195
Impact de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance	-	10.930.840	-	-	10.930.840	-	10.930.840
Au 1^{er} janvier 2023 retraité	173.525.467	4.330.404.882	765.247.562	373.127.192	5.642.305.103	3.067.932	5.645.373.035
Affectation du résultat 2022	-	373.127.192	-	-373.127.192	-	-	-
Affectation du résultat 2022 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	14.531.312	-14.531.312	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2023	-	-	-	449.271.403	449.271.403	2.116.699	451.388.102
Distribution pour l'exercice 2022	-	-60.000.000	-	-	-60.000.000	-	-60.000.000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	-80.423.106	-	-80.423.106	-	-80.423.106
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	-133.636.650	-	-133.636.650	-	-133.636.650
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	5.618	-	5.618	-	5.618
Différence de mise en équivalence	-	-4.192.418	21.564.050	-	17.371.632	-	17.371.632
Résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	6.474	-	6.474	-	6.474
Autres	-	-63.736	-	-	-63.736	-2.177.686	-2.241.422
Au 31 décembre 2023	173.525.467	4.653.807.232	558.232.636	449.271.403	5.834.836.738	3.006.945	5.837.843.683

Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2023

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.848.002.668	7.885.298.645
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.436.853.212	2.720.276.016
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	2.016.876.762	820.822.648
Total	14.301.732.642	11.426.397.309

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	31/12/2022	31/12/2023
	Retraité	
SITUATION DE TRESORERIE AU 1er JANVIER	12.263.569.848	14.301.732.643
Résultat de l'exercice	375.338.710	451.388.102
Ajustements non monétaires liés aux :		
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit	45.892.748	121.486.311
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	43.126.454	46.543.494
Provisions	8.679.916	10.114.684
Gains / pertes non réalisés	12.039.371	-100.909.424
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-182.490.382	-48.158.925
Autres ajustements	-14.881.596	-9.781.140
Variations liées aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	94.235.858	-123.212.929
Prêts et avances au coût amorti	-829.857.216	-2.008.917.376
Dépôts évalués au coût amorti	2.922.029.178	-1.524.272.746
Emissions de titres	-154.346	940.304.518
Autres actifs et autres passifs	-28.050.968	-47.569.320
Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2.445.907.727	-2.292.984.751
<i>dont :</i>		
Intérêts reçus	909.493.489	2.248.017.080
Intérêts payés	-433.008.188	-1.543.481.412
Revenus de valeurs mobilières	35.996.778	45.643.138
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-56.026.836	-77.832.202
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	-	717.726
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	-977.892	-2.259.978
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-2.857.036.320	-4.282.303.810
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	2.207.887.999	3.574.776.168
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-33.523.094	-45.352.331
Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-683.649.307	-754.422.225
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-49.935.000	-
Charges en relation avec des contrats de location	-3.060.553	-3.267.052
Distribution du résultat	-40.000.000	-60.000.000
Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement	-92.995.553	-63.267.052
VARIATION NETTE DE TRESORERIE	1.669.262.867	-3.110.674.028
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	368.899.928	235.338.694
SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	14.301.732.643	11.426.397.309

Réconciliation des flux des activités de financement

en euros	01/01/2022	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2022
Produits de l'émission de passifs subordonnés	49.997.126	-49.935.000	-62.126	-

en euros	01/01/2023	Mouvement lié aux flux de trésorerie	Mouvement non-lié aux flux de trésorerie	31/12/2023
Produits de l'émission de passifs subordonnés	-	-	-	-

Les mouvements non-liés aux flux de trésorerie correspondent aux mouvements d'intérêts courus non échus et d'agios/disagios courus.

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG**

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES
31 décembre 2023

1 INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci- après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-1930 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2023 était de 1.898 personnes contre 1.865 personnes en 2022.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 27 mars 2024.

La version officielle des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2023 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

2.1 Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2023 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle économique HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du personnel.

2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1^{er} janvier 2023

Les modifications aux normes et interprétations suivantes n'ont pas, ou peu d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'introduction de la « Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 »,
- Les modifications apportées à IAS 12 « Impôt sur le résultat » en lien avec l'impôt différé rattaché à des actifs et passifs issus d'une même transaction,
- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'énoncé pratique en IFRS 2 en lien avec les informations à fournir sur les méthodes comptables,
- Les modifications apportées à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » en lien avec la définition des estimations comptables.

Les modifications aux normes et interprétations suivantes ont un impact sur le groupe Spuerkeess :

- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ainsi que ses modifications (émises le 25 juin 2020) et ses modifications visant l'application initiale d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (émises le 9 décembre 2021) (cf au point 2.1.5).

2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1^{er} janvier 2023

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels du groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 1 « Présentation des états financiers » sur la classification des passifs en tant que passifs courants ou non-courants (applicables à partir du 1^{er} janvier 2024),
- Les modifications apportées à la norme IFRS 16 « Contrats de location : obligation locative découlant d'une cession-bail » (applicables à partir du 1^{er} janvier 2024).

2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1^{er} janvier 2023

Les modifications aux normes et nouvelles normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur le Groupe Spuerkeess :

- Les modifications apportées à IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les ententes de financement de fournisseurs (applicables à partir du 1^{er} janvier 2024),
- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur l'absence de convertibilité (applicables à partir du 1^{er} janvier 2025).

2.1.4 Correction de présentation en application de la norme IAS 8 sur l'exercice 2022

La maison mère du Groupe applique une comptabilité de couverture sur une partie de ses prêts et avances au coût amorti à la clientèle. Cette couverture se fait par des instruments dérivés du type « interest rate swaps » repris à la rubrique des instruments dérivés de couverture à l'actif, respectivement au passif du bilan. Le type de couverture appliqué est une couverture du type macro, c'est-à-dire un ensemble de prêts est couvert par plusieurs IRS.

La correction pour l'exercice 2022 concerne la rubrique « variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », qui, en application de la norme IAS 39, doit être présentée à l'actif du bilan, car liée à des instruments financiers de l'actif. La correction ne concerne que l'exercice 2022 et aucune des périodes précédentes n'ont été impactées.

Rubriques concernées par la correction sur l'exercice 2022 :

ACTIF du Bilan en euros	31/12/2022 avant correction	correction	31/12/2022 après correction
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.705.350.983	-	26.705.350.983
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	-	1.462.544.131
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-	-752.334.874	-752.334.874
TOTAL de l'ACTIF	56.833.765.202	-752.334.874	56.081.430.328

PASSIF du Bilan en euros	31/12/2022 avant correction	correction	31/12/2022 après correction
Instruments financiers dérivés de couverture	307.181.440	-	307.181.440
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	752.334.874	-752.334.874	-
Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)	51.199.323.007	-752.334.874	50.446.988.133
TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES	56.833.765.202	-752.334.874	56.081.430.328

2.1.5 Applications des normes IFRS 9 et IFRS 17 par une des entités consolidées par mise en équivalence

Le Groupe intègre par mise en équivalence l'entité Lalux Group S.A, active dans le domaine des assurances. Cette dernière a appliqué pour la première fois, en date du 1^{er} janvier 2023, les normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 17 « Contrats d'assurance ».

En effet, la norme IFRS 17 ainsi que ses modifications du 25 juin 2020 et celles du 9 décembre 2021 sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Cette nouvelle norme remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » et elle vient principalement modifier la comptabilisation des contrats d'assurance (évaluation des contrats à faire selon des nouveaux modèles), l'enregistrement de certains frais ainsi que la comptabilisation des provisions mathématiques.

L'IASB ayant permis, à travers les modifications d'IFRS 17 et IFRS 4 émises par l'IASB le 25 juin 2020, de différer l'application d'IFRS 9 au même moment que l'entrée en vigueur d'IFRS 17 pour les entités éligibles, Lalux Group S.A. a également appliqué la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

L'application de ces normes au sein de l'entité Lalux Group S.A. pour les besoins de la consolidation avec le groupe Spuerkeess a eu pour conséquence une augmentation significative du résultat net

de Lalux Group S.A. et de ses fonds propres. Cette entité étant intégrée dans les comptes du groupe Spuerkeess par le biais de la méthode de mise en équivalence, la valeur de la quote-part du Groupe dans les fonds propres de Lalux Group S.A. a par conséquent été revue à la hausse avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

Les rubriques suivantes au niveau du bilan et du comptes de résultat du groupe Spuerkeess ont été modifiées à cette date :

- rubrique « parts mises en équivalence » à l'actif du bilan ;
- rubrique « réserves consolidés » et « résultat de l'exercice » dans les capitaux propres ;
- rubrique « quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence » dans le compte de résultat.

Tableau synoptique des impacts IFRS 9 et IFRS 17 :

	01/01/2022	retraitement	01/01/2022 Retraité	31/12/2022	retraitement	31/12/2022 Retraité	FTA IFRS 9	01/01/2023 après FTA
Parts mises en équivalence	57.151.557	96.056.782	153.208.339	687.778.605	62.848.480	750.627.085	10.930.840	761.557.925
Réserves consolidées	3.883.953.142	96.056.782	3.980.009.924	4.200.838.422	22.578.838	4.223.417.260	10.930.840	4.234.348.100
<i>dont IFRS 9</i>							10.930.840	
<i>dont IFRS 17</i>		96.056.782			22.578.838			
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence				142.220.740	40.269.642	182.490.382		182.490.382
<i>dont IFRS 17</i>					40.269.642			

2.2 Principe de consolidation

2.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe. Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

2.2.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2022	31/12/2023
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	89,31	89,15
Spuerkeess Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	90,00	90,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

2.2.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2022	31/12/2023
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
i-Hub S.A.	Services financiers	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	25,35	25,35
LuxConstellation S.A.	Services financiers	-	30,00
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,10	30,10
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Visalux S.C.	Services financiers	35,36	40,90
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence a changé par rapport au 31 décembre 2022. Au cours de l'exercice 2023, le Groupe Spuerkeess a acquis une participation à hauteur de 30% dans la société LuxConstellation S.A. et a participé à une augmentation de capital de la société i-Hub S.A..

2.3 Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2022	31/12/2023
CHF	0,9847	0,9272
GBP	0,8866	0,8692
JPY	140,7800	156,8800
SEK	11,1313	11,0822
USD	1,0683	1,1067

2.4 Jugements et estimations comptables

La maison mère du Groupe applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (section 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI (« Solely Payments of Principal and Interest ») de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE

3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes du Groupe. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

3.2 Classification et évaluation des instruments financiers

Le Groupe établit depuis le 1^{er} janvier 2018 les comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Dans le cas d'un transfert d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation vers la rubrique « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente », ces instruments continuent à être évalués selon les dispositions de la normes IFRS 9.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de la maison mère du Groupe dès qu'ils sont décaissés.

3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, le Groupe considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture

Le Groupe continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon la norme IAS 39. Ainsi, il utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, le Groupe couvre spécifiquement les émissions structurées « EMTN – Euro Medium Term Notes » et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporées (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Seules les structures étroitement liées sont couvertes de cette façon.

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Groupe peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Le Groupe classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Le Groupe a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par le Groupe pour l'opération en question ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficience de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux .

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La maison mère du Groupe applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés de type IRS.

3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable

Le Groupe évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat.

Les variations des fonds propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « parts mises en équivalence », ainsi que dans les capitaux propres sous la rubrique « différence de mise en équivalence ».

3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test SPPI comme décrit ci-dessous.

3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la maison mère du Groupe prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par le Groupe, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les seuls cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) si l'impact est significatif, alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de l'échéance de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont incluses dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTCS** (« **Hold to collect and sell** ») : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention jusqu'à l'échéance des titres, le portefeuille HTCS se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTCS sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :
 - a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel qu'explicité à la section 3.2.1 ;
 - b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».
- Les prêts octroyés par le Groupe ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La maison mère du Groupe n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts du Groupe est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par le Groupe et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de la maison mère du Groupe sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par le Groupe ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.4.2 *Suivi du respect des modèles d'affaires*

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par la maison mère du Groupe négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors une procédure de notification au groupe de travail Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, la maison mère du Groupe a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au groupe de travail Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devront nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les groupes de travail ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit et de compliance/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

3.2.4.3 *Le test SPPI*

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la maison

mère du Groupe et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, le Groupe distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, le Groupe compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat du Groupe au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

3.2.6 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente

La maison mère du Groupe en application de la norme IFRS 5, classe ses actifs financiers et non-financiers dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente dans les cas suivants :

- L'actif doit être disponible à une vente immédiate dans son état actuel ;
- La vente doit être hautement probable ;
- La valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de l'utilisation continue.

La direction de la maison mère du Groupe doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit être lancé. La vente intervient généralement endéans les 12 mois de l'initiation de la vente.

Les actifs de cette rubrique sont évalués au plus bas du coût amorti ou de la juste valeur diminuée du coût de la vente.

Les actifs non financiers classés dans cette rubrique ne sont pas soumis à un amortissement. Les actifs financiers continuent à être évalués en application de la norme IFRS 9.

3.2.7 Autres actifs et autres passifs financiers

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

3.2.8 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Le Groupe comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

3.2.9 Compensation d'actifs et passifs financiers

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

3.3 Opérations bancaires

3.3.1 Evaluation initiale

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers, dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

3.3.2 Evaluation ultérieure

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste valeur.

3.3.2.1 Le coût historique

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

3.3.2.2 Le coût amorti

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué le cas échéant des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

3.3.2.3 La juste valeur

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, le Groupe a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : le Groupe applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla » et la méthode de « Black & Scholes » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, le Groupe calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à la maison mère du groupe « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.
- actifs financiers :
 - o valeurs mobilières à revenu fixe :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle ;

- pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
- valeurs mobilières à revenu variable :
 - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle ;
 - pour les valeurs non cotées respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par le Groupe d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».
- passifs financiers :
 - les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe classées au coût amorti : en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes » ;
 - les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et méthode « Black & Scholes ».

3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Le Groupe utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles. Parmi les données de marché observables figurent :

- courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
 - taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
 - cours de change des devises ;
 - indices boursiers ;
 - cours d'actions ;
 - volatilités (Forex, Swaptions, Cap & Floor) ;
 - « credit spreads » des différentes contreparties ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par le Groupe.

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place. Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, la maison mère du Groupe a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- juste valeur de niveau 3 : Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et des hypothèses internes. Les participations de Spuerkeess dans des sociétés non cotées sont évaluées deux fois par année, à savoir le 30 juin et le 31 décembre. La maison mère du Groupe évalue chaque participation de manière cohérente dans le temps selon une des trois approches éligibles, à savoir

l'approche de marché, celle basée sur les revenus ou celle de l'actif net, ou au niveau des décotes appliquées pour déterminer la juste valeur. Pour les participations les plus importantes, une préférence est accordée à l'approche de marché. De manière générale :

- en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, à la date de valorisation, ce prix de transaction sert de référence au prix d'évaluation de la position, sauf exceptions dûment justifiées ;
- dès lors qu'il s'agit d'une société qui détient des actifs cotés, le prix de marché de ces actifs à la date de valorisation est utilisé pour calculer l'actif net réévalué ;
- en l'absence de transaction au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation, les ratios boursiers d'un « peer group », c.-à-d. d'un échantillon de sociétés cotées comparables à la société non cotée permettent de dégager la juste valeur de la position, une décote étant appliquée, le cas échéant, pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre, avec documentation des ratios « EV/EBITDA », « Price-to-Book », « Price-to-Sales » et « Price-to-Earnings » pour les sociétés cotées du « peer group » ;
- l'évaluation par multiples boursiers peut être complétée par des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par Spuerkeess, ou par une valorisation de type « discounted cash flows », dès lors que la société non cotée élabore de manière récurrente un plan d'affaires pluriannuel qui est transmis à Spuerkeess ;
- lorsque les statuts de la société non-cotée fixent un prix de transaction ou déterminent la méthode de calcul de la juste valeur, le prix issu des statuts ou de l'application de la méthode de calcul déterminent la valeur d'évaluation de la position, et ce à chaque date de valorisation ;
- les positions non cotées et non significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte d'une décote éventuelle pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre et/ou du dividende de la société sur le résultat du dernier exercice social audité, dès lors que l'information est disponible.

Les données utilisées lors du processus de valorisation sont issues des comptes sociaux ou sont estimées à partir des derniers chiffres disponibles. Les multiples boursiers du « peer group » et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » sont issus de Bloomberg en référence au cours de clôture pour la date de valorisation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective. Le processus de mesure de la juste valeur aux dates de valorisation fait l'objet

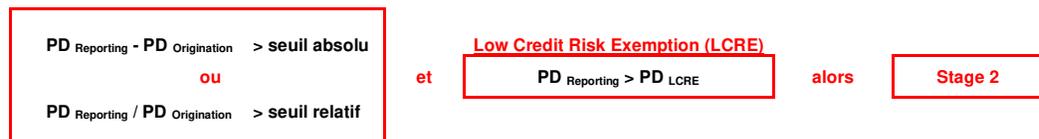
d'un contrôle systématique tant de la 1^{re} (sur la qualité des données) que de la 2^e ligne de défense (quant à la méthodologie, aux modèles et à l'exactitude des travaux de la 1^{re} ligne).

3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle HTC respectant le critère dit du SPPI, ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan, dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« *at inception* »).
⇒ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « *Expected Credit Loss* » à 1 an.**
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
 - ont subi une dégradation de leur probabilité de défaut (PD). L'approche de la dégradation de la PD, qui prend davantage en compte l'aspect « *forward looking* », remplace la méthode basée sur la dégradation des notations.¹. Cette dégradation se base désormais sur la comparaison (absolue et relative) des probabilités de défaut « *lifetime* » résiduelle (annualisées) à la date de référence par rapport à la date de l'origination. Un seuil de 0,3% est appliqué pour la « Low Credit Risk Exemption (LCRE) » :



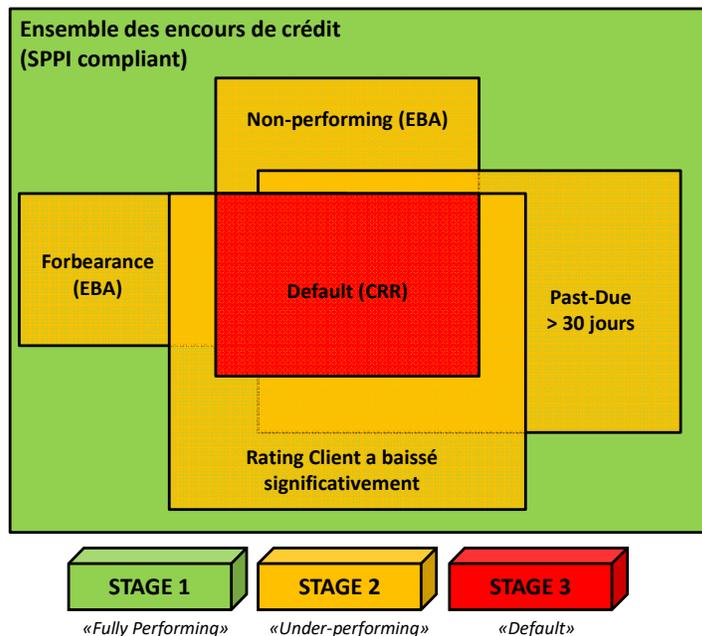
Avec :

- seuil de PD pour définir la « LCRE » : 0,3% ;
 - choix du seuil relatif : seuil de « x3 » par rapport à la PD « at origination » ;
 - choix du seuil absolu : 5%.
- sont « *Non-performing* » mais pas en défaut selon l'article 178 de la CRR ;
 - sont « *past-due* » depuis 30 jours, mais moins de 90 jours ;

¹ Dégradation de la notation interne ≥ 3 « notches » (≥ 2 « notches » pour les expositions des personnes physiques) « *since initial recognition* ».

- ont été restructurées selon la définition introduite par l'« Autorité bancaire européenne » (ABE) et adoptée par l'Union européenne dans le cadre du règlement UE 2015/227 ;
 - se voient attribuer un « stage 2 » manuellement pour tenir compte de critères qualitatifs non considérés dans les points précédents ;
- ⇒ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « *Lifetime Expected Credit Loss* ».**
- le « stage 3 » reprend les expositions en défaut selon l'article 178 de la CRR.
- ⇒ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « *Lifetime Expected Credit Loss* » (avec probabilité de défaut = 1)**

Le graphique ci-dessous détaille la prise en compte des notions de l'ABE dans les différents « stages » :



Comme Spuerkeess applique la définition du défaut au niveau du débiteur, toutes les expositions d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». Cette « contagion » n'est pas appliquée d'office pour le « stage 2 ». Ainsi, un même client peut donc avoir des engagements classés en « stage 1 » et en « stage 2 ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents évènements :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. Défaut	Pas d'arriérés de paiement, mais « unlikeliness to pay » (ULP), dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite).	STAGE 3
	Franchir pendant 90 jours consécutivement le seuil absolu (a) et le seuil relatif (b) : a) seuil absolu : arriéré > EUR 100 (« retail ») ou EUR 500 (« wholesale ») ; b) seuil relatif : montant de l'arriéré par rapport au montant total des expositions sur le débiteur figurant au bilan de la Banque > 1% (« retail » et « wholesale »).	
2. « Non-Performing »	Retard > ½ mensualité pendant > 90 jours, ou	STAGE 2
	Dépassement > EUR 100 pendant 90 jours.	
3. « Forbearance /renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance) <u>et</u> client en difficulté financière.	STAGE 2
4. « Past-Due »	Retard pendant > 30 jours avec certains seuils de matérialité (Notion EBA).	STAGE 2
5. Notation interne	Dégradation de la PD entre sa date d'origination et sa date de reporting.	STAGE 2
6. « Override » de stage	Eventuel « override » du stage pour tenir compte d'informations non reprises au niveau des indicateurs ci-dessus	STAGE 2

Tableau des périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	« Forbearance »	2 ans	- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire - notation « investment grade » - « performing »
	Notation « Wholesale »	1 an	les variables considérées pour la notation « Wholesale » se basent sur les états financiers publiés annuellement : impact potentiel sur la notation pendant 12 mois
	Notation interne « Retail »	6 mois	les variables considérées pour la notation « Retail » se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois : impact potentiel sur la notation pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	« Non-performing » et « forbearance »	1 an	Le statut parallèle de « non-performing » et de « forbearance » déclenche le défaut. Le client sort du « non-performing » et du défaut si la date début « forbearance » ≥ 1 année. Il y a donc une année de période probatoire pour le statut de « non-performing »/défaut.
	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « forbearance »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 2 (en cas de SICR)
	Clôture manuelle d'un défaut « unlikeliness to pay », mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « forbearance ») est également appliquée.
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (absence de « forbearance »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 1 (absence de SICR).
	Clôture manuelle d'un défaut « unlikeliness to pay »	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (absence de « forbearance ») est également appliquée.

Détermination de l'« *Expected Credit Loss* » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	- $PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M$ et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine, - PD_1 = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière), - LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (« <i>lifetime expected loss</i> »)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \cdot \frac{(Exposition_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	$PD_{M,k}$ tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière) L'ECL est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif i . La variable n représente la durée restante de l'exposition exprimée en années.
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	- LGD_1 = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine, - $Exposure(t_0)$ = Exposition au début de la période

Les principes de base appliqués par Spuerkeess sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « *through the cycle* » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « *point-in-time* » (PiT) et « *forward looking* », Spuerkeess a appliqué un indice (PiT Index) qui permet de transformer les paramètres TTC en paramètres PiT et de projeter les paramètres en considérant 4 scénarios économiques :

- « *optimistic* »,
- « *baseline* »,
- « *adverse* » et
- « *severely adverse* ».

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Les LGD des expositions garanties par un bien immobilier tiennent compte de l'évolution future de la valeur des biens immobiliers définis dans le scénario macroéconomique respectif. L'évolution de l'indice des prix impacte directement le calcul des « haircuts ». Ces « haircuts » contiennent aussi une partie relative aux frais de réalisation de la garantie lors d'un recouvrement (« haircuts » de 25%).² À noter cependant que toute hausse des prix est neutralisée (i.e. « *management overlay* »), quels que soient le scénario ou l'année. Un tel « *management overlay* » avait déjà été appliqué en 2022.

Le modèle utilisé pour réévaluer les biens immobiliers résidentiels utilise notamment la classe de performance énergétique comme variable explicative du modèle. Sur la base des observations de prix historiques, le modèle de réévaluation applique une indexation de prix plus favorable pour les biens immobiliers avec une classe énergétique plus performante. Ceci permet de considérer le risque climatique (risque de transition) au niveau de la détermination des LGD et des provisions. Actuellement, le scénario des prix immobiliers ne diffère pas encore entre les classes énergétiques. La prise en compte de cette dimension dans l'évolution des prix immobiliers sera pourtant envisagée pour 2024. L'exposition au risque physique (i.e. risque d'inondation) est prise en compte lors de la valorisation initiale du bien, mais reste de manière générale non significative au niveau du portefeuille. En effet, seulement 2,1% des biens immobiliers résidentiels en hypothèque se trouvent dans une zone inondable centennale³ (crues avec probabilité d'occurrence moyenne).

Spuerkeess a recours aux scénarios, avec les pondérations suivantes :

	Pondération scénarios			
	Baseline	Adverse	Severely Adverse	Optimistic
2022	50%	25%	20%	5%
2023	60%	20%	10%	10%

Étant donné que le scénario « *severely adverse* » est plus sévère que celui de l'année 2022, le poids du scénario macroéconomique « *severely adverse* » a baissé de 20% à 10% en 2023.

Les scénarios se basent sur les projections des autorités nationales ou internationales, à savoir le STATEC et le FMI, la source étant déterminée en fonction de la disponibilité et de la pertinence des informations pour Spuerkeess, les prévisions de la BCE étant utilisées comme facteur d'ajustement.

² Dans le scénario « *adverse* », un « *haircut* » de 47,5% est appliqué, ce qui correspond au 40% appliqué dans le « *baseline* » auquel on ajoute 7,5% en ligne avec la baisse supplémentaire des prix entre 2024 et 2026 projetée dans ce scénario. Dans le scénario « *severely adverse* » on applique un « *haircut* » de 60% (i.e. 40% du « *baseline* » auquel on ajoute 20% pour tenir compte d'une baisse supplémentaire des prix dans ce scénario). Le scénario « *optimistic* » applique un « *haircut* » de 32,5% pour tenir compte des 40% appliqué dans le « *baseline* » et d'une baisse plus faible des prix que celle prévue dans ce scénario « *baseline* ».

³ Les cartes des zones inondables développées par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement dans le cadre de leurs plans de gestion des risques d'inondation pour le Grand-Duché de Luxembourg ont été utilisées pour cette analyse du risque d'inondation.

Additionnellement, ces projections sont ajustées par jugement d'expert pour tenir compte des évolutions postérieures à la publication (cf. scénario « baseline » ci-dessous) ou complétées par des scénarios internes (cf. scénario « adverse » et « severely adverse » ci-dessous).

Le scénario « baseline » a été défini en se basant sur les projections du FMI de juillet 2023 pour les économies avancées. Une croissance de +1,4% pour les économies avancées sur l'année 2024 a ainsi été retenue. Pour le PIB Luxembourg, les prévisions du STATEC de mi-septembre 2023 ont été reprises (i.e. +2%, +2,5% et +2,4% pour 2024, 2025 et 2026 respectivement).

Le contexte macroéconomique dans le scénario « adverse » se base sur les risques adverses plausibles au scénario central anticipés par le FMI dans son « World Economic Outlook » (WEO) de juillet 2023, complété par les dires d'expert (effet des actions des banques centrales pour stabiliser l'économie, réponse du gouvernement luxembourgeois vis-à-vis d'une baisse plus marquée du prix de l'immobilier⁴). Ce scénario macroéconomique prévoit une inflation à la hausse en fin d'année 2023, plus persistante qu'anticipée et une activité économique ralentie qui se matérialise progressivement au Q4 2023.

Le scénario « severely adverse » défini par Spuerkeess (jugement d'expert) présente un scénario macroéconomique plus défavorable que celui du scénario macroéconomique « adverse ». Le scénario « severely adverse » projette entre autres un recul cumulé du PIB sur 3 ans de -7,3% pour les « advanced economies » (y compris les Etats-Unis qui devraient avoir une baisse moins importante que l'UE), accompagné d'une diminution significative des recettes des États de l'UE. Dans ce scénario, le Luxembourg n'est pas épargné par l'environnement fortement défavorable et le PIB recule par conséquent de -4,5% sur les 3 années du scénario de projection.

Les résultats ainsi obtenus ont fait l'objet d'une revue et d'une validation par les instances compétentes de Spuerkeess.

⁴ La publication du FMI d'octobre 2023 n'a plus été prise en compte dû au fait que les évolutions par rapport à la publication de juillet n'étaient pas matérielles (cf. graphique en fin de section).

- ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2022 :

Type scénario	poids	variables macroéconomiques	2023	2024	2025	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	5%	PIB luxembourgeois	3,50%	3,00%	3,00%	121	194
		PIB advanced economies	2,30%	3,00%	3,00%		
Baseline	50%	PIB luxembourgeois	2,50%	2,40%	2,10%	136	
		PIB advanced economies	0,90%	1,50%	1,50%		
Adverse	25%	PIB luxembourgeois	-0,45%	0,50%	0,50%	235	
		PIB advanced economies	-0,50%	0,30%	0,30%		
Severely adverse	20%	PIB luxembourgeois	-2,45%	-0,50%	1,50%	303	
		PIB advanced economies	-1,50%	-0,20%	1,00%		

- ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2023 :

Type scénario	poids	variables macroéconomiques	2024	2025	2026	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	2,40%	2,70%	2,50%	216	326
		PIB advanced economies	1,80%	2,00%	2,00%		
Baseline	60%	PIB luxembourgeois	2,00%	2,50%	2,40%	265	
		PIB advanced economies	1,40%	1,80%	1,90%		
Adverse	20%	PIB luxembourgeois	0,60%	1,10%	1,50%	371	
		PIB advanced economies	1,00%	1,40%	1,50%		
Severely adverse	10%	PIB luxembourgeois	-3,00%	-1,00%	-0,50%	719	
		PIB advanced economies	-4,00%	-3,00%	-0,50%		

Face à l'environnement économique défavorable actuel (niveau élevé des taux d'intérêt et ralentissement de la croissance économique), Spuerkeess continue à appliquer des ajustements de modèle sous forme de « *management overlays* » dans ses modèles IFRS 9.

Spuerkeess a appliqué un « *management overlay* » via les poids des quatre scénarios. Selon la procédure en place, le poids des scénarios aurait dû être calculé en se basant sur une analyse quantitative⁵ et qualitative⁶. Pour combler les incertitudes liées au contexte macroéconomique, Spuerkeess a donc décidé de faire un « *override* » de cette approche, étant donné l'approche trop « *backward looking* » de la composante quantitative. L'approche quantitative/qualitative avant « *management overlay* » (70% « *baseline* », 10% « *optimistic* » et 20% pour les deux scénarios « *adverse* » et « *severely adverse* ») est donc substituée par jugement d'expert se basant plutôt sur les poids qualitatifs, définis dans le tableau sur les poids des scénarios.

En 2022, Spuerkeess a déjà appliqué un downgrade de deux « *whole letter rating notches* » pour la clientèle « *Retail* » (i.e. personnes physiques et petites entreprises) classée « *risque élevé* ». Face au contexte actuel, Spuerkeess a adopté l'approche suivante :

⁵ Dans l'approche quantitative, la fréquence historique de crises macroéconomiques est utilisée pour déterminer les poids. Les poids de l'approche quantitative sont : « *optimistic* » : 14,9% ; « *adverse* » : 21,3% ; « *baseline* » : 63,8%.

⁶ Approche qualitative issue d'un rapport d'analyse d'un leader européen de la gestion d'actifs.

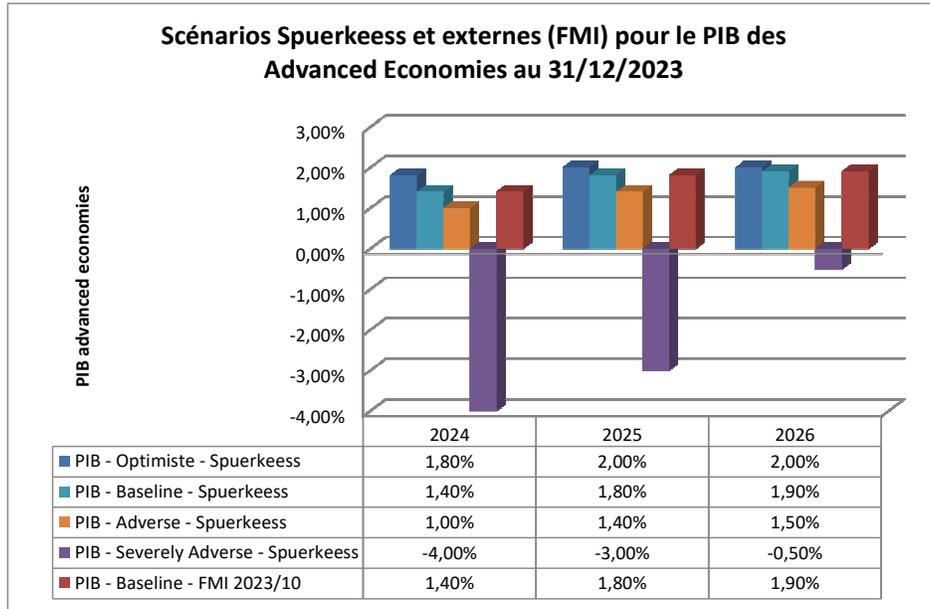
- les entreprises de taille moyenne actives dans un secteur à « risque élevé » obtiennent dorénavant un downgrade de 2 « notches » (au lieu de 1 « notch » auparavant) ;
- les downgrades appliqués aux personnes physiques et aux petites entreprises restent inchangés, i.e. :
 - les personnes physiques avec capacité de remboursement significativement détériorée suite à la hausse des taux d'intérêt : +2 « notches » sur une échelle de 12 notations ;
 - les petites entreprises actives dans un secteur à « risque élevé » : +2 « whole letter rating notches ».

La classification de risque des secteurs se base sur une stratégie intégrée de Spuerkeess qui vise notamment à évaluer le risque de chaque secteur dans un contexte macroéconomique donné, tel que la consommation énergétique pour mener son activité. Les risques climatiques et environnementaux (risque de transition) de chaque secteur sont également pris en compte dans cette stratégie intégrée. Pour les entreprises, le risque climatique lié à la transition est donc pris en compte dans le calcul des ECL via la classification de risque et les « management overlays » qui en découlent.

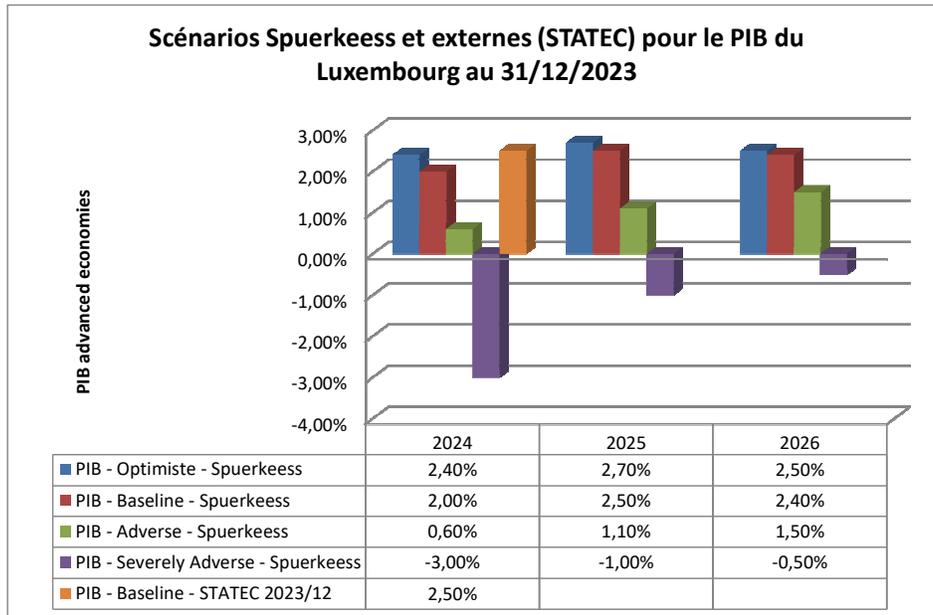
Ni la hausse des prix immobiliers de 5% anticipée dans le scénario « baseline » pour l'année 2026, ni la hausse cumulée de 10% (2025 et 2026) dans le scénario « optimistic », n'ont été prises en compte pour le calcul des ECL. Un « management overlay » supplémentaire consiste donc dans la non prise en compte de la hausse des prix immobiliers dans les scénarios macroéconomiques « baseline » et « optimistic » pour le calcul des LTV et par conséquent des LGD. La prise en compte de la hausse des prix projetés aurait conduit à des LGD plus bas.

Le niveau des provisions au 31 décembre 2023 de EUR 326 millions, contient des « management overlays » pour EUR 42,7 millions (p.r. à EUR 51 millions en décembre 2022), dont EUR 10,7 millions liés au poids des scénarios, EUR 26,7 millions liés aux downgrades de ratings et EUR 5,3 millions liés à la non prise en compte des hausses des prix immobiliers. L'application de la nouvelle méthode de « staging » basée sur la PD au lieu des ratings, a fait augmenter les provisions à hauteur de EUR 5 millions.

Les tableaux ci-après livrent un comparatif entre les scénarios internes retenus et le scénario « baseline » du FMI et du STATEC. Pour le PIB du Luxembourg, le scénario « baseline » Spuerkeess moins favorable que celui du STATEC (2 % vs 2,5%) s'explique par la prise en compte de la révision à la baisse des chiffres du PIB luxembourgeois par rapport aux prévisions du STATEC de fin septembre 2023.



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2023 (Advanced Economies)



Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2023 (Luxembourg) ⁷.

⁷ Données du Statec non disponibles pour 2025 et 2026.

3.3.4.1 *Abandon des créances évaluées au coût amorti*

Seuls les encours du « stage 3 » peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de la maison mère du Groupe sur base d'une appréciation documentée que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

3.3.5 **Analyse par secteur**

La maison mère du Groupe catégorise ses engagements de type « corporate » nationaux et internationaux en différents secteurs selon la nomenclature internationale GICS (« Global Industry Classification Standard »). Cette classification se construit sur 11 secteurs principaux qui eux-mêmes sont subdivisés sur 3 niveaux de profondeurs (groupes d'industries, industries et sous-industries). Au cours du troisième trimestre 2022, une approche intégrée couvrant les volets risques de crédit, ESG et vulnérabilités spécifiques a remplacé la précédente notion de vulnérabilité Covid-19. Chaque sous-industrie se voit attribuée une vulnérabilité « low », « medium » ou « high ».

Concernant les vulnérabilités spécifiques, il s'agit de facteurs tels que les risques en relation avec le conflit russo-ukrainien, l'inflation et la pénurie de certaines matières premières impactant fortement certaines sous-industries. Les effets positifs et négatifs des opportunités et vulnérabilités spécifiques peuvent influencer la vue sectorielle finale. Le cas échéant, un suivi renforcé des contreparties faisant partie d'une sous-industrie classée comme vulnérable a lieu. La vulnérabilité des sous-industries est intégrée dans le calcul des limites de crédit sectorielles et des notations internes et influencera par la suite directement la détermination de la charge en capital et le provisionnement des expositions.

L'évolution rapide des facteurs de risques clés, comme l'inflation, les taux d'intérêt, l'incertitude économique et la perte de pouvoir d'achat des consommateurs ont amené la maison mère du Groupe à revoir les vulnérabilités en juillet 2023 par rapport à celles retenues en novembre 2022.

Ainsi, la maison mère du Groupe a revu la notation interne des différentes expositions professionnelles en accordant la priorité aux secteurs catégorisés à risque élevé suivant la nouvelle approche et en tenant compte de l'importance des débiteurs pour l'économie nationale ainsi que de

leurs engagements envers la maison mère du Groupe. Le risque sectoriel a également été prise en compte lors de l'attribution de notation à la clientèle concernée.

Il y a lieu de relever au 31 décembre 2023 une détérioration de la notation par rapport à décembre 2022 pour 24,5% des clients actifs dans les secteurs les plus touchés suivant la nouvelle approche intégrée, une confirmation de la notation pour 52,2%, une amélioration de la notation pour 16,3% et pas de changement pour 1,9% de ces clients. Pour les 5,1% de nouveaux clients, l'impact a été considéré lors de l'attribution de la notation initiale et des éventuelles revues en cours d'année.

Les secteurs actuellement classés comme risque élevé, comprennent principalement des sociétés actives dans les domaines suivants :

- sociétés d'exploitation de biens immobiliers ;
- activités immobilières diversifiées ;
- promotion immobilière ;
- constructions d'habitations résidentielles ;
- vente au détail de produits pour l'industrie automobile.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des expositions de la clientèle professionnelle classée à risque élevé représentent un encours de EUR 5.540 millions (EUR 3.141 millions au 31 décembre 2022 sur base des vulnérabilités applicables à cette date) et les pertes de crédits attendues enregistrées y relatives s'élèvent à EUR 121,9 millions. La ventilation des provisions par « stage IFRS » se présente comme suit :

- 19,1% des dépréciations proviennent du stage 1 (39,3% au 31 décembre 2022) ;
- 27,0% des dépréciations proviennent du stage 2 (52,0% au 31 décembre 2022) ;
- 53,9% des dépréciations proviennent du stage 3 (8,7% au 31 décembre 2022).

La maison mère du Groupe porte également une attention particulière aux engagements de clients indirectement touchés par les secteurs classés à risque élevé.

3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres

3.4.1 Mises et prises en pension

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Le Groupe conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui portent sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Le Groupe effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

3.4.2 Prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

3.5 Marché interbancaire

3.5.1 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5.2 Emissions de titres

Les émissions du Groupe sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », le Groupe émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Le Groupe a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, le Groupe applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour la maison mère du Groupe.

3.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Le Groupe applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :

- | | |
|-----------------------------|-------------|
| - Composant gros-œuvre | 30 - 50 ans |
| - Composant parachèvement 1 | 30 ans |
| - Composant parachèvement 2 | 10 ans |
| - Composant autres | 10 - 20 ans |

- matériel informatique :

4 ans

- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels :

de 2 à 10 ans

- véhicules :

4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine du Groupe sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.

3.7 Immobilisations incorporelles

Le Groupe considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

3.8 Les contrats de location

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

3.8.1 Une entité du Groupe est locataire

La norme IFRS 16 « contrats de location » a remplacé la norme IAS 17 du même nom depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a essentiellement conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK.

Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;
- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat .

3.8.2 Une entité du Groupe est bailleuse

Dans le cas où une entité du Groupe est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples du Groupe sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

3.9 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Le Groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

3.9.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restants dus à la clôture.

3.9.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par la maison mère du Groupe au 1^{er} octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures ;
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures ;
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du Personnel de la maison mère du Groupe ayant le statut de fonctionnaire ou non, bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs, en application de la loi organique du 24 mars 1989.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non-fonctionnaire à charge de la maison mère résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont ès qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de la maison mère ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1^{er} décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie

futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la maison mère correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
- le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
- la variation des écarts actuariels ;

montants desquels est retranché le rendement attendu.

L'écart actuariel et l'écart d'évaluation sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « réserves » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
 - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
 - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
 - obligations et autres titres de créances,
 - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
 - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des

instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.

- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose à l'égard des OPC de dette obligataire « high yield », dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Dans un but de diversification, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts envers un même émetteur ou une même contrepartie. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

La stratégie d'investissement du compartiment CLP-BCEE se fait par la prise en compte des facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance en ligne avec la politique générale de Spuerkeess.

3.10 Provisions

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour le Groupe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le Groupe comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 euros pour une période de 12 mois.

Le premier niveau cible des moyens financiers du « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL) était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

Entre 2019 et 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

Le montant des moyens financiers du « Fonds de résolution Luxembourg » (FRL) a dépassé fin 2023 le volume de 1% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 1^{er} numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Il n'y aura dès lors pas de contribution additionnelle exigée des établissements de crédit en 2024.

Les contributions au FGDL et au FRL se font par le compte de résultat via une rubrique dédiée dans les frais généraux.

3.12 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ou en présence d'ajustements liés au référentiel comptable des filiales. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Groupe sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

4 NOTES AU BILAN⁸
(en euros)

4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques*	31/12/2022	31/12/2023
Caisse	75.845.803	79.367.153
Dépôts auprès des banques centrales	9.795.349.796	7.073.199.664
Autres dépôts à vue	976.570.100	735.210.731
Total	10.847.765.699	7.887.777.548
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-1.496.616</i>	<i>-651.509</i>

* durée inférieure à 1 an

Evolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	1.161.034	-	-	1.161.034
Variations	335.583	-	-	335.583
Augmentation suite à acquisition ou origination	28	-	-	28
Diminution suite à remboursement	-100	-	-	-100
Changement lié au risque de crédit	-97.295	-	-	-97.295
Autres changements	423.228	-	-	423.228
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	9.721	-	-	9.721
Situation au 31 décembre 2022	1.496.616	-	-	1.496.616
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	10.849.262.315	-	-	10.849.262.315

⁸ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes consolidés et ceux des différents états consolidés représentent uniquement des différences d'arrondis.

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	1.496.616	-	-	1.496.616
Variations	-856.334	11.227	-	-845.107
Augmentation suite à acquisition ou origination	4.858	-	-	4.858
Diminution suite à remboursement	-22.628	-	-	-22.628
Changement lié au risque de crédit	-840.132	11.227	-	-828.905
Autres changements	4.441	-	-	4.441
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	-2.873	-	-	-2.873
Situation au 31 décembre 2023	640.282	11.227	-	651.509
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	7.884.925.937	3.503.120	-	7.888.429.057

4.2 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	1.128.198.657	70.806.606	1.199.005.263	559.277.084	5.607.053	564.884.137
Prise/Mise en pension	198.438.996	36.968.560	235.407.555	2.535.341.720	75.256.466	2.610.598.186
Location financement	144	99.392	99.536	21.884	45.236	67.119
Autres	23.485.651	-	23.485.651	69.121.345	-	69.121.345
Total	1.350.123.447	107.874.557	1.457.998.005	3.163.762.033	80.908.755	3.244.670.787
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-511.347</i>	<i>-69.566</i>	<i>-580.913</i>	<i>-35.088</i>	<i>-887</i>	<i>-35.975</i>
Crédits confirmés non utilisés			233.202.789			257.908.123

Dans le cas des opérations de prise en pension, le Groupe devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit de vendre ou de collatéraliser ces titres. En 2023 et 2022, la maison mère du Groupe a réutilisé des titres issus d'opérations de prise en pension.

Evolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	541.222	5	-	541.227
Variations	39.654	33	-	39.687
Augmentation suite à acquisition ou origination	454.160	-	-	454.160
Diminution suite à remboursement	-12.299	-	-	-12.299
Changement lié au risque de crédit	-634.341	7	-	-634.334
Autres changements	229.465	26	-	229.491
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	2.669	-	-	2.669
Situation au 31 décembre 2022	580.875	39	-	580.913
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	1.458.577.330	1.588	-	1.458.578.918
Situation au 1^{er} janvier 2023	580.875	39	-	580.913
Variations	-544.919	-20	-	-544.939
Augmentation suite à acquisition ou origination	52.338	-	-	52.338
Diminution suite à remboursement	-14.850	-5	-	-14.855
Changement lié au risque de crédit	-597.216	-15	-	-597.231
Autres changements	14.493	-	-	14.493
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	316	-	-	316
Situation au 31 décembre 2023	35.957	19	-	35.975
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Transfert du stage 1</i>	290	-290	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-3.827	3.827	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	3.244.701.457	5.305	-	3.244.706.762

Le Groupe, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	1.041.487.150	18.441.473.382	19.482.960.533	974.141.870	18.288.643.764	19.262.785.634
Clientèle « corporate »	1.900.975.976	4.019.946.798	5.920.922.773	2.242.354.736	4.108.770.407	6.351.125.143
Secteur public	109.935.904	1.191.539.613	1.301.475.517	621.038.588	732.738.576	1.353.777.164
Total	3.052.399.030	23.652.959.793	26.705.358.823	3.837.535.194	23.130.152.747	26.967.687.941
<i>dont location financement</i>	<i>13.483.068</i>	<i>150.921.084</i>	<i>164.404.152</i>	<i>11.897.308</i>	<i>189.132.655</i>	<i>201.029.963</i>
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-41.434.981</i>	<i>-113.967.586</i>	<i>-155.402.568</i>	<i>-86.363.405</i>	<i>-191.165.805</i>	<i>-277.529.210</i>
Crédits confirmés non utilisés			6.178.159.623			6.098.357.246

Dépréciations sur prêts et avances – Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	29.772.350	34.002.490	48.848.223	112.623.064
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	<i>4.299.761</i>	<i>17.507.256</i>	<i>10.626.887</i>	<i>32.433.904</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>25.399.672</i>	<i>16.495.234</i>	<i>38.221.337</i>	<i>80.116.243</i>
<i>Secteur public</i>	<i>72.917</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>72.917</i>
Variations	11.733.314	25.812.023	5.234.166	42.779.504
Augmentation suite à acquisition et origination	12.610.946	2.432.895	642.824	15.686.665
Diminution suite à remboursement	-524.427	-4.952.445	-267.369	-5.744.241
Changement lié au risque de crédit	-9.863.938	22.229.447	5.867.668	18.233.178
Autres changements	9.499.754	6.100.342	62.981	15.663.076
Amortissement	-	-	-968.854	-968.854
Ecart de change	10.980	1.784	-103.084	-90.320
Situation au 31 décembre 2022	41.505.665	59.814.513	54.082.390	155.402.568
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	<i>11.597.338</i>	<i>26.393.141</i>	<i>15.985.185</i>	<i>53.975.664</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>29.849.764</i>	<i>33.312.073</i>	<i>38.097.205</i>	<i>101.259.041</i>
<i>Secteur public</i>	<i>58.564</i>	<i>109.299</i>	<i>-</i>	<i>167.863</i>
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	72.067.532	-95.527.611	23.460.079	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-813.286.710</i>	<i>798.964.551</i>	<i>14.322.159</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>883.065.374</i>	<i>-904.363.009</i>	<i>21.297.635</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>2.288.868</i>	<i>9.870.847</i>	<i>-12.159.715</i>	<i>-</i>
Clientèle « corporate »	-546.835.778	542.410.435	4.425.343	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-616.455.187</i>	<i>595.607.249</i>	<i>20.847.938</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>67.561.340</i>	<i>-88.023.402</i>	<i>20.462.062</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>2.058.069</i>	<i>34.826.588</i>	<i>-36.884.657</i>	<i>-</i>
Secteur public	-5.174.638	5.174.638	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-5.174.638</i>	<i>5.174.638</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Clientèle « retail »	18.074.209.654	1.366.819.539	95.907.003	19.536.936.197
Clientèle « corporate »	4.877.594.195	1.023.308.159	121.279.460	6.022.181.814
Secteur public	1.296.468.741	5.174.638	-	1.301.643.380
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	41.505.665	59.814.513	54.082.390	155.402.568
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	<i>11.597.338</i>	<i>26.393.141</i>	<i>15.985.185</i>	<i>53.975.664</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>29.849.764</i>	<i>33.312.073</i>	<i>38.097.205</i>	<i>101.259.041</i>
<i>Secteur public</i>	<i>58.564</i>	<i>109.299</i>	<i>-</i>	<i>167.863</i>
Variations	1.863.369	24.395.489	95.867.784	122.126.642
Augmentation suite à acquisition et origination	16.823.766	2.496.293	5.285.185	24.605.182
Diminution suite à remboursement	-1.349.922	-1.094.964	-535.014	-2.979.900
Changement lié au risque de crédit	-21.869.766	26.566.955	87.761.274	92.458.463
Autres changements	8.262.695	-3.567.227	4.514.365	9.209.832
Amortissement	-	-2.228	-1.050.728	-1.052.956
Ecart de change	-3.404	-3.339	-107.235	-113.978
Situation au 31 décembre 2023	43.369.034	84.210.002	149.950.174	277.529.210
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	<i>12.319.570</i>	<i>44.387.431</i>	<i>53.089.560</i>	<i>109.796.561</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>30.567.614</i>	<i>39.753.172</i>	<i>96.860.614</i>	<i>167.181.400</i>
<i>Secteur public</i>	<i>481.850</i>	<i>69.399</i>	<i>-</i>	<i>551.249</i>
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transferts de stage encours				
Clientèle « retail »	-776.810.573	612.271.245	164.539.328	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-1.268.020.771</i>	<i>1.158.736.438</i>	<i>109.284.333</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>488.744.770</i>	<i>-563.525.855</i>	<i>74.781.085</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>2.465.428</i>	<i>17.060.662</i>	<i>-19.526.090</i>	<i>-</i>
Clientèle « corporate »	-460.948.811	293.379.429	167.569.382	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-686.370.144</i>	<i>601.625.926</i>	<i>84.744.218</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>223.596.923</i>	<i>-309.849.177</i>	<i>86.252.254</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>1.824.410</i>	<i>1.602.680</i>	<i>-3.427.090</i>	<i>-</i>
Secteur public	3.271.977	-3.271.977	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	<i>-1.561.051</i>	<i>1.561.051</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 2</i>	<i>4.833.028</i>	<i>-4.833.028</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Transfert du stage 3</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours dépréciés au 31 décembre 2023				
Clientèle « retail »	17.168.139.432	1.947.370.702	257.072.061	19.372.582.195
Clientèle « corporate »	4.981.458.985	1.242.032.566	294.814.993	6.518.306.544
Secteur public	1.323.902.253	30.426.160	-	1.354.328.413

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques.

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les prêts et avances au coût amorti - Clientèle, le Groupe publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation

financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou de sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que le Groupe aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2022	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	107.555.057	1.304.243	27.642.743	2.244.345	135.197.801	3.548.588
Clientèle « corporate »	132.746.295	3.566.522	65.575.310	11.545.505	198.321.605	15.112.027
Total	240.301.352	4.870.765	93.218.053	13.789.849	333.519.406	18.660.614

Au 31/12/2023	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	331.243.777	4.029.419	105.974.061	20.673.163	437.217.838	24.702.582
Clientèle « corporate »	121.629.665	2.829.805	153.277.729	44.759.609	274.907.394	47.589.413
Total	452.873.442	6.859.224	259.251.790	65.432.771	712.125.233	72.291.995

4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	75.175.729	56.900.000	132.075.729	131.477.857	46.559.933	178.037.790
Total	75.175.729	56.900.000	132.075.729	131.477.857	46.559.933	178.037.790

Passifs	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers non dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	222.949.082	71.916.098	294.865.180	243.373.036	41.820.715	285.193.752
Total	222.949.082	71.916.098	294.865.180	243.373.036	41.820.715	285.193.752

4.5 **Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes	200.975.660	260.929.883	461.905.543	234.635.716	152.137.959	386.773.675
<i>Secteur public</i>	<i>89.697.959</i>	<i>43.949.818</i>	<i>133.647.777</i>	<i>20.248.655</i>	<i>23.876.499</i>	<i>44.125.154</i>
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>12.399.214</i>	<i>197.291.155</i>	<i>209.690.369</i>	<i>122.441.489</i>	<i>108.321.101</i>	<i>230.762.590</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>98.878.488</i>	<i>19.688.909</i>	<i>118.567.396</i>	<i>91.945.573</i>	<i>19.940.359</i>	<i>111.885.932</i>
Prêts et avances	-	28.781.367	28.781.367	2.033.436	42.068.726	44.102.162
<i>Secteur public</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Clientèle « corporate »</i>	<i>-</i>	<i>28.781.367</i>	<i>28.781.367</i>	<i>2.033.436</i>	<i>42.068.726</i>	<i>44.102.162</i>
Total	200.975.660	289.711.249	490.686.910	236.669.152	194.206.685	430.875.837
<i>dont évaluation latente</i>	<i>-3.037.849</i>	<i>-21.804.478</i>	<i>-24.842.327</i>	<i>-1.199.628</i>	<i>-11.827.835</i>	<i>-13.027.463</i>

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	602.794.611	461.905.543
Acquisitions	8.438.647	40.455.774
Ventes	-239.181	-
Remboursements	-117.264.577	-143.460.752
Résultats réalisés	-2.835.380	-1.952.946
Proratas d'intérêts	-676.965	6.953.295
Evaluations latentes	-28.333.435	22.809.973
Différence de change	21.823	62.787
Situation au 31 décembre	461.905.543	386.773.675

4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes						
Secteur public	600.847.047	2.177.272.393	2.778.119.441	421.052.487	2.283.870.843	2.704.923.331
Etablissements de crédit	2.006.601.728	3.930.655.142	5.937.256.870	2.061.102.996	4.361.861.431	6.422.964.427
Clientèle « corporate »	739.306.751	4.131.524.920	4.870.831.671	599.137.672	5.104.099.995	5.703.237.667
Total	3.346.755.527	10.239.452.455	13.586.207.982	3.081.293.155	11.749.832.269	14.831.125.424
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	-21.631.992	-777.107.454	-798.739.447	-19.603.091	-313.749.407	-333.352.498
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-1.781.357	-9.043.585	-10.824.942	-1.025.748	-9.345.013	-10.370.761

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	13.821.928.357	13.586.207.982
Acquisitions	2.781.599.281	4.308.649.721
Ventes	-	-
Remboursements	-2.177.642.987	-3.514.553.275
Résultats réalisés	67.364	-1.121.257
Proratas d'intérêts	-34.758.507	58.205.092
Evaluations latentes des couvertures	-852.173.018	466.508.205
Dépréciations	-1.724.752	454.181
Différence de change	48.912.244	-73.225.225
Situation au 31 décembre	13.586.207.982	14.831.125.424

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	8.401.338	495.556	203.296	9.100.190
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	760.685	-	-	760.685
<i>Etablissements de crédit</i>	4.219.731	-	-	4.219.731
<i>Clientèle « corporate »</i>	3.420.923	495.556	203.296	4.119.775
Variations	1.810.353	-86.439	838	1.724.752
Augmentation suite à acquisition et origination	2.214.346	-	-	2.214.346
Diminution suite à remboursement	-81.861	-747	-	-82.609
Changement lié au risque de crédit	-3.039.460	-189.638	838	-3.228.260
Autres changements en net	2.697.345	103.946	-	2.801.292
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	19.983	-	-	19.983
Situation au 31 décembre 2022	10.211.691	409.117	204.134	10.824.942
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	1.011.249	-	-	1.011.249
<i>Etablissements de crédit</i>	4.947.711	-	-	4.947.711
<i>Clientèle « corporate »</i>	4.252.731	409.117	204.134	4.865.982
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-21.718.772	21.718.772	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-24.564.836	24.564.836	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.846.063	-2.846.063	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.779.130.689	-	-	2.779.130.689
Etablissements de crédit	5.942.204.581	-	-	5.942.204.581
Clientèle « corporate »	4.820.997.379	54.496.140	204.134	4.875.697.653

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	10.211.691	409.117	204.134	10.824.942
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	1.011.249	-	-	1.011.249
<i>Etablissements de crédit</i>	4.947.711	-	-	4.947.711
<i>Clientèle « corporate »</i>	4.252.731	409.117	204.134	4.865.982
Variations	-407.450	6.806	-53.536	-454.181
Augmentation suite à acquisition et origination	2.552.928	35.772	150.598	2.739.298
Diminution suite à remboursement	-152.602	-1.989	-	-154.591
Changement lié au risque de crédit	-7.703.414	-26.651	-204.134	-7.934.200
Autres changements en net	4.911.033	-	-	4.911.033
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	-15.395	-326	-	-15.721
Situation au 31 décembre 2023	9.804.240	415.923	150.598	10.370.761
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	3.998.994	-	-	3.998.994
<i>Etablissements de crédit</i>	2.943.098	11.729	-	2.954.828
<i>Clientèle « corporate »</i>	2.862.148	404.194	150.598	3.416.940
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-2.875.186	2.875.186	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-2.875.186	2.875.186	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Clientèle « corporate »	-33.517.569	33.517.569	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-46.648.544	46.648.544	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	13.130.975	-13.130.975	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Secteur public	2.708.922.324	-	-	2.708.922.324
Etablissements de crédit	6.423.044.069	2.875.186	-	6.425.919.255
Clientèle « corporate »	5.590.567.660	115.859.903	227.044	5.706.654.606

Les « autres changements en net » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques.

4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Cette rubrique reprend les instruments de dettes sous forme d'obligations à taux variable, à taux fixe et autres taux sous condition du respect du critère du SPPI dans le contexte du modèle d'affaires « Hold to Collect and Sell » (HTC&S).

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments de dettes						
Secteur public	-	25.146.780	25.146.780	-	26.417.285	26.417.285
Etablissements de crédit	-	4.479.600	4.479.600	-	4.674.550	4.674.550
Clientèle « corporate »	-	-	-	-	-	-
Total	-	29.626.380	29.626.380	-	31.091.835	31.091.835
<i>dont évaluation latente à la clôture</i>	-	-3.947.350	-3.947.350	-	-2.481.984	-2.481.984

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres sur l'évaluation latente est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR -1.842.641 et à EUR -2.956.580 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	17.534.900	29.626.380
Acquisitions	15.948.070	-
Résultats réalisés	-1.944	-
Proratas d'intérêts	110.964	89
Evaluations latentes	-3.965.610	1.465.366
Situation au 31 décembre	29.626.380	31.091.835

4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments de capitaux propres		
Etablissements de crédit	7.894.054	8.025.523
Clientèle « corporate »	884.773.675	747.046.768
Total	892.667.729	755.072.291
<i>dont évaluation latente par la réserve de réévaluation</i>	<i>606.425.744</i>	<i>471.330.066</i>
Dividendes encaissés sur la période	35.333.027	44.437.715
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Plus/moins-values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	-101	-241.250

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres en relation avec l'évaluation latente des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 474.487.166 et à EUR 609.237.755 pour l'exercice précédent.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	1.125.045.988	892.667.729
Acquisitions	-	-
Ventes	-26.416	-520.671
Transferts vers Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	-221.832
Résultats réalisés par les fonds propres	-101	-241.250
Evaluations latentes	-235.249.530	-134.854.430
Différence de change	2.897.789	-1.757.255
Situation au 31 décembre	892.667.729	755.072.291

4.9 Parts mises en équivalence

	31/12/2022	31/12/2023
Valeur d'acquisition au 1^{er} janvier	60.657.983	61.635.875
Créations	6.630.000	2.259.977
Cessions	-5.652.108	-
Total (en valeur d'acquisition)	61.635.875	63.895.852

Liste des entreprises associées :

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2023
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	10.229.185
i-Hub S.A.	20,00	8.750.000	1.639.430
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	402.702.054
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	71.475.594
Luxconstellation S.A.	30,00	75.000	75.000
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	1.069.163
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.893.216
Lalux Group S.A.	40,00	28.904.385	414.026.274
Visalux S.C.	40,90	438.049	4.091.443
Total		63.895.853	907.201.359

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2022
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	retraité 9.357.920
i-Hub S.A.	20,00	6.630.000	1.026.951
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	384.292.382
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	70.049.065
Europay Luxembourg S.C.	30,10	188.114	969.731
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.923.181
Lalux Group S.A.	40,00	28.904.385	374.437.253
Visalux S.C.	35,36	373.071	4.627.383
Total		61.635.875	846.683.867

Au cours de l'exercice 2023, Spuerkeess a acquis une participation à hauteur de 30% dans la société LuxConstellation S.A. et a participé a une augmentation de capital de la société i-Hub S.A..

En application des dispositions de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », le Groupe considère l'ensemble de ses intérêts détenus dans d'autres sociétés comme non significatifs et fournit ainsi les informations suivantes :

Entreprises associées	2023			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
Participations directes				
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	835.098	-	36.167	871.265
i-Hub S.A.	-1.507.521	-	-	-1.507.521
Luxair S.A.	27.592.123	-	-9.182.451	18.409.672
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	2.664.067	-	1.158.762	3.822.829
Luxconstellation S.A.	-	-	-	-
Europay Luxembourg S.C.	-6.038	-	105.470	99.432
LuxHub S.A.	-24.995	-	-4.970	-29.965
Lalux Group S.A.	18.413.296	-	30.244.885	48.658.181
Visalux S.C.	192.895	-	-793.813	-600.918
Total	48.158.925	-	21.564.050	69.722.975

Entreprises associées	2022			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
Participations directes				
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	476.295	-	-3.595	472.700
i-Hub S.A.	-1.433.818	-	-4.169.231	-5.603.049
Luxair S.A.	113.428.109	-	19.588.287	133.016.396
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	-6.728.830	-	45.087.750	38.358.920
Europay Luxembourg S.C.	5.675	-	42.230	47.905
European Fund Administration S.A.	-	-	518.060	518.060
LuxHub S.A.	-240.401	-	5.368	-235.033
Lalux Group S.A. retraité	76.918.852	-	-68.612.387	-31.963.177
Visalux S.C.	64.500	-	45.813	110.313
Total	182.490.382	-	-7.497.705	134.723.035

4.10 Nantissement de titres

- Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments de dettes émis par le secteur public	101.736.165	38.912.190
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	93.550.066	281.170.376
Instruments de dettes émis - autres	161.575.334	150.937.315
Total	356.861.565	471.019.881

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

L'augmentation observée au niveau des autres instruments de dettes s'explique par un nombre plus important de contrats collatéralisés par des titres en date du 31 décembre 2023.

- **Titres prêtés et autres nantissements**

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Prêts de titres		
Instruments de dettes émis par le secteur public	333.806.228	399.736.830
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	-	-
Instruments de dettes émis - autres	5.229.854	-
Total	339.036.082	399.736.830

4.11 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles

Le Groupe n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

4.12 Instruments dérivés

Au niveau des instruments financiers dérivés, le Groupe distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- Couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur du Groupe consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro- ou d'une macro-couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.

- Couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie s'applique à deux types de risques. D'une part, le Groupe applique ce type de couverture pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. D'autre part elle s'applique à des obligations à taux fixes en devises pour lesquelles le Groupe juge nécessaire de couvrir le risque de change. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS et de CIRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2023	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	178.037.790	285.193.752	26.198.771.655
Opérations liées au taux de change	139.702.847	255.802.676	16.772.571.233
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	139.702.847	253.859.231	16.746.218.552
- <i>CCIS</i>	-	1.943.445	26.352.681
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	38.334.943	29.391.076	9.426.200.423
- <i>IRS</i>	38.334.943	29.391.076	9.426.200.423
- <i>autres</i>	-	-	-
Micro-couverture de juste valeur	578.027.876	353.463.971	13.525.428.462
Opérations liées au taux de change	145.411.777	105.866.141	2.664.023.740
- <i>CCIS</i>	145.411.777	105.866.141	2.664.023.740
Opérations liées au taux d'intérêts	432.616.098	247.597.830	10.861.404.722
- <i>IRS</i>	432.616.098	247.597.830	10.861.404.722
Macro-couverture de juste valeur	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
Opérations liées au taux d'intérêts	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
- <i>IRS</i>	537.518.855	45.711.209	4.821.274.170
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	24.086	753.281	17.802.934
Opérations liées au taux de change	-	753.281	12.402.934
- <i>CCIS</i>	-	753.281	12.402.934
Opérations liées au taux d'intérêts	24.086	-	5.400.000
- <i>IRS</i>	24.086	-	5.400.000

Rubriques au 31/12/2022	Actif	Passif	Notionnel
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	132.075.729	294.865.180	21.218.813.373
Opérations liées au taux de change	95.941.566	240.929.951	13.285.291.750
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	95.728.944	238.426.173	13.255.318.884
- <i>CCIS</i>	212.622	2.503.777	29.972.866
- <i>autres</i>	-	-	-
Opérations liées au taux d'intérêts	36.134.163	53.935.229	7.933.521.623
- <i>IRS</i>	36.134.163	53.935.229	7.933.521.623
- <i>autres</i>	-	-	-
Micro-couverture de juste valeur	735.387.874	300.490.923	11.966.992.484
Opérations liées au taux de change	99.734.446	123.391.648	2.440.066.168
- <i>CCIS</i>	99.734.446	123.391.648	2.440.066.168
Opérations liées au taux d'intérêts	635.653.428	177.099.275	9.526.926.316
- <i>IRS</i>	635.653.428	177.099.275	9.526.926.316
Macro-couverture de juste valeur	725.963.579	4.070.839	4.271.199.907
Opérations liées au taux d'intérêts	725.963.579	4.070.839	4.271.199.907
- <i>IRS</i>	725.963.579	4.070.839	4.271.199.907
Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	1.192.678	2.619.678	121.604.920
Opérations liées au taux de change	1.138.575	2.619.678	111.704.920
- <i>CCIS</i>	1.138.575	2.619.678	111.704.920
Opérations liées au taux d'intérêts	54.103	-	9.900.000
- <i>IRS</i>	54.103	-	9.900.000

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023

Couvertures de juste valeur au 31/12/2023	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-294.364.562	-414.463.731	420.883.132	6.419.400	101,55%
		Macro-couverture	-477.452.432	-259.490.719	265.014.791	5.524.072	102,13%
	Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	50.740.746	25.433.310	-26.360.002	-926.692
Risque taux de change Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-91.931.553	-92.766.225	95.385.454	2.619.228	102,82%
		Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-111.220	-320.419	322.924
Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2023	Rubriques du bilan			Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie	
						continuité de la couverture	rupture de couverture
Risque de taux d'intérêts Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle			-29.552	-	24.782	-
Risque taux de change Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti			37.036	-	-11.825	-

Couvertures de juste valeur au 31/12/2022	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle, Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-715.247.694	833.894.714	-837.542.429	-3.647.715	100,44%
		Macro-couverture	-740.135.506	905.976.623	-907.289.664	-1.313.041	100,14%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	77.100.748	-83.427.056	83.862.002	434.946	100,52%
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-187.317.007	203.685.939	-205.546.036	-1.860.098	100,91%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-434.144	-527.000	509.572	-17.429	96,69%
Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2022	Rubriques du bilan		Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie		
					continuité de la couverture	rupture de couverture	
Risque de taux d'intérêts							
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle			-973.760	-	54.334	-
Risque taux de change							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti			-81.286	-	-48.861	-

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres pour la couverture des flux de trésorerie est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 9.725 et à EUR 4.107 pour l'exercice précédent.

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2023	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	13.638.514
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-756.515.203
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	755.246.299
partie inefficente	14.907.418
Couverture de flux de trésorerie	7.484
partie inefficente	-
partie efficiente	7.484
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2023	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1^{er} janvier 2023	5.472
Variation de juste valeur liée à la couverture :	7.484
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-29.552
<i>du risque de change</i>	37.036
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2023	12.956

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2022	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)	-6.403.337
gains (pertes) sur les instruments de couverture	1.869.849.028
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	-1.866.006.555
partie inefficente	-10.245.809
Couverture de flux de trésorerie	-1.055.046
partie inefficente	-
partie efficiente	-1.055.046
reclassée en compte de résultat sur la période	-

Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2022	Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation
Solde au 1^{er} janvier 2022	1.060.518
Variation de juste valeur liée à la couverture :	-1.055.046
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-973.760
<i>du risque de change</i>	-81.286
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
Solde au 31 décembre 2022	5.472

4.13 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-752.334.874	-488.436.242
Passif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-	-

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « prêts et avances au coût amorti – Clientèle » couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2022 à 2023 s'explique essentiellement par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

Cette rubrique a subi une correction suivant IAS 8 : le montant relatif à l'exercice 2022 a reclassé de la rubrique du même nom du passif vers l'actif, tel que décrit à la note 2.1.4.

4.14 Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions			Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	
Situation au 1^{er} janvier 2022	389.050.322	18.718.915	60.781.179	468.550.416
Entrées	1.503.249	2.391.971	5.872.356	9.767.575
Transferts exceptionnels	-8.915.658	-	-	-8.915.658
Sorties	-3.462.177	-	-10.424.711	-13.886.889
Situation au 31 décembre 2022	378.175.736	21.110.886	56.228.823	455.515.445
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2022	165.967.409	9.489.991	35.935.566	211.392.967
Amortissements	-3.019.739	-	-10.884.920	-13.904.659
Transferts exceptionnels	-7.885.069	-	-	-7.885.069
Dotations aux amortissements	11.835.003	3.060.442	9.959.425	24.854.870
Situation au 31 décembre 2022	166.897.605	12.550.433	35.010.071	214.458.110
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2022	223.082.913	9.228.924	24.845.613	257.157.449
Situation au 31 décembre 2022	211.278.131	8.560.453	21.218.752	241.057.335
Terrains et constructions				
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	Total
Situation au 1^{er} janvier 2023	378.175.736	21.110.886	56.228.823	455.515.445
Entrées	3.202.528	2.263.625	10.932.714	16.398.866
Sorties	-7.361.330	-	-8.293.234	-15.654.563
Situation au 31 décembre 2023	374.016.934	23.374.511	58.868.303	456.259.748
Amortissements cumulés				
Situation au 1^{er} janvier 2023	166.897.605	12.550.433	35.010.071	214.458.110
Amortissements	-7.321.643	-	-8.291.879	-15.613.522
Dotations aux amortissements	11.321.041	3.267.052	9.927.810	24.515.902
Situation au 31 décembre 2023	170.897.002	15.817.486	36.646.002	223.360.490
Valeur comptable nette				
Situation au 1^{er} janvier 2023	211.278.131	8.560.453	21.218.752	241.057.335
Situation au 31 décembre 2023	203.119.932	7.557.025	22.222.301	232.899.258

4.15 **Immobilisations corporelles de placement**

Situation au 1^{er} janvier 2022	23.035.942
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	797.443
Transferts exceptionnels	8.915.659
Sorties	-1.819.939
Situation au 31 décembre 2022	30.929.104

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2022	12.605.278
Amortissements	-1.346.747
Transferts exceptionnels	7.885.072
Dotations aux amortissements	441.534
Situation au 31 décembre 2022	19.585.137

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2022	10.430.664
Situation au 31 décembre 2022	11.343.967

Situation au 1^{er} janvier 2023	30.929.104
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	203.094
Sorties	-1.325.658
Situation au 31 décembre 2023	29.806.540

Amortissements cumulés

Situation au 1^{er} janvier 2023	19.585.137
Amortissements	-1.319.691
Dotations aux amortissements	897.800
Situation au 31 décembre 2023	19.163.245

Valeur comptable nette

Situation au 1^{er} janvier 2023	11.343.967
Situation au 31 décembre 2023	10.643.297

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 3.487.406 pour l'exercice 2023, contre EUR 3.287.849 un an plus tôt. Les frais d'entretien pour l'exercice 2023 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent à EUR 269.011 contre EUR 207.093 un an plus tôt.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 92.291.550 à la fin de l'exercice 2023, contre EUR 91.137.213 à la fin de l'exercice 2022. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de Spuerkeess en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.

4.16 **Immobilisations incorporelles**

Situation au 1^{er} janvier 2022	79.815.358
Entrées	27.685.471
Sorties	-20.336.648
Situation au 31 décembre 2022	87.164.182
Amortissements cumulés	
Situation au 1^{er} janvier 2022	45.615.323
Amortissements	-20.336.648
Dotations aux amortissements	20.890.297
Situation au 31 décembre 2022	46.168.973
Valeur comptable nette	
Situation au 1^{er} janvier 2022	34.200.035
Situation au 31 décembre 2022	40.995.209
Situation au 1^{er} janvier 2023	
Situation au 1^{er} janvier 2023	87.164.182
Entrées	31.196.267
Sorties	-16.910.106
Situation au 31 décembre 2023	101.450.343
Amortissements cumulés	
Situation au 1^{er} janvier 2023	46.168.973
Amortissements	-16.910.106
Dotations aux amortissements	24.870.454
Situation au 31 décembre 2023	54.129.321
Valeur comptable nette	
Situation au 1^{er} janvier 2023	40.995.209
Situation au 31 décembre 2023	47.321.022

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

4.17 **Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente**

Le Groupe renseigne dans cette rubrique les actifs corporels et actifs financiers détenus dans une optique de vente à court terme en accord avec les dispositions de la norme IFRS 5.

Les participations classées comme détenues en vue de la vente au 31 décembre 2023 représentent des parts de SES Global dans le contexte d'un programme de rachat non encore clôturé.

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		
Clientèle « corporate »	-	919.434
Total	-	919.434
<i>dont: Résultat latent par la réserve de réévaluation</i>	-	697.602
	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	-	-
Ventes	-6.985.620	-
Transferts	6.985.620	221.832
Résultats réalisés par les fonds propres	14.529.966	-
Evaluations latentes	-14.529.966	697.602
Différence de change	-	-
Situation au 31 décembre	-	919.434

4.18 **Impôts : Actifs et passifs d'impôts**

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels le Groupe pourrait être assujéti en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2023, le Groupe enregistre une créance nette d'impôts courants de EUR 2.560.981 contre EUR 78.491.337 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, le Groupe calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat et du résultat de cession des valeurs mobilières non reclassé en compte de résultat. La charge fiscale globale des collectivités au taux d'imposition nominal est de 24,94% depuis l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2023, le Groupe enregistre un actif d'impôts différés de EUR 86.776.841 et un passif d'impôts différés de EUR 90.980.661.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2022	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2022
Impôts différés actifs	140.639.406	-81.010.343	268.594	59.897.657
Impôts différés passifs	-114.581.540	16.711.166	11.237.964	-86.632.411
Impôts différés actifs / passifs nets	26.057.865	-64.299.178	11.506.558	-26.734.754

Rubriques	01/01/2023	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2023
Impôts différés actifs	59.897.657	27.963.795	-1.084.611	86.776.841
Impôts différés passifs	-86.632.411	-1.966.313	-2.381.937	-90.980.661
Impôts différés actifs / passifs nets	-26.734.754	25.997.482	-3.466.548	-4.203.820

4.18.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Impôts courants	78.491.337	2.560.981
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>8.996.980</i>	<i>-14.138.434</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>69.515.222</i>	<i>16.720.280</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>-20.865</i>	<i>-20.865</i>
Impôts différés	59.897.657	86.776.842
Actifs d'impôts	138.388.994	89.337.823

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	36.398	2.949
Instruments de dettes - application de la juste valeur	1.250.970	-203.767
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	746.188	820.336
Ecart actuariel lié aux avantages du personnel	57.864.101	86.157.324
Actifs d'impôts différés	59.897.657	86.776.842

4.18.2 Passifs d'impôts

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	37.763	6.181
Instruments de dettes - application de la juste valeur	224.096	1.628.313
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	2.459.727	2.886.387
Provisions prudentielles et autres provisions	83.910.825	84.888.543
Ecart actuariel lié aux avantages du personnel	-	1.571.237
Passifs d'impôts différés	86.632.411	90.980.661

4.19 Autres actifs

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Suspens opérationnel	9.075.980	17.682.512
Débiteurs privilégiés ou garantis	109.823	9.986.766
Autres	1.076.297	1.706.645
Total	10.262.100	29.375.923

4.20 Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	4.834.193.743	301.071.340	5.135.265.084	4.862.965.509	27.078.368	4.890.043.877
<i>dont dépôts banques centrales</i>	<i>1.200.251.625</i>	<i>250.000.000</i>	<i>1.450.251.625</i>	<i>48.627</i>	-	<i>48.627</i>
Mise/Prise en pension	373.059.026	-	373.059.026	460.368.372	-	460.368.372
Autres passifs financiers	174.061.418	-	174.061.418	74.298.068	-	74.298.068
Total	5.381.314.187	301.071.340	5.682.385.528	5.397.631.950	27.078.368	5.424.710.317

La maison mère du Groupe a participé au « Targeted Longer-Term Refinancing Operations » (TLTRO) de la Banque centrale européenne au cours de l'exercice 2020 et 2021.

La maison mère du Groupe a souscrit à la quatrième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 3,2 milliards et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2020 au 28 juin 2023 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2021 ainsi qu'à la huitième tranche du TLTRO III pour un notionnel de EUR 250 millions et une durée de 3 ans allant du 24 juin 2021 au 28 juin 2024 avec une option de remboursement anticipé à partir de septembre 2022.

Avec le TLTRO III, la BCE a modifié les modalités en introduisant des périodes de référence spéciales optionnelles, munies de conditions particulières quant aux taux de progression requis dans les catégories de prêts visés et à la rémunération du notionnel souscrit par les banques.

Pour les 2 périodes de référence spéciales et au vu du respect des conditions liées à la progression des catégories de prêts visés, la maison mère du Groupe a su appliquer un rendement de 100 points de base dans le calcul du coût amorti de ces dépôts.

La maison mère du Groupe, dans le contexte des modifications rétroactives des conditions du TLTRO III par la BCE, a procédé à un premier remboursement en date du 23 novembre 2022 pour un nominal de EUR 1.250 millions et à un deuxième remboursement en date du 21 décembre 2022 pour un nominal de EUR 750 millions. Le solde résiduel du TLTRO III a été remboursé anticipativement en date du 28 juin 2023.

4.21 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Secteur privé	32.517.079.067	266.512.791	32.783.591.858	32.272.603.813	284.686.376	32.557.290.189
<i>Comptes à vue et à préavis</i>	14.716.587.693	-	14.716.587.693	11.633.928.002	-	11.633.928.002
<i>Comptes à terme</i>	4.525.406.632	266.512.791	4.791.919.423	8.688.371.723	284.686.376	8.973.058.099
<i>Epargne</i>	13.275.084.743	-	13.275.084.743	11.950.304.089	-	11.950.304.089
<i>Mise/Prise en pension</i>	-	-	-	-	-	-
Secteur public	7.166.246.114	1.176.449.262	8.342.695.376	6.419.883.574	1.061.990.553	7.481.874.127
Total	39.683.325.181	1.442.962.053	41.126.287.235	38.692.487.387	1.346.676.929	40.039.164.316

4.22 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Emissions	-	131.633.032	131.633.032	15.029.065	154.462.778	169.491.843
Total	-	131.633.032	131.633.032	15.029.065	154.462.778	169.491.843
<i>dont évaluation latente</i>	-	-29.000.583	-29.000.583	355.348	-17.936.498	-17.581.150

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	165.001.798	131.633.032
Emissions	-	24.220.000
Proratas d'intérêts	1.960.394	2.583.869
Evaluations latentes	-35.047.621	11.419.433
Différence de change	-281.539	-364.491
Situation au 31 décembre	131.633.032	169.491.843

4.23 Emissions de titres

Rubriques	31/12/2022			31/12/2023		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	14.596.670	4.664.706	19.261.376	11.133.603	1.834.869	12.968.471
Papier commercial	2.022.188.043	-	2.022.188.043	2.537.079.223	-	2.537.079.223
Medium Term Notes et autres émissions	-	637.629.532	637.629.532	121.226.351	996.730.984	1.117.957.335
Total	2.036.784.713	642.294.238	2.679.078.951	2.669.439.176	998.565.853	3.668.005.029
<i>dont émissions subordonnées</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	-	-76.666.604	-76.666.604	-12.726	-50.616.800	-50.629.526

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier	462.898.903	637.629.532
Emissions	315.000.000	450.742.716
Remboursements/rachats	-54.935.000	-1.503.556
Résultats réalisés	-	-
Proratas d'intérêts	951.668	7.530.107
Evaluations latentes	-84.371.574	26.037.078
Différence de change	-1.914.466	-2.478.542
Situation au 31 décembre	637.629.532	1.117.957.335

4.24 Provisions

Cette rubrique regroupe deux grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions sur les engagements hors bilan du Groupe selon la norme IFRS 9.

Mouvements de l'exercice :

	Provisions			Total
	risques et charges	compte épargne temps	IFRS 9	
Situation au 1^{er} janvier 2022	8.692.032	23.059.119	16.351.906	48.103.057
Dotations	8.727.237	-	13.175.863	21.903.101
Reprises	-1.417.499	-	-4.252.859	-5.670.358
Utilisation	-5.775.656	-	-	-5.775.656
Ecart de change	-	-	21	21
Charge reprise sous frais du personnel	-	5.646.384	-	5.646.384
Situation au 31 décembre 2022	10.226.115	28.705.503	25.274.931	64.206.549
Situation au 1^{er} janvier 2023	10.226.115	28.705.503	25.274.931	64.206.549
Dotations	2.648.772	-	21.153.348	23.802.120
Reprises	-3.900.000	-	-8.670.108	-12.570.108
Utilisation	-	-	-	-
Ecart de change	-1.885.917	-	237	-1.885.680
Charge reprise sous frais du personnel	-	8.529.358	-	8.529.358
Situation au 31 décembre 2023	7.088.970	37.234.861	37.758.409	82.082.239

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges et comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et des provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Détails pour le provisionnement IFRS 9 :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Situation au 1^{er} janvier 2022	11.219.717	3.490.387	1.641.804	16.351.906
Variations	5.597.920	3.756.358	-431.253	8.923.025
Augmentation suite à acquisition ou origination	6.581.442	592.079	14.579	7.188.101
Diminution suite à remboursement	-2.679.590	-414.625	-1.158.644	-4.252.859
Changement lié au risque de crédit	-2.413.961	3.009.625	712.813	1.308.477
Autres changements	4.110.038	569.249	-	4.679.286
Ecart de change	-9	30	-	21
Situation au 31 décembre 2022	16.817.637	7.246.744	1.210.551	25.274.931
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-172.926.541	172.061.142	865.399	-
Transfert du stage 2	46.749.362	-47.363.322	613.961	-
Transfert du stage 3	525.778	2.550.338	-3.076.117	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2022	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.904.105.775	573.945.331	7.041.833	7.485.092.939
Situation au 1^{er} janvier 2023	16.817.637	7.246.744	1.210.551	25.274.931
Variations	-162.386	1.478.050	11.167.814	12.483.478
Augmentation suite à acquisition ou origination	7.702.381	814.421	5.616.228	14.133.030
Diminution suite à remboursement	-5.823.137	-1.691.088	-1.155.883	-8.670.108
Changement lié au risque de crédit	-3.196.928	2.453.252	7.335.002	6.591.327
Autres changements	1.155.305	-98.534	-627.534	429.237
Ecart de change	-8	-1	-	-8
Situation au 31 décembre 2023	16.655.251	8.724.794	12.378.364	37.758.409
Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Transfert du stage 1	-345.426.393	335.822.593	9.603.800	-
Transfert du stage 2	77.386.252	-82.314.707	4.928.454	-
Transfert du stage 3	225.439	371.940	-597.379	-
Encours dépréciés au 31 décembre 2023	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours	6.553.562.654	699.788.693	73.121.831	7.326.473.178

4.25 Autres passifs

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Suspens opérationnel	2.473.035	11.907.624
Créanciers privilégiés ou garantis	24.733.687	69.516.722
Dettes provenant de contrats de location	8.560.453	7.557.025
Autres	2.595.187	936.096
Total	38.362.362	89.917.467

4.26 Provisions liées aux avantages du personnel – Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des provisions liées aux avantages du personnel :

Variables	31/12/2022	31/12/2023
Taux d'actualisation pour les personnes actives	3,50%	3,40%
Taux d'actualisation pour les rentiers	3,60%	3,30%
Croissance des salaires ayants droit avant 1999 (y inclus indexation)	3,25%	3,00%
Croissance des salaires ayants droit après 1999 (y inclus indexation)	3,25%	4,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	2,25%	3,25%
Rendement induit	3,56%	3,34%

Le rendement induit de 3,34% en 2023 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2023.

Dotation nette aux provisions liées aux avantages du personnel renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2022	31/12/2023
Coût des services rendus	15.922.348	8.159.458
Coût financier	9.234.007	19.788.480
Rendement induit	-5.458.728	-16.364.436
Total	19.697.627	11.583.502

Engagements de pension :

	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier des engagements	899.980.920	556.272.806
Coût des services rendus	15.922.348	8.159.458
Coût financier	9.234.007	19.788.480
Prestations payées	-14.821.663	-16.144.740
Ecart actuariel	-354.042.806	135.845.048
Situation au 31 décembre des engagements	556.272.806	703.921.052

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 16.144.740 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2022.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2022	2023
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles		
- hypothèses financières	-356.558.811	24.177.481
- hypothèses démographiques	-	39.330.420
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	2.516.005	72.337.147
Total écart actuariel	-354.042.806	135.845.048

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2022	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	52.019.149	-45.299.052
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-37.220.939	42.118.603
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-19.862.394	21.021.377
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	14.159.786	-14.180.115

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2023	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	70.503.477	-61.003.466
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-42.889.850	50.833.950
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-27.350.932	29.036.640
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	21.308.289	-21.145.373

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2022	31/12/2023
Duration moyenne de l'engagement de pension	17,76 années	17,58 années
Analyse des échéances des engagements à payer	556.272.808	703.921.052
pensions de l'exercice non encore remboursées	8.210.362	9.064.941
engagements à payer jusqu'à 12 mois	14.659.352	16.071.314
engagements à payer entre 1 à 3 ans	30.224.532	33.951.099
engagements à payer entre 3 à 6 ans	49.419.400	57.064.533
engagements à payer entre 6 à 11 ans	86.692.276	101.514.778
engagements à payer entre 11 à 16 ans	82.432.273	98.331.063
engagements à payer au-delà de 16 ans	284.634.612	387.923.324

Actifs du plan de pension :

	2022	2023
Situation au 1^{er} janvier des actifs	532.028.042	460.019.704
Prestations payées	-14.821.663	-16.144.740
Contribution	29.005.954	31.127.320
Rendement induit	5.458.728	16.364.436
Ecart d'évaluation	-91.651.357	28.699.955
Situation au 31 décembre des actifs	460.019.704	520.066.675

En 2023, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 31.127.320 contre une contribution annuelle de EUR 29.005.954 une année plus tôt.

Investissements du plan de pension :

2022	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	42.744.214	129.934.910	52.967.921	225.647.045
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	197.904.556	197.904.556
Investissement en biens immobiliers	-	-	14.696.000	14.696.000
Autres actifs (essentiellement dépôts)	21.772.103	-	-	21.772.103
Total	64.516.317	129.934.910	265.568.477	460.019.704

2023	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	62.669.073	137.728.343	72.142.840	272.540.257
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	209.387.019	209.387.019
Investissement en biens immobiliers	-	-	14.674.326	14.674.326
Autres actifs (essentiellement dépôts)	23.465.073	-	-	23.465.073
Total	86.134.146	137.728.343	296.204.185	520.066.675

Engagements nets de pension :

	2021	2022	2023
Engagements de pension	899.980.920	556.272.806	703.921.052
Juste valeur des actifs du plan	-532.028.042	-460.019.704	-520.066.675
Engagements non financés	367.952.878	96.253.102	183.854.377

Stock des écarts actuariels :

Stock au 1^{er} janvier 2022	494.404.681
variation nette 2022	-262.391.449
Stock au 31 décembre 2022	232.013.232
Stock au 1^{er} janvier 2023	232.013.232
variation nette 2023	107.145.093
Stock au 31 décembre 2023	339.158.325

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 254.572.242 et à EUR 174.149.136 pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2024, la contribution totale estimée de Spuerkeess aux provisions liées aux avantages du personnel sera de EUR 31.749.900.

4.27 Plus- ou moins-value de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur

Cette rubrique dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres reprend les plus- ou moins-values réalisées sur des opérations d'instruments financiers réévalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-108	-241.249
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	1.528	185.023
Actifs non-courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenues en vue de la vente	14.529.966	-
Total	14.531.386	-56.226

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2023 à EUR 6.474 et à EUR 14.531.312 pour l'exercice précédent.

4.28 **Transactions avec les parties liées**

Les parties liées de la maison mère du Groupe sont les sociétés mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché.

4.28.1 **Relations entre la maison mère du groupe et les sociétés mises en équivalence**

	31/12/2022	31/12/2023
Dépôts des entreprises associées	320.498.495	297.465.558
Total	320.498.495	297.465.558

	31/12/2022	31/12/2023
Prêts des entreprises associées	13.279.587	10.222.821
Total	13.279.587	10.222.821

4.28.2 **Entités étatiques**

La maison mère du Groupe, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur le Groupe et le Groupe doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, le Groupe publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24 :

ACTIF du Bilan	31/12/2022	31/12/2023
Prêts et avances au coût amorti	1.316.707.717	1.361.898.124
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	588.616.141	510.201.324
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	20.494.980	21.630.635
TOTAL à l'ACTIF	1.925.818.837	1.893.730.082

PASSIF du Bilan	31/12/2022	31/12/2023
Dépôts évalués au coût amorti	6.350.806.619	6.028.746.070
TOTAL au PASSIF	6.350.806.619	6.028.746.070

Le périmètre « Etat et autres entités étatiques » comprend les différentes entités dépendant directement ou indirectement du budget de l'Etat.

4.28.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées au titre des fonctions exercées au sein de la maison mère du Groupe se ventilent de la façon suivante :

	31/12/2022	31/12/2023
Organe d'administration (10 membres)	540.000	553.000
Organe de direction (5 directeurs)	1.013.167	1.468.758
Total	1.553.167	2.021.758

L'évolution du montant de la rémunération globale allouée aux membres du Comité de direction reflète les 3 tranches indiciaires tombées en 2023, la présence de 5 directeurs sur toute l'année 2023 alors qu'une position de directeur était vacante pendant plusieurs mois en 2022, et certaines rémunérations payées en 2023 au titre de l'exercice 2022, sur base de la réglementation applicable à Spuerkeess.

4.28.4 **Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe**

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2023
Organe d'administration (10 membres)	4.442.127	3.786.246
Organe de direction (5 directeurs)	43.340	846.584
Total	4.485.467	4.632.831

4.29 **Honoraires du réviseur d'entreprises agréé**

	2022	2023
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	676.457	771.563
Autres services d'assurance	188.956	211.467
Autres	220.164	247.731
Total	1.085.577	1.230.761

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

4.30 **Contributions et frais directs en rapport avec les instruments et mécanismes mis en place par l'Union Bancaire Européenne**

Rubriques	2022	2023
Frais de supervision Banque centrale européenne ⁽¹⁾	1.773.417	1.940.764
Frais de supervision CSSF	585.000	797.606
Frais Conseil de Résolution Unique	229.486	714.371
Total	2.587.903	3.452.741
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	15.881.346	21.901.568
Contribution Fonds de Resolution Luxembourg	25.857.126	13.088.010
Total	41.738.472	34.989.578

(1) La maison mère du Groupe a payé la facture relative à l'année 2022 en 2023.

4.31 Eléments de hors-bilan

Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Garanties d'achèvement	385.941.047	279.471.260
Lettres de crédit	102.977.116	99.394.597
Contre-garanties	497.708.187	526.676.050
Autres	59.423.353	36.989.823
Total	1.046.049.703	942.531.729

Engagements

Rubriques	31/12/2022	31/12/2023
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	12.580.824	12.571.080
Crédits confirmés non utilisés	6.411.362.412	6.356.265.369
<i>Financements</i>	<i>3.322.360.445</i>	<i>3.207.630.189</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>2.500.613.655</i>	<i>2.629.927.369</i>
<i>Autres</i>	<i>588.388.313</i>	<i>518.707.812</i>
Crédits documentaires	15.100.000	15.100.000
Total	6.439.043.236	6.383.936.449

Un montant de EUR 37.758.407 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provisions » au titre de l'exercice 2023, contre EUR 25.274.931 pour l'exercice précédent.

Gestion d'actifs de tiers

Le Groupe assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

5 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT ⁹
(en euros)

5.1 Résultat d'intérêts

Intérêts perçus et produits assimilés	2022	2023
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	237.350.386	317.659.230
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	6.714.398	11.111.996
Actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	158.640	204.776
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	104.656.770	204.180.262
Prêts et avances évaluées au coût amorti	499.513.077	1.174.852.165
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	167.585.948	952.721.708
Autres actifs	6.250.975	19.665.763
Intérêts perçus sur instruments du passif	44.959.296	551.003
Total	1.067.189.490	2.680.946.903
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>1.025.037.038</i>	<i>2.587.702.282</i>
Intérêts payés et charges assimilées	2022	2023
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-108.718.003	-186.503.419
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.827.004	-3.456.502
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-108.945.252	-909.691.137
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-50.381.336	-150.919.419
Passifs évalués au coût amorti - Emprunts subordonnés	-2	-
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-273.339.093	-643.287.770
Autres passifs	-9.526	-26.282
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-34.721.402	-4.448.205
Total	-578.941.617	-1.898.332.734
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>-525.551.210</i>	<i>-1.502.162.521</i>
Résultat d'intérêts	488.247.873	782.614.169
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	655.380.118	1.399.249.193
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-194.057.517	-1.065.085.043

⁹ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

5.2 Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2022	2023
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	35.996.778	45.643.138
Revenus de valeurs mobilières	35.996.778	45.643.138

5.3 Commissions

Rubriques	2022	2023
Activités de crédit	61.886.951	56.187.473
Fonction de gestion	70.458.246	62.869.037
Activités liées aux fonds d'investissement	60.874.698	59.411.508
Comptes à vue et activités annexes	40.493.567	43.023.175
Primes d'assurances	2.600.441	2.597.802
Autres (*)	7.718.202	7.915.010
Total commissions perçues	244.032.105	232.004.005
Activités de crédit	-4.634.467	-4.579.855
Fonction de gestion	-13.924.546	-11.409.081
Activités liées aux fonds d'investissement	-10.595.658	-8.799.575
Comptes à vue et activités annexes	-8.732.631	-10.169.724
Autres (*)	-5.406.132	-3.742.226
Total commissions payées	-43.293.434	-38.700.461
Total commissions	200.738.671	193.303.544

(*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2022	2023
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	67.364	-1.121.257
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-1.944	-
Prêts et avances évalués au coût amorti	-2.977	-24.216
Passifs financiers évalués au coût amorti	-	-
Total	62.443	-1.145.473

5.5 **Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction**

Rubriques	2022	2023
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	82	4.214
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	1.695.861	-377.040
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	-22.479.982	11.365.083
Total	-20.784.039	10.992.257

5.6 **Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	2022	2023
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	35.047.621	-11.419.433
Total	35.047.621	-11.419.433

5.7 **Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat**

Rubriques	2022	2023
Valeurs mobilières à revenu fixe	-17.859.507	9.353.403
Parts d'OPC	-13.485.639	9.550.680
Prêts et avances	-1.260.312	-188.186
Total	-32.605.458	18.715.897

5.8 **Résultat sur opérations de couverture**

Rubriques	2022	2023
Couverture de juste valeur		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments financiers dérivés	-7.701.445	11.013.395
Emissions au passif couvertes par des instruments financiers dérivés	417.517	-924.187
Prêts couverts par des instruments financiers dérivés	880.591	3.549.306
Total	-6.403.337	13.638.514
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	-1.866.006.555	755.246.299
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	1.859.603.219	-741.607.785
Total	-6.403.337	13.638.514

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficacité est reprise sous la note 4.12.

5.9 Résultat de change

Rubriques	2022	2023
Résultat de change	27.414.868	20.753.690
Total	27.414.868	20.753.690

5.10 Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers

Rubriques	2022	2023
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	8.065.407	1.629.409
Total	8.065.407	1.629.409

5.11 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2022	2023
Autres produits d'exploitation	14.214.396	17.594.252
Autres charges d'exploitation	-2.940.934	-4.508.484
Autres résultats nets d'exploitation	11.273.462	13.085.768

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 601 pour l'année 2023 et à EUR 941.846 pour l'année 2022.

5.12 Frais de personnel

Rubriques	2022	2023
Rémunérations	208.071.129	231.297.711
Charges sociales	7.345.756	7.912.431
Pensions et dépenses similaires	15.688.135	17.432.759
Dotations aux provisions liées aux avantages du personnel	19.697.627	11.583.502
Autres frais de personnel	5.394.615	5.767.756
Total	256.197.262	273.994.159

5.13 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2022	2023
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	23.015.061	16.793.140
Loyers et maintenance des applications informatiques	36.205.914	39.274.747
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	36.259.970	43.348.129
Autres	8.269.253	12.752.584
Total	103.750.198	112.168.600

5.14 Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts

Rubriques	2022	2023
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	15.881.346	13.088.010
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	25.857.126	21.901.568
Total	41.738.472	34.989.578

5.15 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

- Dotations aux amortissements

Rubriques	2022	2023
Dotations aux amortissements - constructions	11.835.003	11.327.481
Dotations aux amortissements - matériel et mobilier	9.959.425	9.447.759
Dotations aux amortissements - droits d'utilisation d'actifs en relation avec des contrats de location	2.747.810	2.869.157
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	24.542.238	23.644.397

- Dépréciations

En 2023 et en 2022, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

5.16 Corrections de valeur sur immeubles de placement

- Dotations aux amortissements

Rubriques	2022	2023
Dotations aux amortissements	441.534	897.800
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles de placement	441.534	897.800

- **Dépréciations**

En 2023 et 2022 le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

5.17 Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles

- **Dotations aux amortissements**

Rubriques	2022	2023
Dotations aux amortissements	20.890.492	24.870.454
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	20.890.492	24.870.454

- **Dépréciations**

En 2023 et 2022, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

5.18 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit

	2022			2023		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-4.227.983	2.523.192	-1.704.791	-5.837.658	6.276.118	438.460
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-6.702	41	-6.661	-20.138	1.440	-18.699
Prêts et avances	-84.153.811	39.972.515	-44.181.296	-179.929.599	58.023.529	-121.906.070
Total	-88.388.496	42.495.748	-45.892.748	-185.787.396	64.301.087	-121.486.309

	2022	2023
Intérêts sur actifs financiers dépréciés en 'stage 3'		
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	4.054.216	23.090.904
Total	4.054.216	23.090.904

5.19 Provisions

Rubriques	2022	2023
Dotations aux provisions	-26.287.288	-30.995.500
Reprises de provisions	10.054.548	19.763.247
Total	-16.232.740	-11.232.253

5.20 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Entreprises mises en équivalence	2022	2023
	retraité	
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	476.295	835.098
i-Hub S.A.	-1.433.818	-1.507.521
Luxair S.A.	113.428.109	27.592.123
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	-6.728.830	2.664.067
Luxconstellation S.A.	-	-
Europay Luxembourg S.C.	5.675	-6.038
LuxHub S.A.	-240.401	-24.995
Lalux Group S.A.	76.918.852	18.413.296
Visalux S.C.	64.500	192.895
Total	182.490.382	48.158.925

La contribution importante du Groupe Luxair S.A. s'explique essentiellement par la prise en considération dans le périmètre de consolidation de Cargolux S.A. à hauteur de 35,1%.

5.21 Charge d'impôt

Rubriques	2022	2023
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	-56.026.836	-77.832.202
Impôt différé	11.506.558	-3.466.548
Impôt sur le résultat de l'exercice	-44.520.278	-81.298.750

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 24,94% au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Le taux d'imposition effectif du Groupe était de respectivement 15,3% en 2023 et de 10,6% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2022	2023
Résultat avant impôts	419.858.988	532.686.852
Taux de taxation	24,94%	24,94%
Impôt théorique au taux normal	104.712.832	132.852.101
Impact fiscal des dépenses non déductibles	152.882	137.918
Impact fiscal des revenus non imposables	-8.865.937	-11.075.150
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-45.513.101	-12.013.848
Bonifications d'impôts et abattements	-7.560.456	-24.139.640
Intérêts minoritaires	-551.553	-527.905
Autres	2.145.611	-3.934.726
Impôt sur le résultat de l'exercice	44.520.277	81.298.750

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que le Groupe détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et

filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef du Groupe, le taux d'imposition effectif du Groupe se situerait à 17,3% en 2023, contre 12,7% en 2022.

L'imposition ne se fait pas globalement au niveau du Groupe, mais individuellement par société composant le Groupe.

5.22 Rendement des actifs

Le Groupe affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,80% pour l'exercice 2023 contre 0,67% pour l'exercice précédent.

6 GESTION DES RISQUES¹⁰

6.1 Politique de gestion des risques

6.1.1 Définition de l'appétit pour le risque

La maison mère du Groupe a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

La maison mère du Groupe adopte un profil de risque défensif qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF) et dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques auxquels la maison mère du Groupe est ou pourrait être exposée. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de la maison mère du Groupe.

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la maison mère du Groupe est prête et capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la maison mère du Groupe pour ces indicateurs.

Le RAF permet aussi au Conseil d'administration et au Comité de direction d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale des risques de la maison mère du Groupe.

6.1.2 Culture du risque

Le personnel de la maison mère du Groupe participe activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels cette dernière est ou pourrait être exposée. La maison mère du Groupe adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne.

Les trois fonctions de contrôle interne ont développé une charte de contrôle interne qui a pour objectif de :

- fixer les principes ainsi que les dispositions minimales nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la maison mère du Groupe ;

¹⁰ D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

- fixer les règles en matière d'organisation, de responsabilités et de périmètre d'intervention des acteurs du contrôle interne et de leur coordination.

Cette charte ainsi que les politiques décrivant comment la maison mère du Groupe gère les différents types de risques sont mises à disposition de son personnel via un portail dédié.

Dans le cadre des sessions d'information, le Comité de direction et les autres organes de direction veillent à la promotion d'une saine culture du risque et à la promotion des valeurs de la maison mère du Groupe (« tone from the top »).

La grille de rémunération des agents de la maison mère du Groupe n'incite pas à la prise de risque.

6.1.3 Politique des fonds propres

La politique des fonds propres de la maison mère du Groupe se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle du financement de l'économie luxembourgeoise afin d'en soutenir le développement. La maison mère du Groupe a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de solvabilité cible élevé. En outre, les ressources en fonds propres sont prioritairement affectées au financement de l'économie nationale.

6.2 Gouvernance de la gestion des risques

6.2.1 Rôle du Conseil d'administration

En application de la loi organique de 1989 et des obligations légales ou résultant des réglementations en vigueur au niveau national ou européen, le Conseil d'administration définit la politique générale de la maison mère du Groupe, et les principales politiques de gestion des risques, y compris le « Risk Appetite Framework » de la maison mère du Groupe, proposées par le Comité de direction. Le Conseil considère à cet égard la liquidité et la solvabilité de la maison mère du Groupe ainsi que la soutenabilité à moyen et long terme du modèle d'affaires de cette dernière.

Dans ce contexte, le Conseil définit la stratégie globale de la maison mère du Groupe, sur base de propositions du Comité de direction, et il en supervise la mise en œuvre des objectifs y afférents, ainsi que la structure administrative, fonctionnelle et de gestion des risques qui découle de la mise en œuvre de la stratégie. Les processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP) sont intégrés dans ces missions de

surveillance afin d'apprécier la stratégie et l'évolution de la marche des affaires quant aux impacts sur la liquidité et la solvabilité de la maison mère du Groupe.

Pour les différents risques identifiés selon la cartographie des risques de la maison mère du Groupe, les matérialités et les probabilités d'occurrence sont appréciées et un cadre de surveillance est défini pour la maîtrise des risques ainsi identifiés.

6.2.2 Rôle du Comité des risques

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration (le Conseil) dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par la maison mère du Groupe, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, à ses objectifs stratégiques, aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel la maison mère du Groupe agit. Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des risques.

6.2.3 Rôle du Comité d'audit et de compliance

Le Comité d'audit et de compliance conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, de la conformité réglementaire, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit et de compliance facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit et de compliance est composé de 5 membres du Conseil d'administration, dont une majorité de membres qualifiés « d'indépendants » au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer », le « Chief Compliance Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit et de compliance. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de la maison mère du Groupe peut être invité, sur demande du Comité d'audit et de compliance, aux réunions dudit Comité.

6.2.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de 4 membres du Conseil d'administration, qualifiés d'indépendants au sens de la législation et réglementation applicables. Pour les domaines spécifiques se rapportant à des aspects de rémunération du personnel de Spouerkeess, ce comité siège ès qualité de Comité de rémunération et est rejoint, comme membres de ce Comité de rémunération, par les deux membres du Conseil d'administration représentant le personnel de Spuerkeess.

6.2.5 Rôle du Comité de direction

En application de la loi organique de 1989 et dans le respect de la politique générale et de la stratégie économique globale de la maison mère du Groupe définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la maison mère du Groupe sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions concrètes à l'attention du Conseil d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de la maison mère du Groupe et son cadre de gestion des risques.

En 2022, la maison mère du Groupe a mis en place la « Direction élargie » (Extended Management), composé des membres du Comité de direction et de 10 chefs de départements. Il s'agit d'une instance de délibération transversale et de mise au point d'avis ou de propositions dans le suivi structuré de la maison mère du Groupe, dans la stratégie et l'organisation globale et qui requièrent une bonne concertation transversale dans la mise au point et dans l'exécution de ces sujets.

6.2.6 Rôle des fonctions de contrôle interne

6.2.6.1 Rôle du département « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au département « Risk Management » (DRM). Cette fonction est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de la maison mère du Groupe. Ainsi le département « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense. Le département DRM rapporte au « Chief Risk Officer » qui est un membre du Comité de direction et possède également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et à cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration.

La maison mère du Groupe dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel.

Le département « Risk Management » exerce sa mission en réalisant notamment les tâches suivantes :

Au niveau du service « Enterprise Risk Management » (ERM) :

- définition et mise à jour du « Risk Appetite Framework » ;
- développements de modèles internes utilisés pour la gestion des risques ;
- coordination des travaux liés au plan de redressement et au plan de résolution.

Au niveau du service « Financial Risk Management » (FRM) :

- surveillance de l'évolution de la qualité du risque de crédit de l'ensemble des portefeuilles de la maison mère du Groupe ;
- suivi des autres risques financiers tels que le risque de taux et le risque de liquidité ;
- projection d'indicateurs de risques et réalisation de stress-tests.

Au niveau du service « Non-Financial Risk Management » (NRM) :

- validation indépendante des modèles internes ;
- suivi et analyse des incidents opérationnels ;
- suivi du « Cyber Protection Plan » mis en œuvre par la première ligne de défense ;
- pilotage de la sécurité informatique de la maison mère du Groupe.

Sujets transversaux :

- identification et évaluation des risques auxquels la maison mère du Groupe est ou pourrait être confrontée ;
- rédaction d'avis pour les nouveaux produits et d'autres changements stratégiques afin de supporter les organes de direction dans la prise de décision ;
- implémentation et utilisation des processus ICAAP et ILAAP ;
- défis des premières lignes de défense en réalisant entre autres des contrôles de deuxième ligne de défense ;
- définition et mise à jour des politiques et standards en matière de gestion des risques.

6.2.6.2 Rôle du département « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Le département « Compliance » fait partie de la deuxième ligne de défense, de concert avec le département « Risk Management ». Il est rattaché au Comité de direction. Le « Chief Compliance Officer » a également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et à cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration. La fonction « Compliance » est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de la Spuerkeess.

Les domaines et responsabilités du département « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles la maison mère du Groupe est soumise dans le cadre de ses activités.

Outre le département Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité compliance et du Comité d'acceptation. Le Comité compliance est responsable des questions de compliance transverses, qui touchent plusieurs services / activités. Le Comité d'acceptation est

quant à lui responsable des nouvelles entrées en relation d'affaires ainsi que de la clôture de certaines, pour différents motifs.

6.2.6.3 Rôle du département « Audit interne »

Le département « Audit Interne » est chargée de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de la maison mère du Groupe.

Le département « Audit interne » constitue la troisième ligne de défense et le « Chief Internal Auditor » est responsable vis-à-vis du Comité de direction et vis-à-vis du Conseil d'administration de l'exécution de son mandat. Le « Chief Internal Auditor » a de ce fait également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques, au Président du Conseil d'administration et même aux superviseurs de la maison mère du Groupe.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la maison mère du Groupe;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en œuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la maison mère du Groupe;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du département « Audit Interne » et approuvé par le Comité d'audit et de compliance et le Conseil d'administration.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le département « Audit Interne ».

6.3 Principaux risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée

6.3.1 Risque de crédit

6.3.1.1 Définition

Le risque de crédit représente le risque de perte financière sur créances pour la maison mère du Groupe suite à l'incapacité d'un débiteur d'honorer ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne essentiellement les activités de prêt et crédit ainsi que les activités d'investissement en instruments financiers de dettes sur les marchés des capitaux.

6.3.1.2 Gouvernance de gestion du risque de crédit

Le département « Credit Management » (DAG) assure la gestion du risque de crédit au sein de la première ligne de défense. Le département est indépendant de toute activité commerciale. Il est responsable :

- de l'élaboration et de la mise à jour périodique des limites de risques de crédit ainsi que du cadre d'octroi des financements ;
- de la valorisation et de la réévaluation périodique des sûretés mobilières et immobilières données en garantie ;
- d'analyser le risque de crédit et de contrepartie des demandes de financement, de les aviser et de les soumettre pour décision aux instances compétentes ;
- de la gestion administrative des offres acceptées par la clientèle, de la mise en place contractuelle et du versement des fonds ;
- du suivi du risque de crédit de première ligne des financements accordés par la maison mère du Groupe.

Les départements commerciaux contribuent activement à la gestion du risque de crédit. En effet, le contact régulier avec le client permet d'identifier et d'anticiper des problèmes financiers auprès de la clientèle.

La deuxième ligne de défense est assurée par le service « Financial Risk Management » du département « Risk Management ».

6.3.1.3 Démarche de gestion du risque de crédit

Le risque de contrepartie est une sous-catégorie du risque de crédit et se définit comme :

- le risque que la contrepartie dans une opération de marché fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération ;
- ainsi qu'une variation potentielle de l'évaluation de l'exposition qui est fonction de la qualité de crédit intrinsèque d'une contrepartie donnée (risque CVA).

La maison mère du Groupe a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2023, 90,5% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, la maison mère du Groupe a recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2023, 8,8% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

6.3.1.4 Démarche de gestion du risque de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la maison mère du Groupe s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la maison mère du Groupe. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La maison mère du Groupe effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

La maison mère du Groupe a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la maison mère du Groupe a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

6.3.1.5 *Exposition au risque de crédit et de contrepartie*

Exposition maximale au risque de crédit	31/12/2022	31/12/2023
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.847.765.699	7.887.777.548
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	1.457.998.005	3.244.670.787
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	26.705.358.823	26.967.687.941
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	132.075.729	178.037.790
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	1.115.570.816
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	490.686.909	430.875.837
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti	13.586.207.982	14.831.125.424
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	29.626.380	31.091.835
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-752.334.874	-488.436.242
Exposition des engagements de bilan	53.959.928.784	54.198.401.736
Garanties d'achèvement	385.941.047	279.471.260
Lettres de crédit	102.977.116	99.394.597
Contre-garanties	497.708.187	526.676.050
Autres	59.423.353	36.989.823
Crédits confirmés non utilisés	6.411.362.412	6.356.265.369
Crédits documentaires	15.100.000	15.100.000
Exposition des engagements de hors bilan	7.472.512.115	7.313.897.099
Total exposition	61.432.440.899	61.512.298.835

La maison mère du Groupe a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

Décomposition par nature des collatéraux	31/12/2022	31/12/2023
Hypothèques	21.087.402.283	20.899.748.665
Opérations de prise en pension	235.110.707	2.593.229.438
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	111.101.459	164.277.664

- les garanties personnelles : elles s'élèvent à EUR 531.759.185 fin 2023 contre EUR 619.462.646 un an plus tôt,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2023	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	2.610.606.897	-	2.610.606.897	120.870.760	2.469.086.889	20.649.248
Instruments financiers dérivés	1.220.761.133	-	1.220.761.133	413.982.778	751.531.293	55.247.062
Total actif	3.831.368.030	-	3.831.368.030	534.853.538	3.220.618.182	75.896.310

31/12/2022	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	235.409.659	-	235.409.659	2.501.802	231.315.739	1.592.118
Instruments financiers dérivés	1.474.403.358	-	1.474.403.358	214.731.724	1.206.771.746	52.899.888
Total actif	1.709.813.017	-	1.709.813.017	217.233.526	1.438.087.485	54.492.006

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2023	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	339.497.612	-	339.497.612	-	330.097.647	9.399.965
Instruments financiers dérivés	262.724.864	-	262.724.864	52.349.408	203.750.741	6.624.715
Total passif	602.222.476	-	602.222.476	52.349.408	533.848.388	16.024.680

31/12/2022	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	370.557.224	-	370.557.224	-	368.306.310	2.250.914
Instruments financiers dérivés	378.697.438	-	378.697.438	108.769.340	252.672.524	17.255.575
Total passif	749.254.662	-	749.254.662	108.769.340	620.978.834	19.506.489

La maison mère du Groupe détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2023 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.679.945	127.390	44.730	35.712	-	-	7.887.778
Prêts et avances au coût amorti	30.001.515	46.312	12.826	146.071	92	5.542	30.212.359
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	965.028	311.802	16.779	-	-	-	1.293.609
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	372.550	9.363	5.216	-	43.747	-	430.876
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	8.203.008	1.255.671	2.607.005	1.607.689	1.135.800	21.952	14.831.125
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	786.164	-	-	-	-	-	786.164
Parts mises en équivalence	907.201	-	-	-	-	-	907.201
Autres	-164.716	-	-	-	-	-	-164.716
Total	48.750.696	1.750.538	2.686.556	1.789.472	1.179.639	27.495	56.184.395

Zone géographique au 31/12/2022 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
	retraité						retraité
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.636.859	161.334	25.716	23.857	-	-	10.847.766
Prêts et avances au coût amorti	27.985.305	115.570	11.928	43.873	123	6.559	28.163.357
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	1.104.737	469.599	20.284	-	-	-	1.594.620
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	426.262	18.246	9.088	-	37.092	-	490.687
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	7.650.800	1.425.174	2.363.294	1.344.670	802.270	-	13.586.208
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	922.294	-	-	-	-	-	922.294
Parts mises en équivalence	846.684	-	-	-	-	-	846.684
Autres	-370.185	-	-	-	-	-	-370.185
Total	49.202.755	2.189.922	2.430.309	1.412.400	839.485	6.559	56.081.430

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales						
High grade	449.166.450	448.638.663	-	350.488.676	350.216.209	-
Standard grade	147.201.958	146.908.935	-	174.934	174.532	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	10.252.893.907	10.252.218.101	-	7.537.765.447	7.537.386.806	-
Total Rubriques	10.849.262.315	10.847.765.699		7.888.429.057	7.887.777.548	
Prêts et avances au coût amorti						
Banques						
High grade	1.206.492.770	1.206.119.411	19,49%	3.060.044.566	3.060.012.857	83,27%
Standard grade	206.679.113	206.474.286	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	45.407.035	45.404.308	-	184.662.196	184.657.930	24,46%
Corporates						
High grade	1.953.112.791	1.941.723.265	76,81%	2.179.721.824	2.167.652.847	74,96%
Standard grade	1.406.698.895	1.394.860.516	54,22%	1.589.444.088	1.570.984.519	44,66%
Sub-standard grade	1.528.909.198	1.490.118.814	54,14%	1.182.749.962	1.145.122.137	65,38%
Past due not in default	60.793.016	60.365.989	57,62%	75.357.193	74.279.749	70,86%
Default	121.198.327	83.101.122	85,18%	273.780.032	192.849.198	83,26%
Not rated	951.461.747	950.745.227	-	1.204.080.748	1.187.063.995	0,41%
Souverains						
High grade	519.002.032	518.978.134	-	71.761	71.606	-
Standard grade	5.493.307	5.383.869	-	12.612	12.600	-
Sub-standard grade	-	-	-	18	18	-
Past due not in default	17.526.534	17.525.734	-	15.968.098	15.961.584	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	759.621.506	759.587.780	0,04%	1.346.440.994	1.345.896.427	-
Retail						
High grade	19.205.471.532	19.175.051.553	92,91%	17.261.991.315	17.246.447.058	93,60%
Standard grade	140.767.107	135.122.026	60,39%	1.223.241.176	1.208.187.968	80,57%
Sub-standard grade	14.082.037	13.694.675	85,05%	497.192.091	474.957.485	76,77%
Past due not in default	74.793.484	73.255.704	84,24%	107.367.861	103.498.078	92,78%
Default	95.788.461	79.803.276	84,64%	258.051.823	204.962.263	93,14%
Not rated	6.033.575	6.033.299	-	29.745.554	29.740.407	8,58%
Total Rubriques	28.319.340.309	28.163.356.828		30.489.923.913	30.212.358.728	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture						
Banques						
High grade	141.590.351	141.590.351	9,20%	704.980.371	704.980.371	11,09%
Standard grade	59.974.825	59.974.825	50,55%	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	1.359.813.890	1.359.813.890	58,60%	530.905.155	530.905.155	71,18%
Corporates						
High grade	-	-	-	2.449.743	2.449.743	-
Standard grade	11.409.705	11.409.705	11,99%	4.739.984	4.739.984	-
Sub-standard grade	5.199.823	5.199.823	-	9.503.001	9.503.001	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	16.567.039	16.567.039	13,46%	40.661.466	40.661.466	22,80%
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Retail						
High grade	8.493	8.493	-	347.742	347.742	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	21.145	21.145	-
Default	55.734	55.734	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	1.594.619.859	1.594.619.859		1.293.608.606	1.293.608.606	
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat						
Banques						
High grade	206.863.327	206.863.327	-	230.762.590	230.762.590	-
Standard grade	2.827.043	2.827.043	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	-	-	-	24.917.620	24.917.620	-
Standard grade	61.604.398	61.604.398	-	18.704.930	18.704.930	-
Sub-standard grade	12.042.492	12.042.492	-	17.711.595	17.711.595	-
Default	5.947	5.947	-	-	-	-
Not rated	73.648.702	73.648.702	-	94.602.983	94.602.983	-
Souverains						
High grade	133.647.777	133.647.777	-	44.125.154	44.125.154	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	33.441	33.441	-	50.965	50.965	-
Default	13.783	13.783	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	490.686.909	490.686.909		430.875.837	430.875.837	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023

	31/12/2022			31/12/2023		
	Encours hors impairment retraité	Encours avec impairment retraité	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors impairment	Encours avec impairment	Taux de collatéralisation moyen
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti						
Banques						
High grade	4.935.404.616	4.931.818.355	-	6.416.292.580	6.413.341.507	-
Standard grade	983.861.950	982.523.069	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	22.938.014	22.915.446	-	9.626.675	9.622.920	-
Corporates						
High grade	1.731.533.152	1.730.228.975	-	4.118.360.208	4.116.836.761	-
Standard grade	2.908.585.490	2.906.092.026	-	1.388.575.544	1.387.165.666	-
Sub-standard grade	58.447.666	58.009.062	-	30.302.589	30.206.922	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	132.624.742	132.551.770	-	155.085.880	154.960.789	-
Souverains						
High grade	1.720.787.340	1.720.539.869	-	2.301.995.437	2.299.117.773	-
Standard grade	881.366.781	880.716.011	-	239.172.922	238.163.476	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	176.976.568	176.863.561	-	167.753.965	167.642.081	-
Titrisation						
High grade	38.162.897	37.859.136	-	12.311.039	12.213.048	-
Standard grade	6.139.571	6.090.703	-	1.792.302	1.778.036	-
Sub-standard grade	204.134	-	-	227.044	76.446	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Total Rubriques	13.597.032.924	13.586.207.982		14.841.496.186	14.831.125.424	
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts mises en équivalence						
Banques						
High grade	4.479.600	4.479.600	-	4.674.550	4.674.550	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	7.894.054	7.894.054	-	8.025.523	8.025.523	-
Corporates						
High grade	127.210.587	127.210.587	-	123.074.447	123.074.447	-
Standard grade	685.303.887	685.303.887	-	542.145.030	542.145.030	-
Sub-standard grade	385.795.682	385.795.682	-	409.912.378	409.912.378	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	533.147.386	533.147.386	-	579.116.273	579.116.273	-
Souverains						
High grade	20.494.980	20.494.980	-	15.939.675	15.939.675	-
Standard grade	4.651.800	4.651.800	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	10.477.610	10.477.610	-
Total Rubriques	1.768.977.976	1.768.977.976		1.693.365.486	1.693.365.486	
Autres (*)	-370.184.926	-370.184.926	-	-164.716.327	-164.716.327	-
Total Rubriques	-370.184.926	-370.184.926		-164.716.327	-164.716.327	
Total	56.249.735.367	56.081.430.328		56.472.982.757	56.184.395.301	

(*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Impôts courants », « Impôts différés » et « Autres actifs ».

La maison mère du Groupe renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût

amorti », la maison mère du Groupe ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles. Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de Standard & Poor's (« S&P ») :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation ».

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à CCC

Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques est réalisé de la façon suivante pour les expositions « Retail », à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation ».

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et

financiers. En 2023, la maison mère du Groupe a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured » ;
- par des investissements en éléments de dette émis par ou bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE.

6.3.2 Risque de marché

6.3.2.1 Définition

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la maison mère du Groupe provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours de bourse.

Les risques de marché qui découlent du modèle d'affaires de la maison mère du Groupe sont surtout le risque de taux et le risque de prix des participations stratégiques.

6.3.2.2 Gouvernance de la gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion des risques est de s'assurer que le risque encouru correspond à l'appétit au risque de maison mère du Groupe. A cette fin la maison mère du Groupe a mis en place plusieurs indicateurs de risque de marché, qui sont encadrés par des limites reflétant l'appétit au risque.

La gestion opérationnelle des risques de marché est effectuée par le département Banque des Marchés (DBM), dont notamment les services « Financial Markets » (FIM) et « Asset and Liability Management » (ALM).

Le contrôle du premier niveau est assuré par le service « Support, Reporting and Financial Valuation » (SRF).

Il veille ainsi au respect d'un certain nombre de procédures et limites relatives aux activités de chaque desk de la Salle des Marchés (positions ouvertes, risque de contrepartie, limites « Money-Market », ...). Des rapports de contrôles automatisés ont été développés à ces fins, dont les résultats sont archivés et communiqués tous les soirs à la hiérarchie.

L'ALM et le desk « Money Market » ont connaissance de ces rapports qui s'ajoutent aux rapports dont ils disposent de manière autonome. En cas de dépassement, ces deux services donnent une explication de la situation, entreprennent les actions de gestion adaptées ou proposent une évolution du cadre de limites.

En ce qui concerne l'ALM, les dépassements et les actions de gestion sont détaillées dans le rapport ALM mensuel.

Le contrôle de deuxième ligne est assuré par le service « Financial Risk Management » qui assure un suivi de l'ensemble des dépassements à travers le Groupe de travail Risques, le Comité de direction et le Comité des risques.

6.3.2.3 Démarche de la gestion du risque de marché

En matière de gestion du risque de taux, la maison mère du Groupe dispose d'une vue intégrée journalière pour l'ensemble de son « banking book ». Par ailleurs, cette vue intégrée peut être décomposée selon les deux périmètres « Money Market » et ALM. Le périmètre « Money Market » englobe les positions de la salle des marchés ayant une échéance de taux initiale inférieure à 2 ans, tandis que le périmètre ALM englobe toutes les autres positions sensibles au risque de taux. La mise en place d'un nouvel outil permet à la maison mère du Groupe d'avoir une vue plus précise sur la nature du risque de taux et de décomposer celui-ci dans ses différents éléments, à savoir :

- risque de transformation d'échéance ;
- risque d'options (automatiques comme p.ex. les caps/floors, et comportementales comme les remboursements anticipés et les écoulements des passifs sans échéance) ;
- risque de base (provenant des différences d'indices de référence des instruments à taux variables d'une part et des écarts entre la nature des indices et la fréquence de paiement des coupons d'autre part).

Les indicateurs produits par l'outil pour l'analyse de sensibilité au risque de taux sont les suivants :

- l'échéancier de taux regroupé selon différents « time buckets » ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la valeur économique des positions du « Banking Book » sensibles au risque de taux (delta EVE) ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la marge net d'intérêt (delta NII).

Le « delta EVE » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	Delta Eve	Delta Eve / fonds propres
31/12/2023	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	178.112.680	3,67%
31/12/2022	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	-155.662.307	-2,96%

Le « delta NII » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	horizon	Delta NII	Delta NII / fonds propres
31/12/2023	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-16.846.793	-0,35%
31/12/2022	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-11.835.848	-0,23%

6.3.2.4 Démarche de la gestion du risque des prix des valeurs mobilières à revenu variable

Le risque de valorisation des participations est mesuré par une approche en « Value-at-Risk » (VaR). Cette approche évalue à la fois le risque issu de l'actif lui-même (risque « Equity ») et celui issu de la devise (risque de change).

Cette métrique complète une analyse de « stress testing » réalisée trimestriellement dans le cadre de l'ICAAP.

6.3.2.5 Exposition au risque de marché

6.3.2.5.1 *Analyse de la juste valeur des instruments financiers*

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la maison mère du Groupe figurant dans les comptes consolidés.

Rubriques au 31/12/2023	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.887.777.548	7.887.777.548	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	30.212.358.728	29.035.225.347	-1.177.133.381	-	-	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.128.894.628</i>	<i>1.128.894.628</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	178.037.790	178.037.790	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.115.570.816	1.115.570.816	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	430.875.837	430.875.837	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	14.831.125.424	14.631.297.990	-199.827.434	88,0%	12,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>10.964.568.516</i>	<i>10.964.568.516</i>	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	31.091.835	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	755.072.291	755.072.291	-	-	-	-
Parts mises en équivalence	907.201.359	907.201.359	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-488.436.242	-488.436.242	-	-	-	-
TOTAL	55.860.675.386	54.483.714.572	-1.376.960.814			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	45.463.874.633	44.575.685.210	-888.189.423	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	285.193.752	285.193.752	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	399.928.461	399.928.461	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	169.491.843	169.491.843	-	-	-	-
Emission de titres	3.668.005.029	3.631.374.549	-36.630.480	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.121.534.733</i>	<i>1.121.534.733</i>	-	-	-	-
TOTAL	49.986.493.718	49.061.673.816	-924.819.902			

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2023

Rubriques au 31/12/2022	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	retraité	retraité				
Actifs financiers						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	10.847.765.699	10.847.765.699	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	28.163.356.828	25.947.556.668	-2.215.800.160	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.041.425.865</i>	<i>1.041.425.865</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	132.075.729	132.075.729	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.462.544.131	1.462.544.131	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	490.686.909	490.686.909	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	13.586.207.982	13.348.826.009	-237.381.973	77,0%	23,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>9.500.754.376</i>	<i>9.500.754.376</i>	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	29.626.380	29.626.380	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	892.667.729	892.667.729	-	-	-	-
Parts mises en équivalence	846.683.867	846.683.867	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-752.334.874	-752.334.874	-	-	-	-
TOTAL	55.699.280.380	53.246.098.247	-2.453.182.133			
Passifs financiers						
Dépôts évalués au coût amorti	46.808.672.763	45.566.472.302	-1.242.200.460	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	294.865.180	294.865.180	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	307.181.440	307.181.440	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	131.633.032	131.633.032	-	-	-	-
Emission de titres	2.679.078.951	2.650.576.723	-28.502.229	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>637.629.532</i>	<i>637.629.532</i>	-	-	-	-
TOTAL	50.221.431.366	48.950.728.677	-1.270.702.689			

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti », « Dépôts évalués au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les évaluations à la juste valeur pour la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » sont affectées, depuis l'exercice 2023, à la juste valeur de niveau 3, suite à un changement d'appréciation des informations utilisées à l'entrée de l'évaluation.

Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la maison mère du Groupe estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la maison mère du Groupe et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible duration résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la maison mère du Groupe distingue :

- Actifs et passifs financiers sous forme de dépôts et de prêts : la maison mère du Groupe calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés modélisés ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à leur cours de cotation ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :
 - a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
 - b. sur une courbe de taux de référence.

Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Rubriques au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	178.037.790	-	178.037.790
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	178.037.790	-	178.037.790
- IRS	-	38.334.943	-	38.334.943
- CIRS/outright	-	139.702.847	-	139.702.847
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.115.570.816	-	1.115.570.816
- IRS	-	970.159.039	-	970.159.039
- CIRS	-	145.411.777	-	145.411.777
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	430.814.528	61.310	430.875.838
- Instruments de dettes	-	386.712.366	61.310	386.773.675
- Secteur public	-	44.125.154	-	44.125.154
- Etablissement de crédit	-	230.762.590	-	230.762.590
- Clientèle « corporate »	-	111.824.622	61.310	111.885.932
- Autres Instruments financiers	-	44.102.162	-	44.102.162
- Clientèle « corporate »	-	44.102.162	-	44.102.162
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	28.118.094	114.588.678	612.365.518	755.072.291
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	8.025.523	8.025.523
- Clientèle « corporate »	28.118.094	114.588.678	604.339.995	747.046.768
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.091.835	-	-	31.091.835
- Secteur public	4.674.550	-	-	4.674.550
- Etablissements de crédit	26.417.285	-	-	26.417.285
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	-	919.434	-	919.434
- Clientèle « corporate »	-	919.434	-	919.434
TOTAL	59.209.929	1.839.931.246	612.426.828	2.511.568.003
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	285.193.752	-	285.193.752
- IRS	-	29.391.076	-	29.391.076
- CIRS/outright	-	255.802.676	-	255.802.676
- autres	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	399.928.461	-	399.928.461
- IRS	-	293.309.039	-	293.309.039
- CIRS	-	106.619.422	-	106.619.422
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	169.491.843	-	169.491.843
TOTAL	-	854.614.056	-	854.614.056

Rubriques au 31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	132.075.729	-	132.075.729
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	132.075.729	-	132.075.729
- IRS	-	36.134.163	-	36.134.163
- CIRS/outright	-	95.941.566	-	95.941.566
Instruments financiers dérivés de couverture	-	1.462.544.130	-	1.462.544.130
- IRS	-	1.361.671.110	-	1.361.671.110
- CIRS	-	100.873.021	-	100.873.021
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	490.633.739	53.171	490.686.910
- Instruments de dettes	-	461.852.372	53.171	461.905.543
- Secteur public	-	133.647.777	-	133.647.777
- Etablissement de crédit	-	209.690.369	-	209.690.369
- Clientèle « corporate »	-	118.514.225	53.171	118.567.396
- Autres Instruments financiers	-	28.781.367	-	28.781.367
- Clientèle « corporate »	-	28.781.367	-	28.781.367
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	28.731.408	118.125.974	745.810.347	892.667.729
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	7.894.054	7.894.054
- Clientèle « corporate »	28.731.408	118.125.974	737.916.293	884.773.675
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	29.626.380	-	-	29.626.380
- Secteur public	25.146.780	-	-	25.146.780
- Etablissements de crédit	4.479.600	-	-	4.479.600
TOTAL	58.357.788	2.203.379.572	745.863.518	3.007.600.878
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction	-	294.865.180	-	294.865.180
- IRS	-	53.935.229	-	53.935.229
- CIRS/outright	-	240.929.951	-	240.929.951
- autres	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	-	307.181.440	-	307.181.440
- IRS	-	181.170.115	-	181.170.115
- CIRS	-	126.011.326	-	126.011.326
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-	131.633.032	-	131.633.032
TOTAL	-	733.679.653	-	733.679.653

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable et à revenu fixe.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2023 révèle que 2,4% (1,9% en 2022) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 73,3% (73,3% en 2022) au niveau 2 et 23,3% (24,8% en 2022) au niveau 3. Pour le niveau 3, la forte diminution en termes de pourcentage est directement liée à la variation des justes valeurs des actifs concernés.

La maison mère du Groupe a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments financiers		
Total au 1er janvier 2023	53.171	-	745.810.347	745.863.518
Total gains / pertes	978.865	-	-131.166.903	-130.188.038
- <i>Compte de résultat</i>	<i>978.865</i>	-	-	978.865
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	<i>-131.166.903</i>	-131.166.903
Achats	60.249	-	-	60.249
Remboursements/ventes	-1.110.001	-	-520.671	-1.630.672
Autres variations	79.026	-	-1.757.254	-1.678.228
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2023	61.310	-	612.365.518	612.426.828
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2023	478.671	-	29.955.870	30.434.540

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments financiers		
Total au 1er janvier 2022	6.122	-	956.416.828	956.422.950
Total gains / pertes	218.430	-	-213.601.256	-213.382.826
- <i>Compte de résultat</i>	<i>218.430</i>	-	-	218.430
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	<i>-213.601.256</i>	-213.601.256
Achats	11.216	-	-	11.216
Remboursements/ventes	-27.137	-	-26.416	-53.554
Autres variations	-155.459	-	2.897.790	2.742.331
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	123.402	123.402
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-
Total au 31 décembre 2022	53.171	-	745.810.347	745.863.518
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2022	89.773	-	20.851.182	20.940.955

Pour l'exercice 2023, la diminution du niveau 3 est essentiellement liée aux évaluations de juste valeur appliquées aux valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, la maison mère du Groupe ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2023 et 2022.

Pour les instruments de capitaux propres, la maison mère du Groupe a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

Ainsi, pour les instruments du niveau 3, la sensibilité de la juste valeur se chiffre comme suit :

31/12/2023	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	535.843.820	-63.324.958	63.312.495

31/12/2022	juste valeur de niveau 3	impact sur la juste valeur	
		diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	711.229.804	-71.069.376	72.738.331

Pour l'exercice 2023, l'analyse de sensibilité a été effectuée sur 3 participations significatives. Afin de garder la comparabilité, l'exercice 2022 a été retraité.

6.3.2.6 Analyse du risque de change

Au 31/12/2023	Position nette au bilan
AUD	-4.608.559
CHF	-2.804.648
GBP	2.668.818
RON	3.581.705
USD	99.551.830
XAU	-9.355.734
Autres	980.825
Total	90.014.237

Au 31/12/2022	Position nette au bilan
GBP	3.135.500
HRK	32.460.643
RON	4.034.673
USD	61.224.104
Autres	1.440.518
Total	102.295.438

Seules les devises dont la contre valeur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

6.3.3 **Risque de liquidité**

6.3.3.1 Définition

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la maison mère du Groupe se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

6.3.3.2 Gouvernance de gestion du risque de liquidité

La maison mère du Groupe opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

En 2023, la maison mère du Groupe a réalisé à un rythme mensuel au moins les stress-tests prévus par la circulaire CSSF 09/403 pour démontrer que la maison mère du Groupe serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, la maison mère du Groupe dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à la maison mère du Groupe le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la maison mère du Groupe dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres éligibles. A cet effet, la maison mère du Groupe vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité BCL immédiatement disponible de minimum EUR 3 milliards. Cette réserve peut se composer de titres donnés en gage et d'espèces disponible auprès de la BCL. La partie titres donnés en gage doit correspondre à au moins EUR 2 milliards à tout moment. En date du 31 décembre 2023, le montant de la réserve de liquidité immédiatement disponible auprès de la BCL s'élève à 9,32 EUR milliards, dont EUR 7,02 milliards d'espèces. Fin 2023, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL (hors espèces BCL) ou mobilisables sur le marché interbancaire atteignait EUR 13,0 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La maison mère du Groupe n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2023.

6.3.3.3 Exposition au risque de liquidité

6.3.3.3.1 Échéancier des passifs

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2023
Emissions de titres*	1.015.980.186	1.735.456.672	2.751.436.857	822.235.834	490.678.477	1.312.914.312	4.064.351.169
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.187.177.239	1.126.007.910	5.313.185.149	44.249.400	-	44.249.400	5.357.434.549
Clientèle	32.952.820.917	4.304.637.721	37.257.458.638	2.473.713.210	411.080.130	2.884.793.340	40.142.251.977
Dettes provenant de contrats de location	790.024	2.370.073	3.160.098	4.348.457	48.471	4.396.928	7.557.025
Total	38.156.768.367	7.168.472.375	45.325.240.742	3.344.546.901	901.807.078	4.246.353.979	49.571.594.721

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2022
Emissions de titres*	823.114.355	1.249.193.461	2.072.307.816	433.828.517	517.332.273	951.160.790	3.023.468.606
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	3.697.376.825	1.717.694.586	5.415.071.411	289.105.854	-	289.105.854	5.704.177.264
Clientèle	35.444.260.906	3.768.951.809	39.213.212.715	1.364.669.369	529.432.414	1.894.101.782	41.107.314.498
Dettes provenant de contrats de location	791.710	2.375.130	3.166.840	5.244.672	148.941	5.393.612	8.560.453
Total	39.965.543.796	6.738.214.986	46.703.758.782	2.092.848.411	1.046.913.627	3.139.762.038	49.843.520.821

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2023
Emissions de titres*	1.018.107.596	1.736.607.756	2.754.715.352	832.561.047	496.699.531	1.329.260.578	4.083.975.930
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	5.288.128.781	115.231.840	5.403.360.621	28.996.648	4.320.802	33.317.450	5.436.678.072
Clientèle	19.490.766.868	4.577.427.581	24.068.194.449	8.649.903.332	8.095.856.062	16.745.759.395	40.813.953.843
Total	25.797.003.245	6.429.267.177	32.226.270.422	9.511.461.027	8.596.876.396	18.108.337.423	50.334.607.845

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2022
Emissions de titres*	824.011.651	1.248.389.403	2.072.401.055	434.044.687	529.815.548	963.860.235	3.036.261.289
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.125.887.336	1.325.154.396	5.451.041.733	288.653.770	1.425.252	290.079.022	5.741.120.755
Clientèle	16.375.009.672	4.937.860.028	21.312.869.700	11.226.511.288	10.823.883.563	22.050.394.851	43.363.264.551
Total	21.324.908.660	7.511.403.828	28.836.312.488	11.949.209.745	11.355.124.363	23.304.334.108	52.140.646.596

* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

6.3.3.3.2 Échéancier des instruments dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaletur EUR aux cours du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2023
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	12.142.476.517	4.037.265.646	488.568.339	3.187.149	16.671.497.652
Sorties	-12.223.983.009	-4.057.004.937	-489.923.051	-4.767.303	-16.775.678.301
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	72.532.415	137.042.808	1.356.394.892	756.571.026	2.322.541.141
Sorties	-115.845.479	-247.047.223	-1.772.157.936	-825.782.434	-2.960.833.071
Total des entrées	12.215.008.932	4.174.308.453	1.844.963.231	759.758.176	18.994.038.793
Total des sorties	-12.339.828.488	-4.304.052.160	-2.262.080.987	-830.549.737	-19.736.511.372

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2022
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	9.829.314.764	2.498.531.746	825.419.609	4.205.143	13.157.471.262
Sorties	-9.903.153.312	-2.550.036.226	-830.645.844	-4.368.363	-13.288.203.745
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
CCIS					
Entrées	88.994.752	293.881.534	1.090.923.014	721.093.437	2.194.892.737
Sorties	-122.291.012	-409.006.373	-1.518.979.252	-836.891.238	-2.887.167.875
Total des entrées	9.918.309.516	2.792.413.280	1.916.342.623	725.298.580	15.352.363.999
Total des sorties	-10.025.444.324	-2.959.042.599	-2.349.625.096	-841.259.601	-16.175.371.620

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2023
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	3.877.912	2.252.159	16.072.239	41.021.402	63.223.712
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	-61.021.713	-215.252.821	-733.092.557	-724.895.212	-1.734.262.304
Total des sorties	-57.143.801	-213.000.662	-717.020.318	-683.873.810	-1.671.038.592

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2022
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction					
IRS	-841.904	2.970.313	6.844.199	21.111.691	30.084.299
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture					
IRS	3.321.826	-133.257.088	-465.473.570	-467.122.574	-1.062.531.406
Total des sorties	2.479.922	-130.286.775	-458.629.371	-446.010.883	-1.032.447.107

6.3.4 Risque de règlement et de livraison

6.3.4.1 Définition

Le risque de règlement et de livraison (« settlement ») est le risque que des opérations sur titres de créance, actions, devises et matières premières ne soient pas dénouées à la date de livraison.

Le risque de livraison désigne le risque qu'une opération dans un système transactionnel ne soit pas exécutée comme prévu. De manière générale, ceci arrive lorsque :

- une des contreparties n'est pas à même de remplir ses obligations en temps utile (délai non respecté, erreur dans la transaction, problème technique) ;
- une des contreparties de la transaction fait défaut.

Le risque de livraison peut être apprécié d'un point de vue risque de défaut, mais aussi d'un point de vue liquidité.

6.3.4.2 Démarche de gestion du risque de règlement et de livraison

La maison mère du Groupe est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la maison mère du Groupe par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

6.3.5 **Risque opérationnel**

6.3.5.1 Définition

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

6.3.5.2 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, la maison mère du Groupe a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle interne ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le Comité de gestion des risques au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

6.3.5.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables et en vue d'assister le processus de décision et de traitement des risques opérationnels. Un autre élément est l'analyse des incidents opérationnels observés et la définition de mesures de mitigations liées.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de la maison mère du Groupe constituent un ensemble intégré d'activités et de méthodes qui aident la maison mère du Groupe à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus. Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante par exemple à travers des « Key Risk Indicators », ou ex-post par exemple à travers la collecte de données d'incidents.

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, la maison mère du Groupe adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc l'implémentation des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une recommandation de la deuxième ligne de défense ou suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

La maison mère du Groupe veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel majeur (soit immobilier, soit informatique ou autre) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis dans le cas d'un incident informatique majeur.

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de maîtrise des risques.

Ainsi la maison mère du Groupe :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. La maison mère du Groupe définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de la maison mère du Groupe n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de la maison mère du Groupe.

Par ailleurs la maison mère du Groupe applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

6.3.6 Risques informatiques et cyber

6.3.6.1 Définition

Le risque informatique et cyber est défini comme étant le risque de perte découlant d'une organisation inadéquate, d'un défaut de fonctionnement ou d'une sécurité insuffisante du système d'information.

6.3.6.2 Gouvernance de gestion des risques cyber et informatiques

La gouvernance des risques informatiques et cyber est étroitement liée à celle en place pour les risques opérationnels. Ceci inclut le concept des trois lignes de défense ainsi que les organes décisionnels tels que le « Comité de gestion des risques ».

Une « Politique de Sécurité » définit les rôles et responsabilités ainsi que les principes directeurs applicables dans le domaine de la supervision de la gestion des risques informatiques et cyber.

Cette « Politique de Sécurité » est encore complétée par un ensemble de standards de sécurité détaillant les exigences spécifiques applicables à des domaines et sous-domaines dans le périmètre informatique.

6.3.6.3 Démarche de gestion des risques cyber et informatiques

Les pratiques visant l'identification et l'évaluation des risques informatiques et cyber sont également intégrées et compatibles avec tout le dispositif de gestion et de supervision des risques opérationnels.

La maison mère du Groupe a mis en place des processus d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber en cas de changements ainsi qu'en cas de mise en place de nouveaux produits. Ces pratiques sont encore complétées par un processus annuel d'évaluation de risques et de contrôles couvrant le périmètre des activités informatiques.

Les différentes informations recueillies à travers les pratiques d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP).

Le suivi des plans d'actions ayant comme but l'amélioration du dispositif de protection de la maison mère du Groupe fait également partie des activités de l'équipe « Risk Management » en charge de la supervision des risques informatiques et cyber.

6.3.7 Risques climatiques et environnementaux

6.3.7.1 Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des sources de changements structurels qui peuvent exercer une influence sur l'activité économique et, en conséquence, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement comprennent deux principaux facteurs de risque :

- Le **risque physique** fait référence aux effets financiers du changement climatique notamment, la multiplication des événements climatiques extrêmes et la modification progressive du climat et de la dégradation de l'environnement par la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation.

- Le **risque de transition** désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

6.3.7.2 Gouvernance et démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

La maison mère du Groupe ne considère pas les risques liés au climat et à l'environnement comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant (risk driver) pour les autres catégories de risque, telles que le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou le risque de réputation. La gouvernance de gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) s'inscrit donc dans la gouvernance mise en place pour gérer les autres catégories de risque.

6.3.7.3 Démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

6.3.7.3.1 Risque de crédit

Les risques climatiques et environnementaux sont identifiés et mesurés dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des risques (P.I.E.R.). L'approche pour identifier et évaluer les risques de crédit liés au climat et à l'environnement scinde le portefeuille de la maison mère du Groupe en trois parties :

- le portefeuille national (clientèle de détail, prêts hypothécaires, financement d'entreprises nationales, participations) ;
- le portefeuille international (portefeuille d'investissement, banque dépositaire) ;
- les activités propres de la maison mère du Groupe.

Pour chacun de ces axes, la maison mère du Groupe évalue les risques climatiques et environnementaux (physique et de transition) auxquels elle est directement ou indirectement exposée via les canaux de transition.

Les canaux de transition sont les chaînes causales reliant les facteurs de risques climatiques aux risques financiers auxquels sont confrontées les banques. Elles permettent d'expliquer comment les risques climatiques et environnementaux peuvent se matérialiser comme une source d'instabilité pour la maison mère du Groupe. Ces canaux distinguent :

- les canaux microéconomiques : impacts directs sur les contreparties, les actifs et expositions ;

- les canaux de transmissions macroéconomiques : impacts directs sur la maison mère du Groupe dus aux effets des risques climatiques et environnementaux sur les indicateurs économiques tels que la productivité et/ou la croissance économique.

Afin de mieux gérer les risques liés au climat et à l'environnement, la maison mère du Groupe a défini un premier cadre de gestion des risques climatiques et environnementaux. Ce dernier vise à la fois les risques climatiques de transition et les risques climatiques physiques et environnementaux, la maison mère du Groupe a intégré divers indicateurs de risques clés relatifs au climat et à l'environnement dans son « Risk Appetite Framework », reflétant entre autres l'objectif de réduction de l'intensité carbone de son portefeuille. De plus, une limite pour les expositions liées aux entreprises nationales actives dans les sept secteurs « NACE » qui sont particulièrement vulnérables à un risque de transition permet de réduire ce risque.

Après avoir participé en 2022 au stress test climatique de la Banque Centrale Européenne, la maison mère du Groupe a développé en 2023 ses propres stress test climatiques en suivant les lignes directrices du programme cadre du « United Nations Environment Programme Finance Initiative » (UNEP FI). La méthodologie se base sur des scénarios climatiques issus de modèles climatiques scientifiques (« Integrated Assessment Models » (IAM)). Les scénarios et les paramètres climatiques se réfèrent à ceux du « Network for Greening the Financial System » (NGFS) qui a développé plusieurs trajectoires climatiques adaptées aux besoins du secteur financier.

Les premières analyses et résultats ont révélé que les risques liés au climat et à l'environnement n'ont pas d'impact significatif sur le profil de risque de la maison mère du Groupe. L'exposition aux secteurs sensibles aux risques de transition et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) financés est relativement faible par rapport à nos pairs. En outre, les activités de la maison mère du Groupe ne sont pas situées dans des régions soumises à des risques physiques élevés.

6.3.7.3.2 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité de la maison mère du Groupe peut être impacté par des facteurs de risques C&E à la fois de façon directe via l'incapacité de la maison mère du Groupe à obtenir du financement ou à liquider des actifs dans des conditions normales de marché ou de façon indirecte via un besoin accru de liquidités de la part de ses clients. Le risque est évalué en calculant la période de survie et le LCR après 60 jours pour différents scénarios climatiques. Du fait de l'exposition limitée de son passif aux secteurs exposés à des variations climatiques et localisés dans des zones liés à un risque physique, la maison mère du Groupe évalue le risque de liquidité comme étant faible.

6.3.7.3.3 Risque de marché

Les facteurs de risques C&E peuvent conduire à une volatilité plus élevée et des réductions de valeurs d'actifs sur certains marchés particulièrement exposés aux risques physiques et/ou aux risques de transition. Ces ajustements de prix peuvent être soudains et importants lorsque le risque climatique n'est pas encore incorporé dans les prix de marché. Le portefeuille obligataire de la Banque est en principe détenu jusqu'à l'échéance et la très grande majorité des titres sont renseignés au coût amorti. Le risque de marché de ces obligations dû au risque climatique et environnemental a été évalué comme faible.

6.3.8 Risque de sanction et réputation

6.3.8.1 Définition

Par risque de sanction et de réputation, nous entendons le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières ainsi que le risque encouru par la maison mère du Groupe à propos de son image de marque et de sa réputation, qui pourraient être ternies notamment par des rumeurs, des scandales, des litiges ou le prononcé d'une sanction.

Le risque de non-conformité réglementaire avec les dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques est directement lié au risque de sanctions.

6.3.8.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque de sanction et de réputation

La maison mère du Groupe dispose d'une politique de Veille Réglementaire qui vise à s'assurer que la banque est en conformité avec l'ensemble des réglementations qui s'appliquent, en particulier en lien direct avec le secteur financier, après les avoir identifiées et répertoriées, tâche confiée à une équipe dédiée. Ces textes sont mis à disposition de l'ensemble du personnel. Pour chaque nouveau texte, une étude et une analyse de gaps sont réalisées, en collaboration avec les « topic owners », spécialistes-métier des domaines concernés par les textes en question. Des réunions de travail mensuelles sont organisées afin d'accompagner et de suivre l'avancement des nouvelles obligations à prendre en compte pour la mise en conformité). Un reporting détaillé, incluant des indicateurs de suivi et des alertes, est adressé au Comité compliance et à l'organe de direction à fréquence trimestrielle.

Conformément aux dispositions de la Circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée, la maison mère du Groupe s'est dotée de lignes directrices mettant en œuvre les principes directeurs formalisés par le Conseil d'administration en matière d'approbation de nouveaux produits (et des nouvelles activités). Une procédure interne définit les principaux éléments à prendre en considération lors de l'évaluation des éventuels nouveaux risques associés, et aux nouveaux produits ou activités envisagés et la définition de mesures de mitigation.

La maison mère du Groupe a opté pour un modèle fédéré de sa gouvernance en matière de veille réglementaire. Dans ce type de modèle, les normes sont définies de manière centrale et mises en œuvre localement, au sein des services de la maison mère du Groupe. Ce modèle fédéré permet de responsabiliser les différents acteurs et de dissocier les fonctions de vérification (2^e ligne de défense) des fonctions opérationnelles (1^{ère} ligne de défense), en conformité avec les exigences de la circulaire CSSF 12/552, telle que modifiée. Ce modèle permet d'assurer une cohérence globale en matière de veille réglementaire à l'échelle de la maison mère du Groupe et repose sur une équipe centralisée qui dispose d'une vue complète de toutes les réglementations en vigueur et à venir et est responsable de la diffusion de ces informations à travers la maison mère du Groupe et de leur suivi pour mise en conformité par les services métiers.

La seconde ligne de défense est chargée d'une série de contrôles, consignés dans le plan de contrôle arrêté annuellement, visant à évaluer la présence et la robustesse des dispositifs en place destinés à assurer le respect des obligations et réglementations en vigueur entourant chacune des activités de la maison mère du Groupe. Ces contrôles permettent d'identifier les facteurs de risques à prendre en compte en priorité et donnent lieu à des recommandations appelant des plans d'action endéans une échéance fixée à suivre pour mitiger ces risques et ainsi éviter des non-conformités, susceptibles d'engendrer des sanctions et/ou de porter atteinte à la réputation de la maison mère du Groupe.

6.3.9 Risque de blanchiment et de financement du terrorisme

6.3.9.1 Définition

Par « blanchiment », il convient de comprendre « tout acte notamment de dissimulation, de déguisement, d'acquisition, de détention, d'utilisation, de transfert auquel la loi confère expressément, par rapport à des crimes ou délits y précisés, le caractère d'infraction pénale spécifique et qui a trait au produit, c'est-à-dire à tout avantage économique, tiré d'une autre infraction pénale ». La liste des infractions pénales sous-jacentes est très large et est susceptible

d'évoluer. Elle comprend, entre autres, le trafic de stupéfiants, la contrefaçon, les crimes et délits contre l'environnement, la corruption, la fraude fiscale aggravée, les abus de marché, le non-respect des mesures restrictives en matière financière.

Par « financement du terrorisme » on définit le fait de « fournir ou de réunir directement ou indirectement, illicitement et délibérément, des fonds ou des biens de toute nature dans l'intention de les voir utilisés en vue de commettre une ou plusieurs des infractions définies comme acte de terrorisme ou comme prise d'otage, même s'ils n'ont pas été effectivement utilisés pour commettre une de ces infractions ».

6.3.9.2 Gouvernance de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

La maison mère du Groupe a mis en place un dispositif de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BC/FT) qui reprend le modèle des trois lignes de défense.

Les fonctions commerciales ont la responsabilité de la relation d'affaires avec la clientèle et sont amenées à collecter les informations et documents nécessaires lors de l'entrée en relation ainsi qu'au cours de la relation.

Le service AML Office est en charge des contrôles « Know Your Customer et Know Your Transactions » de premier niveau tant lors de l'entrée en relation que lors du suivi de la relation d'affaires.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 (1) de la loi du 12 novembre 2004 (tel que modifiée), la maison mère du Groupe a désigné un « Responsable du respect des obligations professionnelles » (RR) ainsi qu'un « Responsable du contrôle des obligations professionnelles » (RC).

C'est ainsi que la fonction de responsable du respect des obligations professionnelles est attribuée au membre du Comité de direction qui a le département Compliance dans ses attributions et celle de « responsable du contrôle des obligations professionnelles » est confiée au « Chief Compliance Officer » (CCO), responsable du département Compliance dont fait partie le service « Financial Crime Compliance ».

Ce dernier est en charge de toutes les tâches et contrôles de seconde ligne de défense consacrés aux thématiques BC/FT, y compris l'intervention dans le flux de validation des dossiers à risque élevé, ainsi que des volets sanctions financières, corruption, conformité fiscale des clients et abus de marché, et les relations avec les autorités compétentes dans le cadre des soupçons en matière

de BC/FT. Des formations concernant le domaine BC/FT sont organisées à l'attention de l'ensemble du personnel, des nouveaux engagés mais également de façon ad hoc selon les sujets concernant plus particulièrement certains métiers.

6.3.9.3 Démarche de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

Conformément à l'article 4 (4) du Règlement CSSF 12-02 modifié et à l'approche fondée sur le risque imposée par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme (BC/FT) reprise au chapitre 3 du Règlement CSSF 12-02 modifié, la maison mère du Groupe a défini son Appétit pour le risque en matière de BC/FT. Cette politique « Définition pour l'Appétit pour le risque BC/FT » a été validée par le Conseil d'administration le 27 septembre 2023.

La maison mère du Groupe adopte un profil « conservateur », qui tient compte de la typologie de la clientèle acceptable, ainsi que des zones géographiques autorisées, chaque pays étant évalué en matière de BC/FT), des produits pouvant être offerts et des canaux de distribution utilisés.

Par ailleurs, la maison mère du Groupe a adopté une approche basée sur le risque pour évaluer le risque de BC/FT de la clientèle. Cette évaluation a lieu tant lors des demandes d'entrée en relations d'affaires qu'en cours de relation dans le cadre de la vigilance constante.

Cette évaluation des risques conduit à la mise en œuvre de différentes mesures de vigilance qui sont de trois types : mesures de vigilance standard, simplifiée ou renforcée. Elles sont appliquées aussi bien pour les demandes d'entrées en relation que dans le cadre du suivi de la relation envigilance constante.

Dans le cadre de l'évaluation des risques de BC/FT des clients, la maison mère du Groupe a mis en place un algorithme de calcul sur base des facteurs de risque liés au types de clients, aux pays et zones géographiques, aux produits, services, et opérations effectuées et aux canaux de distribution utilisés.

En outre, la maison mère du Groupe s'assure que les opérations réalisées par ses clients sont en adéquation avec la connaissance de ses clients, leurs activités, leur situation financière et leur profil de risque.

A cette fin, différents contrôles sont réalisés quotidiennement en vue de surveiller et de détecter les transactions problématiques, complexes ou d'un montant élevé ou inhabituel eu égard au profil de risque du client.

6.3.10 Risque de fraude

6.3.10.1 Définition

Par « Fraude » nous entendons toute manœuvre interdite et/ou contraire aux lois ou aux règles¹¹ de la maison mère du Groupe, y compris l'omission, la dissimulation ou la déclaration inexacte, qui, sciemment ou par négligence grave, malveillance ou avec intention dolosive, induit en erreur une partie dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre, ou bien de se soustraire à une obligation. La fraude peut être contre la maison mère du Groupe et/ou contre la clientèle de cette dernière. La fraude couvre également les agissements justifiés par des motivations extra-financières, dès lors que ceux-ci sont opérés en violation des lois, règlements et procédures internes applicables au sein de la maison mère du Groupe. Juridiquement, la fraude est définie comme un acte réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des lois.

On distingue entre la fraude interne et la fraude externe :

- fraude interne : acte de fraude commis par un membre du personnel de la maison mère du Groupe. Le personnel externe travaillant pour la maison mère du Groupe dans le cadre d'un contrat (p.ex. consultants, fournisseurs ou contractants) est à considérer comme faisant partie du personnel de maison mère du Groupe dans le contexte de cette politique.
- fraude externe : acte de fraude commis par tout acteur externe (p.ex. prospect, client, tiers non-identifié, etc.) ne faisant pas partie du personnel de la maison mère du Groupe.

6.3.10.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque de fraude

Le dispositif de la gestion du risque de fraude repose sur le principe des 3 lignes de défense appliqué en modèle fédéré, c'est-à-dire avec décisions centrales mises en œuvre localement (dans les entités de la première ligne de défense).

Les rôles et responsabilités des acteurs des trois lignes de défense sont expliqués dans une Politique de gestion du risque de fraude avec une supervision par le Comité d'audit et de compliance, une gestion par le Comité de direction et le Comité compliance et un Fraud Protection Officer dans la fonction de contrôle.

¹¹ Par règles de SPURKEESS on entend notamment le code de conduite du personnel de SPURKEESS et la politique de sécurité.

La première ligne de défense (« 1LoD ») est responsable de :

- la gestion des risques de fraude qui sont générés par son activité.

La deuxième ligne de défense (« 2LoD ») est responsable de :

- la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et des standards anti-fraude ;
- la supervision de la gestion du risque de fraude effectuée par la première ligne de défense ;
- la sensibilisation au risque de fraude.

La troisième ligne de défense (« 3LoD ») est responsable de :

- la réalisation d'un contrôle indépendant des 2 premières lignes de défense.

La collaboration entre les acteurs des « 1LoD » et « 2LoD » selon des principes directeurs assurent une gestion efficace du risque de fraude basée sur la prévention, la détection et la résilience.

Au centre de la gestion du risque de fraude se trouve le « Fraud Protection Officer » (FPO) qui est responsable de la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et de la définition des standards de gestion du risque de fraude.

Il coordonne les activités de gestion du risque de fraude, la réalisation des enquêtes et est responsable de l'organisation et de la conduite d'un « Tactical Fraud Meeting » à fréquence hebdomadaire entre les acteurs de la fonction de contrôle.

En juillet 2023, le Comité de direction a décidé de centraliser également le suivi des sanctions décidées par eux au sein du Fraud Protection Office.

En coordination avec le FPO, l'aspect IT de la gestion des fraudes internes et externes est assuré par l'« Information Security Officer » (ISO) couvert par les équipes du service « Non Financial Management » (NRM), tandis que l'Inspection située au service « Conduct & Controls » assume la fonction du contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires.

6.3.11 Risque de conduite

6.3.11.1 Définition

Le risque de conduite se traduit par un risque de perte, de réputation ou de sanction découlant du non-respect des dispositions du « code de conduite du personnel de SPUERKEESS ».

6.3.11.2 La gouvernance du risque de conduite

Elle fait partie intégrante de la gestion du risque de fraude et elle est assurée par le contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires au sein du service « Conduct & Controls ».

Le « code de conduite du personnel de SPUERKEESS » :

- informe le personnel sur les règles et valeurs à respecter dans l'exercice de ses devoirs ;
- met en avant les valeurs de notre banque et il véhicule son image et ses principes ;
- rassemble l'ensemble du personnel dans une même communauté de valeurs.

6.3.11.3 Gouvernance et démarche de gestion du risque de conduite

L'inspection au sein du service « Conduct & Controls » effectue des contrôles visant à détecter des écarts de conduite par l'exploitation de schémas de fraude établis sur base d'antécédents réels et sur les risques résiduels des activités.

En collaboration avec les services de la « 1LoD », comme par exemple avec le service « HR & People Management », l'Inspection surveille le respect des aspects du code de conduite.

En parallèle, des remontées de soupçons ou encore des réclamations de clients ou des « whistleblowings » constituent des déclencheurs d'analyse et d'enquêtes internes.

L'activité et les chiffres-clés exploités au sein de l'Inspection se retrouvent dans leur contribution au « Risk Appetite Framework » (RAF) via des rapports trimestriels ainsi que dans le rapport d'activité

du « Fraud Protection Officer » adressé au Comité compliance et au Comité d'audit et de compliance.

6.4 Analyse de l'adéquation en capital et en liquidité

6.4.1 « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP)

La maison mère du Groupe attache une attention particulière à la gestion de son capital qui est un élément essentiel à sa stabilité financière. Elle s'assure de disposer d'un capital suffisant au développement de son activité et de pouvoir faire face à un environnement économique défavorable. Le capital alloué aux différents métiers du Groupe est adapté au profil de risque de la maison mère du Groupe. L'identification des risques, résultat d'un processus continu, permet d'intégrer les vulnérabilités matérielles à l'allocation en capital économique.

Dans le cadre de l'exercice ICAAP, la maison mère du Groupe réalise une projection pluriannuelle, sur 3 ans, de l'évolution du capital réglementaire, afin d'évaluer l'impact sur les ratios réglementaires d'au moins deux scénarios macroéconomiques. Pour compléter ces vues normatives, une vue économique à 1 an est produite afin de présenter une allocation en capital économique suivant des méthodologies internes en tenant compte des risques matériels.

La quantification économique des différents risques repose sur une vision prudente, avec un niveau de confiance fixé à 99,95%. Des méthodologies internes ont été développées pour mesurer finement l'ensemble des risques matériels de la maison mère du Groupe. Ces derniers peuvent mener à une augmentation des exigences en fonds propres ou impacter le capital économique.

6.4.2 « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP)

Le modèle d'affaire de la maison mère du Groupe implique qu'elle est exposée au risque de liquidité. En effet, la transformation de dépôts à court terme en crédits à long terme crée une forte non-concordance des maturités de l'actif avec celles du passif. La source principale de financement de la maison mère du Groupe, à savoir les dépôts de la clientèle de détail, est souvent sans échéance contractuelle, ce qui fait que cette dernière est exposée à un gap de liquidité contractuel.

Dans le cadre du processus ILAAP, la maison mère du Groupe s'assure de disposer d'un plan de financement robuste qui permet de garantir la stabilité financière de la maison mère du Groupe et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans la vue normative, plusieurs indicateurs utilisés pour mesurer le risque de liquidité sont projetés selon au moins deux scénarios sur un horizon de 3 ans. Dans la vue économique, un stress test de liquidité interne permet d'identifier les impacts de la stratégie interne et d'un environnement défavorable sur la liquidité de la maison mère du Groupe.

Ces projections sont utilisées pour s'assurer que la maison mère du Groupe possède des ressources de liquidités nécessaires dans des conditions adverses.

6.4.3 Gouvernance ICAAP et ILAAP

Les processus ICAAP et ILAAP sont des instruments importants pour la gestion des risques de la maison mère du Groupe. Un rapport trimestriel est ainsi présenté et discuté au Comité de gestion des risques et au Comité des risques. Les processus ICAAP et ILAAP sont utilisés par la maison mère du Groupe pour analyser les impacts de changements stratégiques et des prévisions budgétaires pluriannuelles.

7 INFORMATION SECTORIELLE

7.1 Les activités du Groupe

Les activités du Groupe sont exercées à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et se déclinent autour de 4 segments significatifs, chaque segment ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque comparables. Spuerkeess détient également des participations dans des entreprises au Luxembourg, renseignées dans un segment à part.

La maison mère du Groupe a adopté une « management view » par « piliers », sur base des principaux segments clients. Cette vue permet de suivre les objectifs stratégiques et commerciaux de la maison mère du Groupe et d'assurer le meilleur encadrement des différents types de clients.

Les segments se détaillent comme suit :

- Banque des Particuliers et Banque Privée :
Ce segment regroupe les activités des piliers « Retail » et « Private » et couvre toute la clientèle des particuliers de la maison mère du Groupe :
 - Le pilier « Retail » est constitué du réseau d'agences avec la collecte de dépôts, la distribution de crédits, le conseil en logement, en placement et prévoyance et la gestion des moyens de paiements pour la clientèle des particuliers, des professionnels indépendants et des petites entreprises. La vente de ces produits et services se fait par le réseau d'agences, par Spuerkeess Direct et à travers les canaux digitaux au service des clients ;
 - Le pilier « Private » gère la relation avec la clientèle ayant souscrit à une des offres d'investissement « execution only », de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire. La vente de ces produits et services se fait par des conseillers « Private Banking » dédiés au siège et aux centres financiers de Spuerkeess.

- Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle :
Ce segment regroupe les activités des piliers « Corporate », « Institutionnel » et « Secteur Public » et couvre ainsi toute la clientèle professionnelle :
 - Le pilier « Corporate » gère la relation avec la clientèle des entreprises, regroupées en grandes entreprises et petites et moyennes entreprises. Les services à destination de cette clientèle en matière de prêts et crédits, placement, leasing et autres conseils financiers se font par l'intermédiaire d'équipes spécialisées ;
 - Le pilier « Institutional » gère la relation avec les clients institutionnels, les fonds d'investissement, les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers, les

assurances et réassurances, les sociétés financières ainsi que les structures « Private Equity » et « multi-family offices ». Des chargés de relation institutionnelle sont les interlocuteurs privilégiés de ces clients ;

- Le pilier « Public Sector » reprend la gestion des clients étatiques, des autres entités du secteur public et des administrations régionales et locales. Ce pilier couvre également la relation avec les ambassades d'autres pays situées au Luxembourg.

- Banque des Marchés :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Financial Markets » et « ALM » :

- Le pilier « Financial Markets » couvre l'activité de la gestion de la position de trésorerie (Money Market) ainsi que la gestion du stock de tous les titres détenus par Spuerkeess (le volet Collateral Management). De plus, ce pilier gère l'activité « Global Credit Investment », c.-à-d. la gestion du portefeuille d'investissement de Spuerkeess par le biais d'investissements en obligations. A côté de ces activités pour compte propre de Spuerkeess, le pilier couvre un large éventail de services tels que l'exécution des ordres sur instruments financiers (actions, obligations et produits dérivés), ainsi que des opérations de change pour compte des clients d'autres segments ;
- Le pilier « ALM » couvre l'activité « Asset & Liability Management » de Spuerkeess, qui consiste en la quantification et la gestion du risque de taux d'intérêt (« IRRBB »), du risque de liquidité structurel et des équilibres bilantaires.

- Participations et « Corporate Center » :

Ce segment regroupe les revenus sur participations, qu'elles soient consolidées ou non, les activités propres de Spuerkeess non allouables aux clientèles des autres piliers comme les plus-values générées sur des ventes d'immeubles et les autres résultats, ainsi que les coûts de structures de la Direction et du secrétariat général.

7.2 Règles de répartition et produit net bancaire

L'information sectorielle est produite à partir de règles analytiques de répartition bilantaire, d'un système de prix de transferts interne et des méthodes d'allocation de frais généraux.

Le système de prix de transferts interne (FTP) reflète le transfert du risque de taux d'intérêt et du risque de liquidité qui sont pris en charge par le service ALM de Spuerkeess. Cette entité assure la gestion du risque de taux, du risque de liquidité ainsi que la gestion « actif-passif » pour l'ensemble de Spuerkeess.

Les coûts des « back-offices », ainsi que des activités de support et de structure sont refacturés aux différents piliers par un mécanisme analytique d'allocation des coûts « Activity Based Costing » qui reflète la consommation économique des produits et services fournis aux différents segments.

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se compose des principaux produits suivants :

- dépôts des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- prêts et crédits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits.

31/12/2023 Milliers d'euros	Banque des Particuliers et Banque Privée	Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle Institutionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	500.544	231.533	4.771	45.766	782.614
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	45.643	45.643
Commissions	100.635	68.635	1.396	22.636	193.304
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.736	13.828	24.233	11.368	53.165
Produit Net Bancaire	604.915	313.996	30.400	125.414	1.074.726
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	13.086	13.086
Produit Bancaire	604.915	313.996	30.400	138.500	1.087.811
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-292.112	-113.810	-24.308	-40.335	-470.565
Corrections de Valeur et impairment nettes	-56.525	-78.351	2.069	89	-132.719
Résultat de MEE	-	-	-	48.159	48.159
Résultat avant impôt	256.277	121.835	8.161	146.413	532.687
Impôt sur le résultat et impôts différés	-45.724	-21.738	-1.253	-12.583	-81.299
Intérêts minoritaires	-	-	-	-2.117	-2.117
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère	210.553	100.097	6.908	131.713	449.271
Actifs	19.281.132	7.504.652	27.844.103	1.554.509	56.184.395
Passifs	24.886.898	20.877.134	8.184.828	2.235.536	56.184.395

31/12/2022 Milliers d'euros	Banque des Particuliers et Banque Privée	Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle Institutionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	305.299	103.591	71.036	8.322	488.248
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	35.997	35.997
Commissions	108.222	66.486	3.187	22.843	200.739
Résultat sur instruments financiers et sur change	3.826	24.097	-11.547	-5.578	10.798
Produit Net Bancaire	417.347	194.175	62.676	61.584	735.781
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	11.273	11.273
Produit Bancaire	417.347	194.175	62.676	72.857	747.054
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-265.442	-85.956	-20.810	-75.352	-447.560
Corrections de Valeur et impairment nettes	-22.447	-29.294	-2.072	-8.312	-62.125
Résultat de MEE	-	-	-	182.491	182.491
Résultat avant impôt	129.457	78.924	39.793	171.685	419.859
Impôt sur le résultat et impôts différés	-31.560	-19.241	-9.701	15.982	-44.520
Intérêts minoritaires	-	-	-	-2.212	-2.212
Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère	97.897	59.683	30.092	185.455	373.128
Actifs	19.384.280	7.083.886	28.234.423	1.378.841	56.081.430
Passifs	23.183.018	22.788.102	7.890.697	2.219.614	56.081.430

Contribution par produit au produit net bancaire :

en milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Dépôts des clients particuliers et privés	117.604	324.539
Prêts et crédits des clients particuliers et privés	218.410	194.954
Autres produits des clients particuliers et privés	81.333	85.422
Dépôts des clients entreprises, secteur public et institutionnels	53.816	160.238
Prêts et crédits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	77.080	81.766
Autres produits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	63.279	71.993
Autres produits	124.260	155.814
Total produit net bancaire	735.781	1.074.726

Le résultat avant impôt du segment « Participations et Corporate Center » comprend, en sus des revenus faisant partie du produit net bancaire, la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (MEE). La ligne « Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère » est positivement impactée par un effet d'impôt différé lié à des charges reprises au segment « Corporate Center » pour l'exercice 2022.

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

ORGANES DE SPUERKEESS

L'organisation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2023

<i>PRESIDENT</i>	M. Camille FOHL
<i>VICE-PRESIDENT</i>	Mme Simone DELCOURT
<i>ADMINISTRATEURS</i>	M. Nima AHMADZADEH
	Mme Bettina BLINN
	Mme Marie-Paule GILLEN-SNYERS
	M. François THILL
	M. Jean-Pierre ZIGRAND
<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	Mme Carmen JAFFKE
	Mme Marilène MARQUES

COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE

M. Bob KIEFFER

COMITE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2023

PRESIDENT	Mme Françoise THOMA	Directeur Général
MEMBRES	M. Aly KOHLL	Directeur Général adjoint
	M. Romain WEHLES	Directeur
	Mme Doris ENGEL	Directeur
	M. Olivier WANTZ	Directeur

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Ernst & Young, Société anonyme, Luxembourg

Approuvé par le Conseil d'administration dans sa réunion du 27 mars 2024.

Luxembourg, le 27 mars 2024

Pour le Conseil d'administration

Camille FOHL
Président